Architecte, profession libérale d'utilité publique

Stratégies, postures et pratiques d'architectes pour proposer un service public alternatif

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Mémoire HMONP 2023-2024
écrit par Morgane Demonteil
dirigé par Léa Mosconi

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Mémoire d'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre (HMONP), écrit par Morgane Demonteil, dirigé par Léa Mosconi. Formation en séminaires par Validation des Acquis Professionnels (VAP) délivrée par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSAN), année 2023-2024.

Photographie de couverture personnelle, issue d'un chantier en Loire-Atlantique. Bois brûlé, brossé et huilé, 2024.

Architecte, profession libérale d'utilité publique

Stratégies, postures et pratiques d'architectes pour proposer un service public alternatif

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

SOMMAIRE

Avant-Propos p.4

Introduction p.6

I. Être architecte, une pratique historiquement plurielle p.10

Une oscillation entre pratique libérale et fonction publique p.10

Honoraires et salaires, le prix de l'indépendance p.15

Des postes et des postures complémentaires p.19

II. L'exercice libéral ou associé,
pistes pour des pratiques de l'intérêt public p.25

Elargir le champs des interlocuteurs et interlocutrices p.26

Développer de nouveaux outils de communication p.37

Donner un cadre à sa pratique p.42

Dépasser les dichotomies p.47

III. Pratiques hybrides : être architecte, mais pas que p.52

Hybridation personnelle et hybridation des structures p.52

Engagement professionnel p.55

Engagement sociétal p.57

Les temps intersticiels p.64

La gratuité peut-elle valoriser le travail ? p.65

Conclusion p.70

Bibliographie p.72

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Extraits d'entretiens et notes p.76
Gilles Chabenès p.76
Valérie Flicoteaux-Melling p.79
Luc Mahieu p.82
Collectif FIL p.85
Les Volantes, projections p.88

Acte de candidature p.90

Curriculum Vitae p.93
Luc Mahieu Architecte p.94
Pukeko Architecture p.96
Atelier B p.98
Les Volantes p.102

Intro-projection(s) - Note de synthèse 1 p.110

Où va l'argent ? - Note de synthèse 2 p.116

Remerciements p.120

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

AVANT-PROPOS

Ce mémoire est à la croisée de recherches théoriques et de réflexions issues d'expériences personnelles s'intéressant à la construction du territoire en général, et aux pratiques des architectes en particulier. Il a été construit sous la direction de Léa Mosconi dans le cas de l'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en Son Nom Propre (HMONP), proposée par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSAN). Cette formation en séminaires s'est tenue entre novembre 2023 et septembre 2024 et a été concomitante d'un travail en tant que dessinatrice-projeteuse dans l'entreprise Les Volantes, que j'ai fondée en 2022 avec Laure Purenne, amie et comparse des études en architecture. Cette formation fait suite à plusieurs expériences en agence d'architecture marquées par un attrait pour le bâti ancien, la rénovation, et le travail pour les particuliers. C'est donc aujourd'hui la volonté de développer à la fois mes pratiques et mon entreprise qui m'a motivée à passer cette formation et à le formuler clairement : je souhaite être architecte.

Avant d'entrer plus en détail dans le sujet, il me semble aussi important de préciser que ce mémoire est socialement et intellectuellement situé. La posture qui m'est ici demandé de développer, à la fois réflexive sur mes pratiques passées et futures, mais également sur le contexte plus général dans lequel j'envisage de m'inscrire ne saurait être neutre, et la décrire a minima s'impose comme un préalable nécessaire - peut-être plus encore au regard des sujets auxquels j'ai choisi de m'intéresser.

Je suis issue d'un milieu prolétaire, j'ai connu les logements sociaux, puis une maison ancienne, sans doute pensée par un maçon il y a deux siècles. Il aura fallu que j'attende d'avoir 24 ans pour vivre pour la première fois dans un logement qui ne soit ni social, ni étudiant, ni ancien ; un logement pensé par l'agence TETRARC en l'occurrence. Je n'ai eu aucun pouvoir décisionnel à sa conception, je n'en ai toujours pas, mais celle-ci me laisse au moins penser qu'elle a été faite en considération de ce que pouvait être mon intérêt, ce qui est l'un des aspects de la conception qui sera abordé ici. Être économiquement précaire et parfois travailler avec ou pour des personnes

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

qui le sont aussi ou qui sont socialement et/ou culturellement éloignées de l'architecture fait partie de mon vécu architectural et a nourri les réflexions autour de ce mémoire. Celui-ci, auquel s'ajoutent des recherches théoriques, des entretiens et l'étude enjouée de nouvelles pratiques, me permet aujourd'hui de donner à voir ce que j'en restitue, et les perspectives que cela me permet d'envisager pour mon avenir professionnel, ainsi qu'une réflexion plus générale sur l'exercice de la profession d'architecte.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

INTRODUCTION

"L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt."

Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

La notion d'intérêt public de l'architecture est ainsi inscrite en 1977 dans la loi, au terme d'un processus législatif houleux entamé plus d'une décennie plus tôt. On notera l'importance du choix des mots : l'intérêt. Pas l'utilité, telle l'*utilitas* de Vitruve, mais l'intérêt, plaçant lexicalement l'architecture comme objet incontournable et nécessaire plus que comme levier, salvation de problèmes architecturaux et urbains pourtant alors très identifiés. Cette loi est néanmoins le résultat d'une conquête de haute lutte, qui ouvre un questionnement résonnant encore aujourd'hui : la pratique des architectes, leur mode d'exercice, leur permet-elle de servir cet intérêt public ?

Ce public, d'ailleurs, quel est-il ? 43% de la population n'a, de par son statut de locataire, pas de pouvoir décisionnel majeur sur son habitat[1]. Lors d'une conversation dans l'agence pour laquelle je travaillais en 2018, une phrase prononcée par un des architectes amorce une réflexion profonde sur cette profession que je souhaite déjà exercer : *"L'architecture devrait être un service public."* Je travaillais alors sur des rénovations de copropriétés. Des traitements pragmatiques face à l'insalubrité, avec une attention portée aux respect des matériaux anciens. Une attention simple et minutieuse à un bâti existant, une grande proximité avec les habitants, avec les matériaux,

1 - Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, *Chiffres clés du logement*, Édition 2022, disponible à https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-logement-2022/pdf/Chiffres-cles-logement-2022.pdf Ces chiffres détaillent qu'il y avait 30, 4 millions de ménages en France en 2019, dont 25% de locataires du parc privé et 18% de locataires sociaux.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

mais très peu de créativité. Un exercice aux antipodes de la plupart des projets d'école, mais que je pouvais déjà facilement caractériser comme d'intérêt public. Aujourd'hui, j'ai une activité en dessin-projection auprès des particuliers : des rénovations, des extensions, une volonté d'utiliser des matériaux biosourcés et de réemploi, et un mode de travail que nous affinons avec ma co-gérante pour être le plus collaboratif possible. Là encore, j'arrive à caractériser l'intérêt de mon activité, et à en saisir au plus près le public concerné.

Mais, contrairement à d'autres professions libérales auxquelles elle est souvent comparée, telles que médecin ou avocat, la profession d'architecte et l'exercice de l'architecture ne disposent pas d'un service public aussi identifiable et étendu. Les services d'un architecte ne bénéficient pas de remboursements d'honoraires, il n'existe pas de "droit à l'architecture", pas plus que d'architectes commis d'office.

En caractérisant l'architecture par l'intérêt public qu'elle suscite, en se dotant parfois d'une politique publique de l'architecture sans pour autant se doter d'un service public véritablement dédié à son application, l'Etat affirme son pouvoir de dire, mais admet son incapacité à faire. Ainsi, la loi sur l'architecture de 1977 fait des responsables de la construction, et des architectes en premier lieu, les garde-fous de cet intérêt à chaque conception. On notera que leur mission est aussi souvent complétée et nourrie par les pratiques d'autres acteurs essentiels, qu'elles soient pensées par l'Etat, à l'instar des missions confiées aux CAUE, ou auto-formées, telles que les actions d'associations locales d'habitants par exemple.

Le rôle spécifique des architectes dans cette question de l'intérêt public trouve à la fois une résonance et une affirmation dans le Manifeste pour le droit à l'architecture publié en 2011, soit 35 ans après le vote de la loi déclarant la création architecturale d'intérêt public, publié par le Conseil National de l'Ordre des Architectes, qui organise à cette occasion une convention nationale sur le thème du "Droit à l'architecture". Cet événement a donné lieu à la publication et à la diffusion du Manifeste, et a été l'occasion de débats sur des thèmes encore très actuels tels que faire vivre les territoires,

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ou imaginer des espaces de vie pour mieux habiter. Ce Manifeste déclare notamment :

"Parce qu'il faut que l'intérêt général préside à l'aménagement de l'espace,
Parce qu'il faut, pour nos citoyens, donner un sens à leur territoire,
Parce qu'il faut des métropoles solidaires et respectueuses de l'environnement,
Parce qu'il faut ménager le territoire, préserver les zones fragiles,
le littoral et protéger la biodiversité,
Parce qu'il faut faire vivre les franches urbaines sans les satelliser,
Parce qu'il faut accorder la même attention à tous les territoires,
Parce qu'il faut développer une poétique de la ville à l'échelle métropolitaine,
La création architecturale est d'intérêt public."[2]

Si aucun droit à l'architecture n'est aujourd'hui inscrit dans la loi, il s'agit néanmoins bel et bien d'un enjeu dont les architectes se saisissent et dont ils défendent la nécessité.

Comment les stratégies, postures et pratiques contemporaines des architectes leur permettent -elles de concevoir dans cette perspective de l'intérêt public, et parfois de redéfinir cette notion ?

L'objet de ce mémoire n'est pas de savoir s'il devrait y avoir ou non un service public de l'architecture plus développé que celui qui existe, ni même d'amener un regard critique sur ce que sont une politique publique de l'architecture ou encore l'intérêt général, mais plutôt de comprendre comment les stratégies, postures et pratiques contemporaines des architectes leur permettent de concevoir dans cette perspective de l'intérêt public, et parfois de redéfinir cette notion. C'est aussi l'occasion pour moi d'interroger ma pratique actuelle et future, que je souhaite libérale mais aussi associative et coopérative ; d'interroger ses limites, et ses perspectives.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2- CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES, *Manifeste pour le droit à l'architecture*, Paris, 2011

Pour cela, ce mémoire s'appuiera dans un premier temps sur une recontextualisation historique de la diversité des pratiques des architectes, en détaillant les raisons de l'existence de chaque statut ainsi que la relative complémentarité entre chacun. Il s'agit d'un retour à l'échelle structurelle et macroscopique, étayé par des apports d'historiens de l'architecture, mais aussi des témoignages d'architectes contemporains qui permettent d'éclairer certaines périodes et de mieux en saisir les évolutions. Puis ce mémoire s'intéressera à certaines possibilités de pratiques ouvertes par les architectes pour travailler dans cette perspective de l'intérêt public, en s'appuyant sur des témoignages et des exemples proches. Les postures et pratiques détaillées sont celles qui me questionnent spécifiquement et/ou que j'aimerais pouvoir développer. Enfin, ce mémoire s'intéressera à l'hybridité des pratiques que développent certains architectes pour répondre de façon directe ou indirecte, financée ou bénévole, à cet enjeu de l'intérêt public, et à toutes les questions que cela ouvre sur la place et le rôle des architectes dans la société.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ÊTRE ARCHITECTE,
UNE PRATIQUE HISTORIQUEMENT PLURIELLE

Dans la perspective de l'intérêt public comme dans celle de leurs intérêts propres, une notion revient beaucoup autour des débats qui entourent l'exercice libéral des architectes : l'indépendance, nécessaire condition au développement d'un projet librement pensé. Mais de qui les architectes doivent-ils être indépendants pour exercer ? Quelles modes d'exercices, du libéral au fonctionnaire, en passant par toutes les pratiques hybrides, leur garantissent la meilleure indépendance, et donc la plus haute garantie de pouvoir travailler librement et dans l'intérêt général ? De quelles difficultés d'exercice les oscillations entre pratique libérales et fonction publique témoignent-elles ? Quelles perspectives ces pratiques cumulées ouvrent-elles ?

Une oscillation entre profession libérale et fonction publique

Historiquement, on constate que les modes d'exercices adoptés par les architectes, ou qui leur ont été imposés, ne se limitent pas à l'exercice libéral que l'on connaît aujourd'hui. L'exercice libéral pour sa part se fait dans l'interstice entre la loi et son interprétation, entre une politique publique de l'architecture, quand elle est menée en tant que telle, et les aspirations complexes et parfois contradictoires de maîtrises d'ouvrages publiques comme privées pour lesquelles les architectes libéraux travaillent. Ses tenants y voient la garantie d'une indépendance vis-à-vis de l'État, et la garantie pour leur maîtrise d'ouvrage d'avoir un choix parmi de nombreux professionnels. L'intérêt public y est alors vu comme atomisé à l'échelle de chacun, revendiqué au titre de droit commun à avoir un choix. Le fonctionnariat quant à lui s'envisage comme une indépendance vis-à-vis des industries, mais encore plus des conditions économiques, la garantie d'une incorruptibilité grâce au salaire. Enfin, les moyens mobilisables par chacun diffèrent : l'architecte libéral fait tout pour quelques-uns, quand le fonctionnaire fait une quantité limitée de missions, mais disponibles pour un plus grand nombre.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

On retrouve les premières traces, non des premiers fonctionnaires, mais tout du moins des premiers dignitaires dans le corps des architectes du Roi, des diplômés de l'Académie royale d'architecture auprès de Louis XIV, pour lequel ils rendent leur avis sur le beau, sans exercer eux-mêmes. Les architectes sont pour la première fois reconnus en tant que tels, et sont sélectionnés au-delà de leur exercice pour leur expertise, leur capacité de conseil. Après la distinction antique entre arts "serviles" et arts "libéraux", s'installe ici celle entre profession de conseil et profession d'exercice, la reconnaissance royale et l'absence de maîtrise d'œuvre en étant les deux critères[1].

Nombre de professionnels aménagent par la suite une pratique entre ces deux statuts, à l'instar historique des architectes des bâtiments civils et palais nationaux, recrutés par décret pour restaurer, contrôler, aménager ou urbaniser - certains ont d'ailleurs été architectes en chef de la Reconstruction - ils étaient en bonne place pour obtenir des commandes publiques. Payés aux honoraires et non-soumis à la législation du cumul, ils ne sont pas fonctionnaires dans toute l'acceptation juridique du terme, mais ils participent à l'exercice du pouvoir administratif et sont titulaires à vie de leur titre public. Un arrêt du 19 juin 1936 souligne que les architectes en chefs des bâtiments civils sont des fonctionnaires publics *"nonobstant la forme particulière de leur rémunération empruntée aux usages de la profession ou la circonstance qu'ils ont la faculté, en-dehors de leurs fonctions publiques, d'avoir une clientèle privée"*[2]. Néanmoins, ce statut tend à se déliter progressivement au profit d'une activité exclusivement orientée vers l'entretien[3].

A la sortie de la guerre, le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

1- MOULIN Raymonde, DUBOST Françoise, GRAS Alain, LAUTMAN Jacques, MARTINON Jean-Pierre, SCHNAPPER Dominique, *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale*, Archives des sciences sociales, Calman-Levy, 1973

2 - LIET-VEAUX G., *La profession d'architecte, statut juridique*, Editions Ch. Massin et Librairies techniques, 2e édition, 1963, p.174

3 - En 1896, la Direction des bâtiments civils est rattachée à la Direction des beaux-arts, puis fusionne avec les Bâtiments civils et palais nationaux. En 1908, les agences de travaux de l'Etat sont supprimées par décret. En 1945, malgré la création d'une Direction générale de l'architecture au sein de l'Education nationale liée aux nécessités de la Reconstruction, les ministères se dotent chacun de leurs propres services de construction.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

(MRU) fait travailler des centaines d'architectes sous des statuts divers. Il y a alors une multiplication des architectes-urbanistes, ou des architectes-voyers, correspondant à une diversité de postes, tels que ceux engagés dans les nouveaux organismes extérieurs du ministère de l'Equipement, tels que les Groupes d'Etudes et de Programmation (G.E.P.), ou les Organismes d'Étude et d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (OREAM). On constate alors une nouvelle forme de division du travail d'architecte par contrats d'études ou contrats de mission, correspondant à une volonté de choix et de flexibilité des administrateurs - mais le rapport de forces avec les ingénieurs des Ponts et Chaussées, qui eux conservent une place étatique stable, se maintient.

Jusque dans les années 1970 encore, on retrouve des statuts complexes, spécifiquement à l'échelon local, où même si *"deux régimes seulement sont conformes à la réglementation : celui* "d'architecte libéral" (décret du 7 février 1949) *et celui d'architecte* "fonctionnaire" (arrêtés du 16 mars 1949 et du 20 mars 1952). *[...] les contrats prévoient souvent des situations mixtes permettant à l'homme de l'art de profiter des deux à la foi, sans avoir à supporter les charges ou sujétions correspondantes."*[4] Mais le département est aussi le lieu d'une certaine concurrence. L'architecte du département par exemple, dont le recrutement et le paiement dépendaient du Conseil général n'était pas toujours un architecte. Dans certains départements, cet emploi était traditionnellement attribué à un ingénieur des Travaux publics de l'Etat, antérieurement en poste à la direction départementale de l'Equipement, et qui était mis en disponibilité pour devenir employé du département ou d'une collectivité locale. Pour cet ingénieur, c'était une belle fin de carrière,

4 - *Rapport de la Cour des Comptes*, 1961, dans lequel on retrouve d'autres exemples précis du mode de cumul des fonctions et des rémunérations : *"Dans l'Indre-et-Loire, comme ailleurs dans nombre de départements, l'architecte départemental, réputé libéral, est rétribué aux taux prévus par le décret du 7 février 1949 ; mais il reçoit en outre, pour assurer l'entretien des immeubles du département, un traitement, appelé indemnité forfaitaire, correspondant à l'indice 360, soumis à retenues pour pension et cotisation de sécurité sociale ; il bénéficie d'autre part des garanties statutaires des fonctionnaires départementaux. Sous ce régime, il n'est pas assujetti aux règles de cumul des rémunérations publiques et perçoit des honoraires à taux plein, bien qu'il n'ait plus de cabinet privé (son personnel ayant été intégré dans l'administration départementale) et qu'il soit seulement associé à un confrère exerçant à titre libéral."*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

tant pour les responsabilités (chef de service) que pour la rémunération, grâce au petit pourcentage attribué sur les travaux contrôlés.

Dans les exercices cumulés, on relèvera aussi les architectes de la Ville de Paris, divisés entre architectes-voyers (chargés de rendre des avis techniques sur les dossiers) et architectes des bâtiments de la ville (chargés des travaux neufs), mais souvent fonctionnaires à temps partiel et rémunérés sur des bases très faibles.

Il n'existe pas aujourd'hui de statistiques permettant de distinguer ceux qui, parmi les fonctionnaires, sont formés à l'architecture, hormis deux corps, tous deux formés à la suite de la Seconde Guerre Mondiale : les Architectes des Bâtiments de France (dépendant du ministère des affaires culturelles), et les urbanistes de l'Etat (dépendant du ministère de l'Equipement). Les architectes chargés des Monuments Historiques bénéficient de la reconnaissance d'une compétence spécifique, ainsi que d'une certaine exclusivité dans leur domaine d'action[5]. Avant l'existence des CAUE, les A.C.M.H jouaient d'ailleurs parfois un rôle prescriptif et de conseil, faisant des croquis et expliquant quelques principes pour se couper d'un rôle purement administratif. Leur légitimité et spécificités sont édictées autour de la question des techniques anciennes, mais aussi de leur réinterpétation ou adaptation modernes (formation et recrutement spécialisés, avec assez forte cooptation due au nombre restreint de places à pourvoir). On notera néanmoins une certaine précarité dans la position administrative de ces deux corps, qui ont parfois changé de ministère et qui se retrouvent souvent confrontés à mieux financés qu'eux, comme les Ponts et Chaussées, voire en concurrence directe, dans le cas des urbanistes de l'Etat. Malgré la difficulté

5 - *"Cette conservation des monuments, autorisée et financée par le ministre, est exécutée par les architectes du service. Le ministre peut même ordonner l'exécution, aux frais de l'État, des travaux indispensables à la conservation du monument en dépit de l'opposition du propriétaire et en prononcer l'expropriation, si les conditions de son utilisation mettent son existence en péril. Au classement, s'est ajoutée, par les lois du 31 décembre 1913 et du 23 juillet 1927, la liste spéciale appelée "Inventaire supplémentaire des Monuments historiques". "Les travaux effectués sur ces monuments sont contrôlés par les A.C.M.H. sans être dirigés par eux."* MOULIN Raymonde, DUBOST Françoise, GRAS Alain, LAUTMAN Jacques, MARTINON Jean-Pierre, SCHNAPPER Dominique, *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale*, Archives des sciences sociales, Calman-Levy, 1973, p.203

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

structurelle de ces modes d'exercice limités, les architectes en poste essaient d'y faire valoir leur regard spécifique, comme une visualisation plus aisée, et une appétence pour les questions esthétiques nécessaires à l'aménagement de la ville, ou encore la relation privilégiée avec les architectes en exercice libéral. On peut d'ailleurs voir un lien entre diminution du recours aux architectes libéraux et précarisation du statut d'Architectes des Bâtiments de France.

Ainsi, en libéral comme en public, les diplômés en architecture font face à des difficultés majeures de définition de leurs fonctions et identités propres, qui tendent globalement à être en concurrence avec d'autres professionnels (historiques comme les ingénieurs ou émergents comme certains géomètres ou BET), et donc atomisées et sous-financées.

Avec l'arrivée en 1977 des premiers Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), on assiste à une nouvelle façon de s'ancrer dans un cet objectif de la construction défini par l'État, l'intérêt public. Des diplômés en architecture peuvent désormais proposer des missions de conseil en tant que salariés de ces associations financées par les départements qui souhaitent s'en doter. Certains CAUE optent aussi pour l'intervention d'architectes libéraux alors vacataires pour remplir des missions ponctuelles de conseil. Ces nouvelles postures, éloignées à la fois de la maîtrise d'œuvre et d'un salaire direct de l'Etat, reposant sur un impôt local, apparaissent alors comme un contrepoint avec toutes les formes précédentes d'exercice. On y prodigue des conseils aux particuliers comme aux collectivités, avec une action forte dans les secteurs ruraux où la présence des architectes libéraux est traditionnellement plus faible. Mais ces institutions, qui ont désormais presque cinquante ans, se trouvent aussi face à de nouveaux défis de gouvernance (ou à d'anciens non-résolus). Leur financement, en premier lieu, interroge sur leur capacité à exercer leurs missions. Il peut constamment être remis en cause par les départements, malgré l'acquisition d'une certaine notoriété depuis leur fondation. Ce sont également les départements qui votent le taux de la taxe d'aménagement, dont dépendent les CAUE, qui dépend elle-même du volume de la construction locale, et est donc intimement liée aux conditions économiques, comme à une idée

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ainsi, en libéral comme en public, les diplômés en architecture font face à des difficultés majeures de définition de leurs fonctions et identités propres, qui tendent globalement à être en concurrence avec d'autres professionnels, et donc atomisées et sous-financées.

de l'aménagement et/ou de l'amélioration du cadre de vie qui passe par la création de surface, ce qui pourrait être remis en cause à l'heure du presque ZAN[6]. Pour pallier cela, même si la loi de 1977 inclut la notion de gratuité des missions, tous les CAUE ne fonctionnent pas de la même façon sur le territoire, et certains facturent leurs missions, même à un tarif compétitif, afin de permettre leur maintien. Quelle est alors la définition de l'intérêt public ? Quid de l'égalité de traitement sur le territoire ? Enfin, certains CAUE sont aussi intégrés à des agences locales d'aménagement, ce qui peut interroger sur leur degré de neutralité, en particulier lorsque les directions de l'agence et du CAUE sont confondues[7]. Ainsi, ces nouvelles postures d'architectes pensées et développées depuis 1977 sont elles aussi fragilisées dans les modalités d'exercices qu'elles proposent et dans le champ des actions possibles.

Honoraires et salaires, le prix de l'indépendance

La question qui sous-tend celle du statut et de l'indépendance qu'il offre est celle de la rémunération. Nombre de professionnels ont choisi un exercice diversifié afin de pouvoir prétendre simultanément aux honoraires (variables) et au salaire (fixe). C'est une question similaire qui est arrivée presque immédiatement quand nous nous sommes installées en tant que dessinatrices-projeteuses à notre compte avec ma collaboratrice : devons-

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

6 - *"La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 l'objectif d'atteindre le «zéro artificialisation nette des sols» en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021). Par ailleurs, la loi ZAN du 20 juillet 2023 a permis de renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et de répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain."* d'après le site officiel https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols

7 - Le CAUE de Loire-Atlantique est aujourd'hui intégré à l'agence d'aménagement Loire-Atlantique Développement, mais dispose de deux directions distinctes.

nous nous appuyer sur une autre source de revenus pour pallier les aléas des honoraires ? Quelle serait-elle ? Pouvons-nous essayer de faire de la sous-traitance en dessin pour d'autres agences (la sous-traitance en conception est interdite) ? Si oui, les sélectionne-t-on selon leur pratiques et valeurs, proches des nôtres ? Plus largement : suis-je idéologiquement indépendante si je suis financièrement précaire ? Cela pose aussi des questions de rythme et de transitions au cours d'une carrière afin d'articuler tous les rythmes de vie, les événements personnels et professionnels, et les revenus. Valérie Flicoteaux-Melling, élue du Conseil National de l'Ordre des Architectes, retournant à l'activité d'architecte à temps plein après quatorze ans d'engagement ordinal, explique par exemple que ses indemnités ordinales compensaient en partie la perte d'activité de son agence. Aujourd'hui, l'agence doit retrouver un nouvel équilibre, y compris financier pour lui permettre de revenir dans de bonnes conditions[8].

Plus largement : suis-je idéologiquement indépendante si je suis financièrement précaire ?

Afin d'écarter la tentation d'accepter des projets en-dehors des limites que nous avions nous-mêmes fixées, nous avons dès le départ formalisé une "Charte Éthique" (différente du Code de déontologie, celle-ci concerne plus spécifiquement les pratiques constructives ou de collaboration). Nous avons néanmoins conscience que cela représente un choix que toutes les structures ne peuvent se permettre. Gilles Chabenès, gérant de l'agence nantaise Architectures Chabenès & Scott, dit par exemple à propos de ces modes d'exercice controversés au sein de la profession que sont les conceptions-réalisations : *"on peut être contre, maintenant, il y a un aspect purement économique dans une agence. Quand on a une douzaine de personnes, on est obligé de se plier à ce genre d'exercice, parce qu'on n'a pas le choix."*[9] Quid de ceux qui se privent de marchés auprès d'une mairie pour défendre la notion d'intérêt général dans leur projet ?[11]

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

8 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling réalisé le 4 avril 2024, dont certains extraits sont rapportés en annexe p.79. Voir également notes jointes p.81.

9 - Entretien avec Gilles Chabenès réalisé le 2 avril 2024, dont certains extraits sont rapportés en annexe p.76. Voir également notes jointes p.78.

Travaille-t-on exclusivement pour ceux et celles qui nous payent ?

Est-ce économiquement tenable tout au long d'une carrière ? Néanmoins, la sélection, non des clients, mais du moins des projets, trouve des contradicteurs, y compris dans le camps de l'intérêt public. Luc Mahieu, architecte ayant exercé en CAUE, dans le secteur public puis privé compare comme beaucoup la profession d'architecte à un service essentiel, proche du médical : *"le médecin [...] ne demande pas aux gens leur opinion avant de leur donner des médicaments, il les donne de toute façon."* Il affirme au contraire que cette présence voulue ou subie sur tous les projets peut aussi permettre de *"contrôler un peu mieux, justement, les gens qui pourraient compromettre le bénéfice de la société avec des actions"*[11]. Cette comparaison au corps médical rappelle d'ailleurs la proximité idéologique avec la notion de service public, mais relève aussi d'une figure d'autorité qui ne fait plus exactement consensus. En l'absence d'un service équivalent, le mode de rémunération des architectes libéraux, dépendant à la fois du volume d'affaires et de leur stade d'avancement, interroge donc tout à la fois sur leur possibilité de travailler dans l'intérêt collectif, et sur la valeur accordée au travail de ce corps professionnel.

Au-delà du goût pour la collaboration, l'association dans le cadre d'une SARL a aussi été pour nous une façon de répondre à la pression économique, en ventilant les revenus des affaires apportées par chacune, et en faisant des économies d'échelle (comptable, site). On retrouve d'ailleurs une appétence de plus en plus importante pour l'association dans les pratiques des architectes contemporains et contemporaines, avec une proportion d'associés supérieure aux libéraux depuis 2017-2018, pour atteindre 14 870 associés en 2021, contre 12 560 libéraux[12]. Cette volonté d'association peut bien sûr être abordée sous l'angle économique comme sous une perspective de désir de travail plus collaboratif, mais influe directement sur le degré de précarité (réelle ou perçue).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

10 - Entretien avec Delphine Lainé-Delaunay réalisé le 30 avril 2024.

11 - Entretien avec Luc Mahieu réalisé le 19 mars 2024, dont certains extraits sont rapportés en annexe p.82. Voir également notes jointes p.84.

12 - ORDRE DES ARCHITECTES, Archigraphie, *Observatoire de la profession d'architecte,* Paris, 2022

Mais quel qu'en soit le montant, la source même de ces revenus vient mettre de l'interdépendance dans l'indépendance supposée : peut-on par exemple être garant de l'intérêt public si on ne travaille que pour des particuliers, qui ont des intérêts précis, localisés et partisans ? La question se pose bien sûr à d'autres échelles pour des personnes ne travaillant que pour le secteur tertiaire par exemple. Travaille-t-on exclusivement pour ceux et celles qui nous payent ? Quelle place accorde-t-on aux enjeux publics, collectifs, dans cette accumulation d'exercices ponctuels que constitue une carrière d'architecte ? Luc Mahieu témoigne de situations de projet complexes avec des personnes *"qui avaient des objectifs extrêmement contradictoires et conflictuels"* et de la difficulté de sa posture, où il essayait *"d'arranger tout le monde"*, tout en ne devant *"satisfaire qu'un seul des partenaires, qui était la personne qui me payait."* A ce sujet, il admet : *"je n'ai pas aimé cette situation-là, parce que je n'étais pas indépendant."*[13]

Côté CAUE, c'est justement l'absence de contrat - pour ceux qui pratiquent la gratuité du conseil - qui est perçue comme une plus grande garantie de pouvoir s'exprimer librement et indépendamment. Cela n'implique pas de réelle neutralité, puisqu'aucun conseil n'est neutre, mais dénué de rapports marchands, cela permet tout du moins une plus grande franchise.[14] Cette indépendance est néanmoins précaire, pour les raisons financières comme structurelles évoquées précédemment (dépendance relative vis-à-vis des départements, du contexte économique, et parfois de certaines agences d'aménagement départementales). La tentation a même été grande parfois, lors d'importantes difficultés économiques, de supprimer le conseil aux particuliers (qui étaient justement le public initialement visé par la loi de 1977). En Loire-Atlantique, ce sont finalement les chargés de missions qui prennent en charge ces conseils en plus de leurs autres missions, et non plus les vacataires initiaux[15].

Outre la question du volume d'affaires et de la contractualisation avec

13 - Entretien avec Luc Mahieu, *Ibid*
14 - Entretien avec Delphine Lainé-Delaunay, *Ibid*
15 - *Ibid*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

un client, les difficultés économiques peuvent naître de configurations structurelles liées à la reconnaissance même de la valeur du travail. Si Gilles Chabenes insiste sur le fait que les architectes se doivent d'appliquer des taux proportionnels au travail effectué pour ne pas *"discréditer"* la profession, il admet aussi les importantes déconvenues contextuelles : *"on a gagné un concours dans le domaine de la cancérologie, on a gagné en septembre, on devait démarrer, on nous a dit que ce serait début 2020. Maintenant, on parle de 2025. C'est bien gentil, mais nous, si on comptait là-dessus pour pouvoir faire vivre une agence, qu'est-ce qu'on fait ?"*[16] Selon lui, appliquer des taux réellement importants est aussi une façon de se pérenniser et de pouvoir traverser ce type d'épreuves. On notera que le barème publié par l'Ordre, en accord avec le ministère, ou encore les travaux de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)[17] permettent de fixer des repères, mais pas de caractériser les revenus comme pour d'autres secteurs d'activité, ni même d'envisager une application directe. Suite à la condamnation par de l'Ordre des Architectes par la Cour d'appel de Paris pour "pratiques anticoncurrentielles" le 15 octobre 2020, il devient de plus en plus complexe d'essayer de suggérer des normes sur un marché désormais libéralisé[18].

Des postes et des postures complémentaires

Au-delà des questions financières, nombre d'architectes contemporains et contemporaines continuent de voir l'exercice cumulé de plusieurs statuts, à la suite ou en même temps, comme bénéfique à la maîtrise d'œuvre elle-même, non pas seulement comme un complément économique, mais comme un véritable outil d'auto-formation, voire un "rôle citoyen de l'architecte"[19]. Valérie Flicoteaux-Melling, ayant exercé en CAUE en même

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

16 - Entretien avec Gilles Chabenès, *Ibid*

17 - Voir le Simulateur d'honoraires de la MIQCP disponible à l'adresse : https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=125&Itemid=114&lang=fr

18 - Voir Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 15 octobre 2020, disponible en ligne : https://www.cours-appel.justice.fr/sites/default/files/2022-06/19-18632%20ORDRE%20DES%20ARCHITECTE%20Contre%20ADLC.pdf

19 - Expression notamment revendiquée dans la présentation de l'agence 3+1 architectes, dont fait partie Valérie Flicoteaux-Melling.

temps qu'au sein de son agence relève par exemple que *"Si vous faites du conseil, ça conforte votre attitude de maître d'œuvre."*[20]

Les CAUE, dans leur rôle de conseil, peuvent apparaître comme particulièrement bien positionnés pour avancer sur les enjeux de demain dans cette perspective de l'intérêt public. Sans avoir le pouvoir décisionnel des fonctionnaires, ils bénéficient néanmoins d'expériences de terrain et peuvent relever l'émergence de nouveaux enjeux, comme récemment autour de la densification spontanée[21]. Ils sont aussi au contact de particuliers comme d'élus, y compris sur des territoires ruraux moins desservis par les architectes libéraux ou associés. Le CAUE de Loire-Atlantique développe par exemple un large catalogue de formations à destination des élus, et maintient le conseil au particuliers, avec des temps de conférences ou encore de rencontres entre professionnels. Sur certains sujets, ils proposent parfois même d'aller plus loin que ce qui est légalement requis, en conseillant par exemple spécifiquement sur la question de la rénovation thermique en site patrimonial[22]. Le CAUE de Loire-Atlantique bénéficie également sur certains points de l'intégration à une agence départementale, par exemple pour avancer ensemble sur des sujets d'intérêt public, avec la récente création d'un pôle "Biodiversité et milieux humides", ou encore des temps de formation mutuels[23]. Il s'agit là d'une possibilité supplémentaire de maîtriser et d'argumenter certains sujets.[24]

Malgré tout, l'exercice de la maîtrise d'œuvre semble le lieu où se cristallisent tous les enjeux, un poste d'influence privilégié, au contact direct des réalités du terrain et donc au plus près pour les questionner, les orienter, relever les problèmes et les perspectives. Valérie-Flicoteaux-Melling suggère même

20 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

21 - Entretien avec Delphine Lainé-Delaunay, *Ibid.* La densification spontanée est une question à laquelle le CAUE 44 s'est dernièrement intéressé et sur laquelle ils informent désormais les responsables des collectivités.

22 - Entretien avec Delphine Lainé-Delaunay, *Ibid.* Le CAUE 44 a décidé d'informer sur cette question spécifique avec une conférence cocassement nommée "Les maisons anciennes ne sont pas des passoires thermiques".

23 - Entretien avec Delphine Lainé-Delaunay, *Ibid.* Ces temps de formation sont prévus dans l'année entre aménageurs, économistes, chargés de missions et de projets. Cela complète aussi en interne le projet d'agence.

24 - Entretien avec Delphine Lainé-Delaunay, *Ibid.*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

« l'architecte, dans la prescription qu'il fait, dans le conseil qu'il donne au client, dans la façon dont il a orienté son bâtiment, il a beaucoup plus de force de frappe dans l'action que d'autres professions »[25]

que ces nouveaux sujets et les proximités ainsi créés avec les maîtrises d'ouvrage seraient particulièrement adaptées, et parle de l'importance *"d'être aux avants-postes"*, en expliquant que *"l'architecte, dans la prescription qu'il fait, dans le conseil qu'il donne au client, dans sa conception architecturale, a beaucoup plus de force de frappe dans l'action que d'autres professions"*[25]. On note par exemple que tous sujets de projet confondus, 81% des propositions de matériaux bio et géosourcés sont à l'initiative des architectes en phase conception pour la rénovation (et 76% pour le neuf)[26]. C'est donc bien cette relation directe et privilégiée avec la maîtrise d'ouvrage, particulière ou non, qui permet une pédagogie et une recherche de solutions adaptées à chaque cas, ce que ne peut faire la loi.

Ainsi, la multiplicité des regards semble apporter des expériences autant que de nouvelles possibilités d'influer sur la construction et de proposer une définition plus précise de ce qu'est l'intérêt public, en allant au-delà des conditions légales sur certains enjeux, en particulier sociaux et environnementaux.

La complémentarité des approches pose néanmoins la question de la limite entre chaque, en particulier dans le cas d'une mixité d'exercice public/privé. La séparation actuelle est telle que l'on ne peut conseiller en public et réaliser en privé simultanément au même endroit, car Valérie Flicoteaux-Melling l'assène, *"il faut que les architectes s'approprient la déontologie propre au conseil. Qu'ils évitent par exemple de se retrouver en situation d'être juge et parti : faire du conseil et de la maîtrise d'oeuvre sur un projet par exemple."*[27] Cette complémentarité s'assied d'ailleurs sur un certain flou juridique. En effet, la loi de 1977 ne prévoyait pas les missions aujourd'hui reconnues

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

25 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

26 - ORDRE DES ARCHITECTES, Archigraphie, *Observatoire de la profession d'architecte*, Paris, 2022

27 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

de programmation ou de faisabilité. Il y a donc un vide interprétatif que chaque CAUE clarifie département par département, avec ses spécificités. Le CAUE de Loire-Atlantique ne fournit par exemple plus de faisabilités ni de programmation au sens strict, redirigeant plutôt vers un bassin de professionnels particulièrement fourni. En Sarthe à contrario, le CAUE a un rôle plus appuyé sur les questions paysagères, les professionnels du secteur étant proportionnellement plus rares. Pour Delphine Lainé-Delaunay, directrice du CAUE 44, cette adaptation à l'offre de professionnels est importante pour que les rôles de chacun soient les plus adaptés aux situations géographiques, historiques et économiques.[28] Elle défend donc à la fois le rôle de chacun, et l'idée que plus la définition d'une posture est claire, plus elle est renforcée.

Aujourd'hui, ces postures complémentaires semblent retrouver une nouvelle proximité avec plusieurs initiatives et partenariats. Le récent dispositif "1 maire, 1 architecte" par exemple, *"ambitionne de rappeler la mission de service public dont est investie la profession, ainsi que le rôle de premier plan que les architectes jouent aux côtés des élus locaux, en tant que partenaires de confiance et apporteurs de solutions."*[29] Proche de la posture des CAUE, cette démarche veut réinscrire la place des architectes dans les territoires, car Valérie Flicoteaux-Melling le défend : *"Aujourd'hui, si on veut être citoyen [...] il faut accompagner les populations dans les projets importants. Il faut aller conseiller les petites communes. Il faut monter en compétence sur les sujets d'urbanisme et d'aménagement urbain très local, des toutes petites communes, avec très peu de moyens. Il n'y a pas forcément besoin de beaucoup d'argent pour faire de l'architecture.*". Il y a pour elle un réel enjeu à amener les architectes vers le conseil, que ce soit à travers ce dispositif, en tant que fonctionnaire, chargé de mission ou vacataire auprès d'un CAUE, car *"quand vous travaillez en conseil pour un maire, vous êtes complètement dans votre rôle d'architecte au service de l'intérêt public"*[30].

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

28 - Entretien avec Delphine Lainé-Delaunay, *Ibid.*

29 - Présentation disponible sur le site de l'Ordre des Architectes : https://1maire1architecte.org/presentation/

30 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

Enfin, cette diversité permet aussi une altérité, et donc la possibilité de recréer des espaces et des moments de confraternité précieux dans un milieu où presque la moitié des professionnels travaillent seuls. Ce sont des moments important d'échanges entre professionnels et de partages de retours d'expériences. C'est ce que peuvent apporter l'Ordre des architectes, les espaces syndicaux et associatifs, mais aussi les expériences de conseil en CAUE par exemple.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

L'EXERCICE LIBÉRAL OU ASSOCIÉ, PISTES POUR DES PRATIQUES DE L'INTÉRÊT PUBLIC

L'exercice associé est celui vers lequel je me dirige. Cette posture très spécifique est, comme nous avons pu le voir précédemment, à la conjonction des intérêts publics et privés, en discussion avec tous les acteurs de la fabrique du territoire, mais aussi un ensemble de pratiques en forte évolution sous l'effet des aspirations et nécessités contemporaines que sont la crise du logement, le changement climatique, ce que des observateurs de plus en plus nombreux nomment la crise sociale et démocratique[1], la sobriété[2], la frugalité[3], ou encore la raréfaction des ressources. Quelles sont alors, de façon contemporaine, les pistes de travail développées par les architectes libéraux ou associés pour exercer dans cette perspective de l'intérêt public ? Les différentes propositions développées ici

Quelles sont les pistes de travail développées par les architectes libéraux ou associés pour exercer dans cette perspective de l'intérêt public ?

1- Le terme de "crise démocratique" est ici évoqué au sujet de la défiance envers les représentants et le système représentatif de la cinquième république en général. Voir notamment le Rapport 2024 du CEVIPOF, centre de recherches politiques de Sciences Po disponible en ligne : https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/BConf_V15_Extraction1_modif.pdf Il montre entre autres que 68% des 3 514 répondants estiment que la démocratie ne fonctionne pas très bien ou pas du tout, soit une augmentation de quatre points sur un an.

2 - L'ADEME, agence nationale de la Transition Ecologie, explique à ce sujet : *"Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation, et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective. Attention ! L'efficacité seule, production d'un maximum de résultats avec le minimum de résultats n'est pas la sobriété."* Plus d'informations, et parallèles avec la théorie du donut de Kate Raworth, économiste du Royaume-Uni sur : https://optigede.ademe.fr/sobriete-de-quoi-parle-t

3 - S'il s'agit en français d'un synonyme de sobriété, simplicité ou tempérance, la notion de "frugalité heureuse" renvoie à l'application de ce principe comme source de nouvelles richesses non-marchandes, notamment en architecture. Ce concept est entre autres utilisé par l'architecte et urbaniste Philippe Madec, ou le Collectif FIL à Nantes, par exemple. En 2018, Philippe Madec, architecte et urbaniste, Alain Bornarel, ingénieur, et Dominique Gauzin-Müller, architecte-chercheur lancent le Manifeste pour une Frugalité heureuse et créative, ratifiable en ligne : https://frugalite.org/manifeste/

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

n'ont pas vocation à être exhaustives, mais témoignent d'exemples, d'envies et de retours d'expérience issus des entretiens réalisés, de certaines références de projets-pilotes et de ma pratique de dessinatrice-projeteuse. De même, elles ne s'attachent pas tant à des typologies de projet qu'à des processus créatifs et de maîtrise d'œuvre. Ce sont néanmoins toutes des pistes que j'envisage activement de réinvestir dans mon futur mode de travail.

Elargir le champ des interlocuteurs et interlocutrices

Si nous avons vu précédemment que la commande comme la conception architecturale étaient historiquement le fait de deux catégories de population relativement restreintes (des gouvernements ou des personnes plutôt aisées d'un côté, et des architectes de l'autre), cette configuration n'a fait qu'évoluer et s'ouvrir pour les deux parties. Côté commande, on constate depuis les années 1960 une ouverture de la profession sinon à de nouveaux maîtres d'ouvrages, au moins à de nouveaux sujets, avec un intérêt croissant pour le logement individuel comme collectif[4]. Néanmoins, cette ouverture reste partielle, car aujourd'hui encore les architectes ne sont par exemple chargés que de 5% du volume économique lié à la maison individuelle[5]. Ainsi, élargir le champ des interlocuteurs passe nécessairement par la visibilisation du

4 - VIOLEAU Jean-Louis, *Les architectes et mai 68,* Éditions Recherches, 2005. On constate par exemple que les sujets d'esquisse au concours d'admission de 1946 à 1967 ne comportaient aucun logement, à l'exception d'une *"maison de garde d'un parc national"* et d'un *"pavillon de garde dans une propriété du XVIIème siècle"*. A contrario, étaient valorisées les architectures culturelles (galerie de musée, école de dessin, salon de musique, bibliothèque), commerciales (café-restaurant, marché, buvette de station thermale) ou religieuses (chapelle funéraire, cloître, chapelle de montagne). L'architecture n'est alors pas encore vue comme un exercice destiné au plus grand nombre et il y a une forte promiscuité entre le Prix de Rome, avec des sujets proches, et l'attribution de projets publics ultérieurs. Face à cet enseignement considéré comme inadéquat aux enjeux, les étudiants auto-organisent des conférences, dont certains titres témoignent d'un intérêt pour les incidences de l'architecture sur ses usagers : *"Influences réciproques de l'architecture et de la société moderne"*, ou encore *"Quels pourront être les besoins de l'homme et de sa famille dans les deux prochaines décennies ?"* Le groupe C, dans lequel enseigne Georges Candilis, est le seul en 1965-1966 à proposer l'habitat comme sujet de projet, en concertation entre enseignants et étudiants. Quand leur est proposé le projet d'un *"immeuble de 10 logements dans un quartier aisé de la capitale"*, ils défendent que leur thème de recherche principal sera le logement social.

5 - ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte,* Paris, 2022

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

travail des architectes. On peut citer l'initiative "Architectes pour tous" de l'Ordre[6], ou encore ses partenariats avec le magazine spécialisé A Vivre, qui permettent tous deux de *"montrer aux citoyens que les architectes sont à côté de chez eux, et que ce n'est pas très dur de les trouver"*[7]. Les travaux de référencement des CAUE, tels que son Observatoire disponible en ligne[8], ou encore le Prix Aperçu[9] organisé en Loire-Atlantique sont dans cette même perspective.

Néanmoins, on peut constater la persistance de quelques freins dans le champ des maîtres d'ouvrage particuliers, et notamment une inadéquation législative entre la surface minimale d'application du monopole, qui est de 150m², et la surface effective des maisons en France, avec une surface plancher moyenne de 120m² en 2020[10]. Comment défendre son travail lorsque le recours n'est pas obligatoire ? Les positions divergent sur le sujet, où certains défendent ardemment un monopole total quand d'autres n'y voient qu'une obligation supplémentaire pour les maîtrise d'ouvrage sans ouverture réelle d'un dialogue. Mais, au-delà de la question strictement juridique ou idéologique du monopole, se pose celle de l'image suggérée : les constructions de moins de 150m² sont-elles bien des architectures ? Ne mériteraient-elles pas la même attention, le même soin, la même réflexion ? Si aujourd'hui les enjeux environnementaux invitent à la répartition minutieuse et juste des énergies et des matériaux et convoquent plutôt la compacité pour l'efficience, la construction raisonnée, ou encore à la rénovation, ce palier symbolique des 150m² a-t-il encore un sens ?

6 - Recensement des architectes exerçant en France proposé par l'Ordre des Architectes sous format carte interactive paramétrable. On peut ainsi rechercher des architectes proches de chez soi selon certains critères. Voir page : https://www.architectes-pour-tous.fr/

7 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

8 - L'Observatoire est une base de données collective alimentée par les CAUE pour faire la promotion de la qualité architecturale à l'échelle départementale comme nationale, et mettre en valeur les démarche et les concepteurs et conceptrices. On y trouve des projets en textes et en images répertoriés par mots-clefs. Site : https://www.caue-observatoire.fr/

9 - Le Prix Aperçus du CAUE 44 vise à mettre en valeur la création et l'innovation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement dans le département. Il est décerné depuis 2019 en Loire-Atlantique et fait l'objet d'une publication. Les projets les plus récemment primés sont visibles ici : https://www.apercus44.fr/decouvrez-les-realisations/

10 - ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte,* Paris, 2022

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

De plus, cette évolution du métier ne s'est pas pour autant accompagnée d'une réelle revalorisation des missions qui y sont liées pour s'adapter à la complexité qu'elles représentent. Luc Mahieu explique par exemple, pour avoir vu ce changement des pratiques, que même si désormais, *"les gens [les particuliers] trouvent intéressant de faire travailler un architecte", "ça ne [les] nourrit pas"* pour autant[11]. En 2020, on constate par exemple que si en nombre, 58% des affaires confiées aux architectes concernaient le logement, cela ne représentait que 48.2% des montants de travaux[12] ce qui témoigne d'une inadéquation factuelle entre travail et rémunération par les honoraires. On peut également noter la difficulté à valoriser certaines missions dont la complexité ne réside pas, ou pas que, dans la création de surface, en particulier les opérations sur bâti existant. Le rôle de ces missions apparaît néanmoins essentiel pour pouvoir réellement impacter l'ensemble des constructions sur le territoire.

Dans l'exercice libéral ou associé, c'est plutôt le projet public qui occupe une place valorisée, chargée symboliquement de cet investissement collectif, traduisant une politique publique à l'échelle locale ou nationale, dans cet objectif de l'intérêt général. Doivent alors se matérialiser dans ces projets des histoires, des besoins, des usages, et des perspectives collectives. Mais comment rendre compte de volontés collectives et d'intérêts parfois divergents ? La position (réglementaire, économique, personnelle) de l'architecte lui permet-elle de défendre l'intérêt public ? L'une des pistes développée par les architectes est de s'appuyer sur les souhaits des habitants et/ou des usagers. Cette pratique de légitimation des vécus et intérêts des personnes concernées au-delà de la maîtrise d'ouvrage qui traditionnellement les représente a progressivement émergé, comme on peut le retrouver dès les années 1960, avec un discours de Max Querrien, alors directeur de l'architecture au Ministère des affaires culturelles : *"La vérité ne peut surgir que d'une démarche dialectique entre une opinion qui s'informe et les techniciens qui préparent les prises de conscience et les*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

11 - Entretien avec Luc Mahieu, *Ibid*

12 - ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte,* Paris, 2022

manifestations de volonté de l'opinion publique. Nous sommes en réalité engagés dans une opération politique. Nous pouvons offrir à la société d'hier des formes architecturales qui permettront de passer des architectures subies aux architectures voulues. Nous nous attelons à l'un des aspects de la fondation de la véritable démocratie. Nous avons à prendre le risque de provoquer les citoyens à passer du stade des administrés à celui des citoyens en ce qui concerne notre milieu de vie. [...] C'est une tâche révolutionnaire"[13]

Le projet architectural et urbain se lit désormais comme un nouvel espace démocratique, où le rôle de l'architecte, au-delà de la construction, est de favoriser ces dialogues, ces rencontres, ces échanges de points de vue. C'est aussi la réinscription du local dans une économie, une culture et des échanges qui se mondialisent. Pour Olivier Mongin, *"l'évolution contemporaine de la ville oblige, plus que jamais, à retrouver le sens politique de la cité, qui passe par une résurgence des lieux face aux flux globalisés."*[14] Ces éléments de langage et ces pratiques se confirment en 2010, avec la sortie par le Conseil National de l'Ordre des Architectes, du Manifeste pour une architecture responsable dans les métropoles et les territoires, qui insiste sur la mise en place "d'ateliers participatifs"[15], puis dans sa Note sur l'habitat participatif de février 2013 adressée au Ministère du Logement, qui propose entre autres, de nouvelles formations, la création d'une mission spécifique à l'aide à l'auto-promotion, la constitution d'un réseau national d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de l'habitat participatif, et la production d'une culture du projet architectural de cette manière d'habiter et de concevoir en informant et sensibilisant, lancements de projets participatifs d'initiative publique[16]. Cette notion est finalement intégrée en octobre 2013 dans la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)[17]. Les personnes participant à un projet d'habitat participatif ont donc désormais la qualité d'associé et acquièrent à ce titre au préalable des parts sociales de ces sociétés. Elles participent

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

13 - QUERRIEN MAX, procès verbal de la première séance de travail de la commission des Programmes de l'enseignement de l'architecture, réunie le 20 février 1967 à 15h30 au ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles, archives personnelles

14 - MONGIN Olivier, *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation,* Seuil, 2005

15 - ORDRE DES ARCHITECTES, *Manifeste pour une architecture responsable dans les métropoles et les territoires*, Paris, 26 janvier 2010, disponible ici : https://www.banquedesterritoires.fr/un-manifeste-pour-une-architecture-responsable-dans-les-metropoles-et-les-territoires

activement à la conception et aux décisions relatives à la construction ou à l'acquisition de l'immeuble puis, le cas échéant, à la gestion des immeubles. Ces sociétés d'habitat participatif peuvent prendre deux formes juridiques (non-obligatoires) que l'on retrouve encore aujourd'hui : une coopérative d'habitants ou d'une société d'attribution et d'autopromotion. Sans redéfinir complètement ce que sont une maîtrise d'ouvrage et un programme, on voit néanmoins l'apparition de termes se les réappropriant, tels que la "maîtrise d'usage"[18], qui peut désormais faire l'objet de missions spécifiques constituant un nouveau champ d'actions corollaire à la conception d'un projet.

Certains architectes vont même jusqu'au renversement du paradigme de l'architecte "sachant", dont la nécessité du rôle est attestée par son seul statut. Yona Friedman par exemple, *"ne vise pas la participation des habitants"*, mais *"se demande plutôt si l'architecte peut être utile quelque part"*[19], questionnant ainsi directement la légitimité de la posture d'architecte. Il n'est alors supposément plus dans cette position de hauteur décisionnelle, mais bien dans une aide ponctuelle apportée à un processus qui le dépasse dans le temps et dans l'usage. A noter que cette perspective, si elle permet de temporiser le rôle de l'architecte dans la prise de décision, n'est pas suivie d'effets sur ses responsabilités légales, en France du moins. L'architecte, par son statut, reste en effet le responsable juridique perpétuel de tout projet architectural, quel que soit le degré de participation, les apports que cela a pu générer, ou leur légitimité. Élargir le champ des interlocuteurs, c'est donc aussi souvent, se heurter à des modalités juridiques et assurantielles encore en large partie en construction.

16 - ORDRE DES ARCHITECTES, *Note à l'attention du Ministre du Logement dans le cadre de la concertation sur la loi ALUR*, février 2013, la ministre du Logement était alors Cécile Duflot.

17 - Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/JORFARTI000028772674/

18 - Repris en ces termes dans la Note à l'attention du Ministre du Logement dans le carde de la concertation sur la loi ALUR, *Ibid*

19 - FRIEDMAN Yona, *L'architecture de survie : une philosophie de la pauvreté,* L'éclat, 2003. A noter que ces réflexions sont issues du mouvement de la Contre-culture en architecture, avec notamment dès 1964 l'exposition «Architectures without architectes» de Bernard Rudofsky, architecte et écrivain austro-américain, au MOMA.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

De même, si ces évolutions permettent désormais de légitimer les voix habitantes et usagères, et de valoriser l'"habileté" à rendre compte d'un lieu, et de ses potentialités, et "l'habitude" que l'on en a dans un système démocratique de la délégation décisionnelle, cela nécessite une acceptation des institutions d'une forme "délégation inversée", et d'une déprise partielle nécessaire de leurs habituelles prérogatives ; et au regard des proportions entre projets et consultations effectives, ces processus, bien qu'en augmentation, font encore aujourd'hui figure d'exception. Les permanentes du Collectif FIL, association de recherche-action en architecture et en urbanisme spécialisée dans la médiation habitante admettent même que *"le plus gros [du] travail, c'est de faire de la pédagogie auprès des commanditaires, pour leur faire comprendre qu'écouter le souhait des habitants, ce n'est pas diluer leur pouvoir à eux en tant que collectivité"*. Leur but n'est pourtant pas *"de soustraire le pouvoir aux élus et aux collectivités"*, ni de dire que *"les experts n'ont pas d'expertise"*, mais bien simplement que *"la ville est un lieu qui est habité et que par définition, les habitants doivent pouvoir agir dessus"*[20]. De plus, comment savoir quelle part de ces temps d'échanges est ensuite réellement réintroduite dans les projets ? Comment s'assurer qu'à la dernière minute, la parole de dizaines de concernés ne sera pas effacée du revers de la main ? Des architectes reprochent même à ces opérations de *"mettre en avant ce qui devrait être une règle, c'est-à-dire de pouvoir intervenir sur son cadre de vie."*[21] En effet, entre animation, sondage, présentation, consultation, atelier participatif, concertation, les termes se développent et couvrent des pratiques de plus en plus diverses, et des réalités d'implication habitante effective complexes, parfois inférieures aux attentes ou aux enjeux. Les membres du Collectif ETC, engagés dans ces processus pour leur "Détour de France", se posent d'ailleurs la question de leur *"possible instrumentalisation, et de la légitimité de [leur] posture"* lorsqu'ils ne *"construisent pas"* ; pour eux,

Élargir le champ des interlocuteurs, c'est donc aussi souvent, se heurter à des modalités juridiques et assurantielles encore en large partie en construction.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

20 - Entretien avec Anaïs Callipel et Justine Gigot, permanentes du Collectif FIL, réalisé le lundi 27 mai 2024, dont certains extraits sont rapportés en annexe p.85 (et notes p.87).
21 - Entretien avec Luc Mahieu, *Ibid*

le risque de *"récupération électoraliste est latent"*[22].

Face à ces difficultés, le parti pris du Collectif FIL est justement d'intégrer la fabrique de la ville, et d'en "ouvrir la porte" aux habitants. Ses permanentes donnent même quelques pistes pour une participation effective. D'abord, définir l'objet de la médiation, son temps, ses objectifs, le public concerné. Puis établir une stratégie de communication correspondante et adaptée (soit avec un panel sur un temps long, soit avec des actions plus ponctuelles mais plus ouvertes par exemple). Pendant les temps de partage, alimenter un carnet de bord, afin de compiler l'historique des discussions, et éviter une réécriture à postériori. Malgré tout, les permanentes l'admettent, *"les gens qui s'inscrivent à la concertation, on n'est quand même pas sur du tout public"*[23]. Comment en effet discuter avec ceux et celles qui ne sont pas disponibles, qui travaillent tard, qui ne sont pas accoutumés au sujet, ou qui ne parlent tout simplement pas français ? Comment parler avec des enfants de ce qu'ils perçoivent, de ce qu'ils souhaitent ?[24] Elles relèvent également qu'*"à l'échelle architecturale, si le programme n'a pas été carré, c'est trop tard pour la concertation"*. Ainsi, de nouvelles difficultés persistent, parfois aussi dans la collaboration avec les architectes car pour elles, cette démarche d'implication n'est pas pour tout le monde, *"ne serait-ce que parce que c'est une posture empathique, et que parfois, c'est complètement antinomique de la posture d'artiste-concepteur"*[25]. Les architectes ne peuvent pas toujours être les bons interlocuteurs.

> Des architectes reprochent même à ces opérations de *"mettre en avant ce qui devrait être une règle, c'est-à-dire de pouvoir intervenir sur son cadre de vie."*[21]

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

22 - COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière,* Editions Hyperville, 2015, p.39-40

23 - Entretien avec permanentes du Collectif FIL, Ibid A ce sujet, le Collectif ETC évoquait aussi les limites démocratiques de cet exercice : *"A l'image de la concertation, souvent reléguée au simple outil de légitimation institutionnelle, la notion de participation des usagers à la transformation de leur cadre de vie nous semble porter de grandes contradictions. Le fait qu'elle puisse apporter aux instances décisionnaires le crédit de vérité objective sur l'intérêt général est notamment impossible à tenir."* COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière,* Editions Hyperville, 2015, p.177



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENTS SOUS DROIT D'AUTEUR

Séance de travail autour du projet de l'école de Saint-Jean à Rives-du-Couesnon, avec un plan modulable, collaboration avec DEAR architectes. Ces séances ont eu lieu de janvier à juin 2023. Voir : https://collectif-fil.fr/ecole-st-jean/

Si la collaboration directe avec les habitants et les usagers n'est donc pas toujours rendue possible, y compris à cause des modalités d'intervention définies par les maîtrises d'ouvrage, élargir le champ des interlocuteurs peut alors aussi consister à collaborer entre architectes. Entre stratégie de positionnement local, partage de références et adaptation à des programmes et des commandes de plus en plus complexes, les collaborations se font plus nombreuses. Certains architectes, dans cette perspective de l'intérêt public s'essaient aussi à de nouveaux modes de conception, avec des collaborations locales par sujet, comme l'agence 3+1, qui a récemment monté *"une association avec trois agences"* en Normandie pour *"travailler ensemble autour de projets en éco-construction"*[26]. Cette nouvelle solidarité, qui se construit à côté de l'activité principale, est alors une possibilité d'échanger sur de nouvelles pratiques sur un temps long et non pour un projet en particulier. C'est une initiative qui se veut ancrée dans un territoire[27].

Enfin, élargir le champ des interlocuteurs, c'est aussi questionner son implantation, son périmètre géographique et programmatique d'intervention. C'est cette même notion qui sous-tend les pratiques autour de la participation, celle de la proximité physique, géographique, qui permet une compréhension mutuelle et un dialogue véritable. Les inégalités de présence d'architectes sur le territoire continuent de se creuser, avec l'Île-de-

24 - Cela me rappelle une anecdote racontée par Jean-Marie Beslou en projet en 2014 (ma première année à l'ENSAN) : il expliquait qu'il avait mis un certain temps avant de se rendre compte que la seule chose que son enfant voyait par les fenêtres de leur appartement, c'était le ciel.

25 - Entretien avec permanentes du Collectif FIL, *Ibid*

26 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

27 - On retrouve d'ailleurs des traces plus anciennes de ce type de démarche dès les années 1980, pleine période de la production architecturale et des architectes-star, dans un courrier d'architectes adressé au Président du Conseil National de l'Ordre des Architectes d'alors, où il est dit : *"À la "guerre des tendances" qui constitue actuellement la nécessaire justification culturelle et idéologique d'une pratique solitaire et compétitive de l'architecture, il faut opposer le réapprentissage du travail collectif libéré des préoccupations du démarchage, et la permanence des structures locales afin de rendre possible dans le domaine de l'architecture et de la construction une expérimentation de longue durée qui ne se confonde pas avec la consommation effrénée des innovations formelles liées à la mode et au marketing"* HARARI Jean, MANGIN David, PANERAI Philippe (pour le Collectif Ateliers Publics), courrier au Président du CNOA, 24 septembre 1981, archives du CNOA.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

France qui concentre plus d'un tiers des architectes (soit 9 539 inscrits à l'Ordre en 2021), tandis que le département dont je suis originaire, la Creuse, en comptait 15 (juste devant la Haute-Marne, qui en comptait 13)[28]. Même si l'on peut arguer que la population est plus nombreuse à Paris, cela veut dire qu'en proportion, il y a en Creuse moins de 2 architectes pour 10 000 habitants, quand pour l'Île-de-France ou la Loire-Atlantique il y en a plus du double. L'autre facteur à risque étant le vieillissement des architectes, auquel sont aussi sujets ces deux départements. Ces trois facteurs de risque (nombre, proportion et vieillissement) nécessitent un engagement de la profession : être d'intérêt public, c'est aussi s'adresser aux populations rurales, ce qui est plus complexe si on n'y vit pas, ou n'y travaille pas. Cela crée dans mon cas un réel questionnement éthique sur la façon de rendre quelque chose à ce département qui m'a vue grandir, tout en conservant une pratique urbaine qui me plait. Dois-je y faire des résidences ponctuelles ? M'investir pour des missions auprès du CAUE sans y exercer en libéral ?

être d'intérêt public, c'est aussi s'adresser aux populations rurales, ce qui est plus complexe si on n'y vit pas, ou n'y travaille pas.

En réponse à ces interrogations, certains architectes développent des pratiques particulièrement ancrées dans certains territoires, comme Bernard Quirot, architecte fondateur de l'agence BQ+A exerçant majoritairement autour de Pesmes, entre Dijon et Besançon, et qui défend l'idée d'un "engagement territorial"[29]. Son action est complétée par un investissement personnel dans une association locale qu'il a co-fondée avec des architectes et des personnes ayant exercé dans le domaine de l'architecture, de la construction et du logement, Avenir Radieux, dont l'objectif est de *"lutter contre la désertification et la dégradation du centre historique de la commune de Pesmes et de ceux des communes environnantes"*[30]. Ce double travail de création et de sensibilisation lui permet donc une intégration plus importante

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

28 - ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte,* Paris, 2022

29 - Voir CURIEN Emeline (rédactrice), ouvrage collectif d'Avenir Radieux, *Pesmes. Art de construire et engagement territorial,* Building Books en co-édition avec l'association Avenir Radieux, prenant appui entre autres sur le séminaire organisé à Pesmes par Avenir Radieux et dirigé par Bernard Quirot depuis 2015



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Photographie issue de la plaquette du 6ème Séminaire d'architecture de Pesmes organisé par Avenir Radieux du 13 au 25 juillet 2020. On retrouve dans le programme des intervantions d'architectes, une exposition, mais aussi des ateliers de dessin et de concertation autour de questions importantes, comme celle présentée ci-dessus. Plaquette complète : https://www.aveniradieux.fr/pdf/PHOTOS%20SEMINAIRE2020.pdf

des habitants à son travail. On pourra également citer les travaux de l'Atelier du Rouget de Simon Teyssou et Associés, qui exerce essentiellement dans le Cantal, en Auvergne et en Limousin[31], incarnant une présence forte dans un territoire rural, avec une attention spécifique aux questions paysagères et économiques.

Incarnant le croisement entre proximité avec les habitants et usagers, travail sur le temps plus long et ancré dans un territoire, la permanence ou résidence architecturale, dont les exemples français les plus connus sont celles de Patrick Bouchain à Blois, puis celle de Sophie Ricard à l'Hôtel Pasteur de Rennes[32], est une réponse possible à cette question de l'engagement territorial, à l'attention et au soin qui sont portés à un lieu et à ceux et celles qui le vivent. Cela pourrait par exemple me permettre de me (ré)investir dans ce milieu rural dont je suis originaire, voire d'envisager plusieurs pratiques avec une alternance proche de la saisonnalité.

Développer de nouveaux outils de communication

Afin de permettre un élargissement des intervenants dans la conception d'un projet, et en premier lieu un accueil des personnes concernées, des architectes développent une diversité de modes de communication et sont proactifs dans la création d'occasions d'échanges. Cela commence par des éléments simples, tels qu'aller à la rencontre de ces personnes, et se présenter, y compris quand cela ne fait pas partie du cahier des charges. Valérie Flicoteaux-Melling explique par exemple, pour une rénovation en copropriété, comme en logement social, demander systématiquement à visiter tous les logements, à la fois pour être sûre d'établir un diagnostic

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

30 - Voir présentation plus complète, actions et publications ici : https://www.aveniradieux.fr/php/association.php

31 - Voir projets et démarche, mais aussi intégration à l'agence de paysagistes, d'économistes ou encore d'un ingénieur ici : https://www.atelierarchitecture.fr/presentation/

32 - Patrick Bouchain a notamment dirigé l'Atelier public d'architecture et d'urbanisme de Blois, dont le maire était alors Jack Lang, de 1988 à 1993. Sophie Ricard est reconnue pour son travail autour du tiers-lieu de l'Hôtel Pasteur à Renne, où elle a été en permanence architecturale de 2018 à 2023.

33 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

correct, mais aussi pour pouvoir interagir avec les habitants, les interroger sur des éventuels problèmes (humidité, courants d'air, manque d'insonorisation) qu'ils auraient pu percevoir[33]. C'est un moment privilégié d'échanges en cercle restreint qui peut permettre de présenter le projet et ses objectifs, d'entendre des souhaits spécifiques qui pourraient être mutualisés avec les travaux prévus, mais aussi d'amorcer un dialogue sur les nombreux conflits d'intérêts qui peuvent être générés par ce type de travaux. En effet, les problèmes perçus comme individuels (fuite d'eau) ont généralement un impact sur le collectif dans ces circonstances (fuite au même endroit, à l'étage du dessous). Cela peut aussi avoir des conséquences inattendues mais bénéfiques au collectif, comme remettre en contact un bailleur avec un locataire alors que les liens étaient rompus. C'est, de façon générale, se présenter comme à l'écoute, ouvert au dialogue et pédagogue. Symboliquement, c'est aussi une reconnaissance de la légitimité habitante qui ne passe pas par la maîtrise d'ouvrage.

Dans la suite de la conception d'un projet, il faut aussi adapter son discours le plus possible, mais aussi les questions et les outils de représentation. Dans notre travail auprès des particuliers, ma collaboratrice et moi sommes majoritairement confrontées à des personnes qui ont des difficultés à formuler leurs envies d'espaces, voire à simplement les connaître. Nous essayons alors de mobiliser leur vécu architectural : *"Avez-vous déjà été dans ce type d'espace ?"*, *"En repensant à la maison où vous avez grandi, ou aux différents lieux où vous avez habité, quel était l'espace dans lequel vous vous sentiez le mieux ?"*. Nous interrogeons également leurs habitudes de vie, leur quotidienneté : *"Quand vous cuisinez, comment faites-vous ?"*, *"Avez-vous des rythmes de vie distincts ?"*, *"Que préférez-vous comme source de lumière quand vous travaillez ?"*. Ce sont des éléments qui sont partageables assez simplement et qui permettent souvent aussi de réinterroger un vécu des espaces que l'on avait peut-être jamais réellement perçu comme tel. Nous proposons aussi des schémas de connexions logiques : *"Souhaitez-vous que cette pièce soit liée à telle autre ? Est-ce que ce sont des accès directs ? Y a-t-il une porte ?"*. Cela peut permettre d'amorcer une réflexion proche du dessin et de faciliter une intervention

Nous essayons alors de mobiliser leur vécu architectural

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



De haut en bas et de gauche à droite :

°Vue générale depuis l'allée

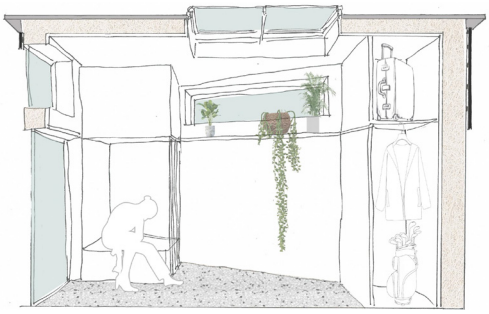
°Abri vélos bois + polycarbonate

°Référence bois brûlé
pose claire voie lames fines
+ baie anthracite

°croquis intérieur







ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Planche personnelle de présentation de projet pour une réfection d'entrée. Nous essayons ici de proposer plusieurs approches (3D, référence, croquis intérieur), en complément du traditionnel jeu de plans / coupes / façades. Image de référence issue du site de Natilia, constructeur de maisonsen ossature bois à Salon-de-Provence.

Nous acceptons de passer le crayon

future lors des présentations de plans. Nous acceptons de passer le crayon. Cela permet aussi, lorsque l'on recherche mutuellement des références visuelles, d'être plus en capacité de dépasser la seule question esthétique pour arriver à un regard critique sur les volumétries, les matériaux, les ambiances lumineuses, les circulations, l'acoustique. Nous travaillons aussi différents types de représentations entre les schémas, la maquette 3D, les plans, les croquis, les montages, les images de référence, les échantillons de matériaux, afin de nous adapter à nos interlocuteurs et interlocutrices. Ces temps d'échange et de pédagogie sont essentiels à la fois pour une compréhension mutuelle, et surtout pour une prise de décision éclairée.

Le Collectif FIL évoque aussi plusieurs possibilités, telles que des balades sensibles, la tenue d'un carnet de bord compilant tous les échanges, ou encore la mise en place d'interactions passant par le jeu (montages de maquettes manipulables à partir de jeux en bois, par exemple).

Certains architectes développent même des outils d'autonomisation des maîtres d'ouvrage particuliers. On peut citer l'agence d'architecture anglaise Facit, fondée en 2002, qui a développé un logiciel de conception architecturale préfabriquée (Digital house) pour faciliter l'auto-conception et l'auto-construction partielle ou totale, en lien avec un entreprise de préfabrication[34]. Aujourd'hui, l'agence TED propose le Wikihouse, logiciel très proche et gratuit[35]. On note que cela correspond à une vision très distincte de la conception française de l'architecte comme créateur, signataire et responsable de fait. Cette initiative, proche du kit, interroge également les limites de la création permise par le logiciel, la part de prédéfinition, la standardisation qui peut être induite par la préfabrication, mais aussi

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

34 - Le travail de cette agence a reçu en 2018 un Award de la Reine pour son innovation. Les juges ont alors caractérisé leur travail d'"exceptionnellement efficace et respectueux de l'environnement". Voir : https://www.facit-homes.com/about

35 - Les projets se font aux Etats-Unis et au Royaume Uni. Voir à ce sujet la présentation de l'architecte fondateur, Alastair Parvin, nommée "L'architecture pour les gens par les gens" (présentation TED de février 2013) : https://www.ted.com/talks/alastair_parvin_architecture_for_the_people_by_the_people?language=fr Ces projets sont présentés comme zéro carbone.

les intérêts et la promiscuité entre architecte, entreprise et artisans, même si l'agence se targue de produire bas-carbone. C'est alors ici l'outil de conception, qui devient l'outil et le support de communication global entre tous, pour garantir une plus grande efficience. Cela questionne la possibilité réelle pour des non-professionnels d'accéder à la création architecturale, sans y répondre complètement. En effet, au-delà de la question de la création, comment alors garantir ce rôle - et ce devoir - de conseil de l'architecte ? Comment permettre une réelle liberté de part et d'autre, et donc une plus grande adaptation au site et aux conditions de construction ?

Entre les deux, des architectes développent l'idée d'une architecture "capacitaire", qui n'impose pas de sens, mais propose des formes architecturales ouvertes aux capacités d'action et de modification des habitants. Plans libres et blocs sanitaires fonctionnels sont alors une base que tous et toutes peuvent s'approprier. On notera d'ailleurs que certains espaces conçus en plan libre, comme les espaces de bureaux, sont typiquement des architectures dites adaptées, devenues des architectures adaptables, et convertibles. Ces questions de capacitation habitante se retrouvent également dans tout le travail d'aide à l'auto-construction, dans lequel la communication avec les destinataires du projet dépasse alors le seul cadre de la conception, pour se prolonger en phase chantier[36].

En effet, au-delà de la question de la création, comment alors garantir ce rôle - et ce devoir - de conseil de l'architecte ?

Ces exemples témoignent d'une situation où le sujet - le logement individuel et la rénovation de logements collectifs, principalement - met de fait en interaction concepteurs et usagers. Mais dans la conception du projet public, la communication est souvent mise à mal par l'intermédiation de la maîtrise d'ouvrage entre concepteurs et usagers, et par le nombre d'interlocuteurs potentiels qu'ils pourraient représenter s'ils étaient considérés comme

36 - Voir exemple développé par un étudiant nantais : POINEN Jean-Paul, Saint Jacques, Quand l'entraide devient économie de la construction, notice Projet de Fin d'Études sous la direction de GRISPELLO Carlo, LOISEAU Yvan, SAUTAREL Jerôme, BORRE Benjamin et CARRO Olivier, 2022

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Le recours à des médiateurs et médiatrices extérieurs à la conception est alors plus souvent requis, à la fois pour leur expertise sur ces pratiques spécifiques, et pour la conservation d'un contrepoint réflexif.

tels de façon directe. Le recours à des médiateurs et médiatrices extérieurs à la conception est alors plus souvent requis, à la fois pour leur expertise sur ces pratiques spécifiques, et pour la conservation d'un contrepoint réflexif. En effet, si de nombreuses agences proposent désormais de faire de la participation habitante, cela demande un certain détachement pour ne pas orienter les discussions. A Nantes par exemple, le Collectif FIL et l'Agence FIL (agence d'architecture) se posent régulièrement la question de leur (non-)collaboration : si le budget n'est pas suffisant pour que la médiation soit réalisée en externe par le Collectif FIL, il arrive alors que les membres du Collectif conseillent les architectes de l'Agence pour définir les outils à mettre en place en interne pour garantir une plus grande impartialité dans cette phase[37].

Donner un cadre à sa pratique

Malgré les nombreux efforts gouvernementaux et européens concernant la construction, le constat est là : les lois sont insuffisantes pour faire une architecture désirable (quels qu'en soient les critères). La distance entre ceux qui établissent le texte et la réalité matérielle empêche toute corrélation, et toute adaptation. Les PLU(M) ne suffisent pas plus, pour les mêmes raisons, mais aussi parce que certains problèmes locaux tardent à être identifiés comme tels[38]. Et, contrairement à Oliver Verdique dans Anarchitecte, je ne crois pas non plus qu'il faille *"radier à vie les architectes véreux qui se*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

37 - Entretien avec permanentes du Collectif FIL, *Ibid*

38 - C'est le cas de la densification spontanée relevée plus tôt. Pour d'autres sujets, comme récemment le hors-site, cela a plutôt fait l'objet d'une étude critique, de la part du CAUE comme de l'Ordre, qui ont tous deux replacé la question de la qualité au centre du débat. Voir à ce sujet : https://www.architectes.org/actualites/la-construction-hors-site-sera-decarbonee-ou-ne-sera-pas-91618

39 - VERDIQUE Olivier, alias LE CORVANDERPIUS Alvar, *Anarchitecte*, coll. Fonds de tiroirs, Éditions Fourre-tout, 2021

commettent avec les entreprises clé-sur-porte"[39].

Loin d'y voir une fatalité, nombre d'architectes développent face à cela une posture, des engagements et des pratiques pour aller au-delà des seules obligations légales. Leur travail consiste alors autant à détourner certaines règles qu'à se plier à de nouvelles qui leur paraissent pertinentes, voire à développer des "projets-manifestes" sur des sujets spécifiques. On peut penser à tous les travaux récents de géosourcing d'Anatomie d'Architectures[40] par exemple. Mais ces nouvelles règles peuvent aussi être plus subtiles ou concerner les usages. Valérie Flicoteaux-Melling explique par exemple *"Pour nos projets de logements, nous sommes attentifs à ce que toutes les pièces d'eau soient ventilées naturellement et que les cages d'escalier soient éclairées naturellement. C'est un présupposé qui s'impose en amont du projet, avant même de dessiner."* [41] Gilles Chabenès évoque quant à lui le *"confort d'usage"* et dit concevoir en pensant *"la qualité des lieux esthétiques, à la manière dont on peut rendre les lieux agréables [...] par des patios qui sont plantés, [...] par les choix des matériaux"*.[42] Il aborde également la fonctionnalité, la gestion des flux, la lumière naturelle, des choix de matériaux sains pour la qualité de l'air ou encore l'acoustique. Luc Mahieu évoque un rapport plus transversal entre la conception et le bien-être : *"La maison, c'est particulier. Le logement, c'est particulier. Au-delà de nos vêtements, c'est une autre protection. Cette protection-là, si on ne la fait pas bien, les gens sont mal. [...] Après la maison, il y a la rue, après il y a les autres maisons qui forment le quartier. [...] ce sont des choses qui font partie de notre environnement, et je pense que la création, c'est d'arriver à produire des enveloppes qui nous conviennent et qui nous font vivre mieux. Ça passe par des besoins basiques, c'est avoir de l'eau chaude dans sa baignoire, avoir de quoi manger. Il n'y a pas de rupture entre ces différentes choses."*[43]

Tous ces engagements tendent plus généralement à (re)définir ce qu'est la qualité architecturale

40 - Voir à ce sujet ANATOMIES D'ARCHITECTURE, *Le tour des matériaux d'une maison écologique*, Editions Alternatives, 2023, qui revient sur leur projet de rénovation de maison en s'imposant un périmètre de recherche des matériaux de construction.

41 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

42 - Entretien avec Gilles Chabenès, *Ibid*

43 - Entretien avec Luc Mahieu, *Ibid*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1 TERRITOIRE
1 PROJET DE RENOVATION
2 ANS DE RECHERCHES
8 MATERIAUX LOCAUX

1. BRIQUE : le réemploi pour valoriser le patrimoine
2. ROBINIER : un voeu « pieux » pour l'avenir
3. DOUGLAS : pour une sylviculture raisonnée
4. CHANVRE : un isolant naturel en circuit-court
5. TERRE : une ressource renouvelable à l'infini
6. CHÂTAIGNER : préserver les savoir-faire
7. CHÊNE : aux portes d'une nouvelle vie
8. LIEGE : de main en main

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

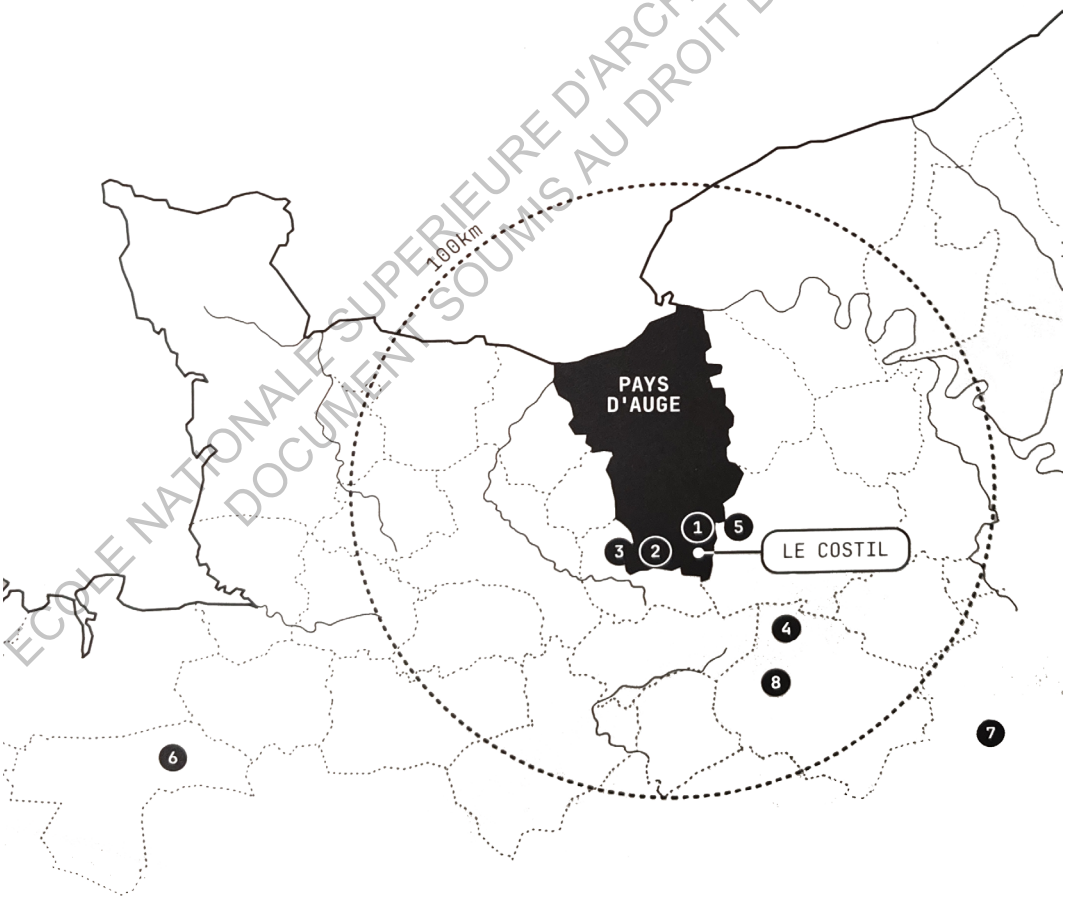


Schéma de géosourcing issu d'ANATOMIES D'ARCHITECTURE, *Le tour des matériaux d'une maison écologique*, Editions Alternatives, 2023

Tous ces engagements tendent plus généralement à (re)définir ce qu'est la qualité architecturale à l'échelle personnelle, de l'agence, et de chaque projet, et à utiliser cette définition comme cadre d'exercice. Donner un cadre à sa pratique et décider des processus de projet avec lesquels on est en accord et que l'on accepte de pratiquer ne relève pas exclusivement de l'échelle individuelle ou de l'agence, cela interroge au sens plus large les cadres qui sont proposés (juridiques, administratifs, contractuels). S'intéresser à certains sujets spécifiques et les définir comme d'intérêt public a donc un sens politique.

S'intéresser à certains sujets spécifiques et les définir comme d'intérêt public a donc un sens politique.

La définition concrète et précise de la qualité est aussi un outil qu'a développé le CAUE de Loire-Atlantique afin de partager une culture commune et de confronter les idées. Aujourd'hui, cela prend la forme d'un schéma, qui est souvent introduit dans les études auprès des collectivités, comme un outil démonstratif et base de discussion. La question de la qualité est alors envisagée comme d'intérêt général, car quand on définit la qualité, cela peut être en rapport avec la fonctionnalité, la technicité d'un ouvrage, mais aussi avec toutes les questions environnementales, la question des ressources, la question du moindre impact... Ce qui est intéressant et pertinent dans l'évolution de ce travail, c'est justement que la définition des critères de qualité n'était pas la même en 1977 qu'aujourd'hui.[44] Cela veut par exemple dire valoriser des pratiques autrefois marginales et aujourd'hui nécessaires, comme la rénovation.

Donner un cadre à sa pratique dans une perspective d'intérêt public, c'est aussi interroger les limites actuelles de la collaboration entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Quid du cadre contractuel d'exercice ? Côté particuliers, on remarque par exemple une demande plus forte sur les missions partielles, pour les maîtres d'ouvrages dont les moyens sont limités et/ou qui auto-construisent partiellement ou totalement l'ouvrage. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation, entre autres la crise économique, la crise du logement, la prise de conscience environnementale, ou encore la

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

44 - Entretien avec Delphine Lainé-Delaunay, *Ibid*

recherche d'un mode d'habiter plus "personnalisé". Cela implique selon les projets différents types d'accompagnement : sur la sécurité, sur l'inspiration, sur le soutien administratif, sur le conseil, ou une assistance constante (mission complète adaptée). Si l'architecte-programmiste Claire Guyet, ayant étudié la question de l'auto-construction, se demande *"En quoi l'architecte a-t-il sa place dans un projet qui pourrait être réalisé sans lui ?"*[45], la réponse est pour elle justement dans le fait d'apporter des réponses techniques, esthétiques, règlementaires ou justes pratiques là où les maîtrises d'ouvrages ne les attendent pas. Sur ce type de chantier, c'est à l'architecte de trouver sa place, qui n'est plus exactement celle de maître d'œuvre. D'autres savoirs-faire que la conception et la maîtrise d'œuvre peuvent être mis en avant, comme établir la critique d'un devis, sélectionner un matériau, ou établir un planning des interventions.

Côté projets d'équipement ou d'Établissement Recevant du Public (ERP), c'est la multiplication des conceptions-réalisation qui interroge. Dans les deux cas, l'architecte est partiellement ou totalement dépossédé d'intervention sur la phase chantier. Comment garantir alors l'exigence d'intérêt public dans cette phase ? Comment faire face au "déshabillage" des projets ?[46] Pour Gilles Chabenès, qui a eu l'occasion de travailler avec ce type de contrat, il faut lors de la phase conception *"faire venir [les maîtres d'ouvrage] à notre architecture"*, de façon à préserver *"la qualité esthétique, architecturale des lieux"*. Mais il maintient qu'il faut se battre *"contre ce genre de marché"* [47].

Donner un cadre à sa pratique, ne serait-ce alors pas d'assumer d'aller sur des marchés où l'on ne veut pas d'architecte, et qu'il vaut mieux un architecte contraint et qui remodèle sa pratique, que pas d'architecte du tout ?

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

45 - GUYET Claire, *Quelle place pour l'architecte dans l'auto-construction ?*, coll. "Nouvelles géographies / Architecture", Cosmographia, 2014, p.17

46 - Expression correspondant à une phase de projet où ce qui était initialement ambitionné coûte trop cher, et où le projet est donc modifié pour maintenir l'enveloppe financière. Cela amène donc souvent à choisir des matériaux moins qualitatifs pour certains postes, ou encore à modifier ou supprimer certaines finitions, en dépit parfois de leur apport qualitatif.

47 - Entretien avec Gilles Chabenès, *Ibid*

Le projet architectural apparaît comme la cristallisation matérielle d'intérêts, d'usages, de valeurs, qui peuvent parfois paraître contradictoires. Dans le projet public, par essence collectif, ces oppositions peuvent trouver des formes de résolutions dans la concertation, la participation et pour les projets privés ou en copropriété en revanche, les griefs semblent frontaux et la posture de l'architecte variable. Ainsi, le contrat auprès des particuliers, que Michel Possompes décrit comme le *"plus cruel des contrats d'architecte"*[48], est aussi celui qui vient questionner le rôle de l'architecte dans un tête-à-tête avec un intérêt privé : quelle est alors la place de l'intérêt public ?

L'exercice que je pratique le plus est le travail auprès des particuliers, et il me fait penser que nous devons aller au-delà des oppositions traditionnelles entre intérêts particulier et général.

Luc Mahieu, architecte retraité ayant beaucoup exercé en CAUE, dans le domaine public, puis dans la rénovation de copropriétés, a toujours essayé de retrouver du collectif dans le privé, et a développé une posture spécifique en travaillant *"pour la copropriété, mais jamais pour les propriétaires"*. Ce qu'il nomme *"un exercice de style"*, permet tout de même de prendre *"les desideratas de tous les propriétaires"* et d'y former *"une unité, pour faire des fois un peu le juge de paix"*. Cette position d'arbitre permet alors par exemple *"de voir les décisions qui sont bonnes pour tout le monde"* et de les défendre[49].

L'exercice que je pratique le plus est le travail auprès des particuliers, et il me fait penser que nous devons aller au-delà des oppositions traditionnelles entre intérêts particulier et général. Le projet particulier doit être une prolongation ou une amorce de l'intérêt public, sa précision, sa finalité. Désormais on peut : densifier pour ne pas déménager, rénover pour ne pas détruire, travailler la compacité, réemployer pour économiser, isoler pour la planète et payer moins de factures, peindre avec de la peinture naturelle pour sa propre santé et moins polluer.

48 - POSSOMPES Michel, *Profession : architecte*, Eyrolles, 2017

49 - Entretien avec Luc Mahieu, *Ibid*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Les enjeux contemporains sont ceux de la transformation de nos modes de vie, et ils ne me semblent pas en opposition mais en co-construction perpétuelle, et que la posture de l'architecte dans ce type de contrat doit rester celle d'un pédagogue sur ces enjeux. Cela amène nécessairement à une transformation de nos pratiques. Construire n'a plus la même signification ni la même portée qu'il y a encore un demi-siècle. Lors de leur conférence du jeudi 28 mars 2024 à l'ENSA Nantes, de l'agence toulousaine Bureau d'Architecture Sans Titre (BAST), ont évoqué le cas de leur projet E54, une réhabilitation de maison des associations pour une mairie en MAPA, pour lequel une extension était requise au programme. Tout leur travail a été d'expliquer que le programme pouvait prendre place entre les murs existants, sans ajout - et l'agence a été sélectionnée, entre autres, pour cela[50]. Idem pour le projet de l'Atelier Ronan Prineau pour le Centre culturel le Sémaphore dans la commune du Perrier[51].

À une autre échelle, l'architecture dite "d'intérieur" ne m'intéressait pas avant certains projets récents où tout l'enjeu était de retravailler la compacité, l'optimisation d'un espace, les percements et les circulations pour adapter le bâti et développer de nouveaux usages, sans s'étendre. A l'heure du presque ZAN, cela m'est apparu comme un sujet sur lequel il fallait aller. Dans ma pratique future, la construction devra être la dernière solution, et je prendrai ce temps de réflexion avant tout acte de bâtir. Cela veut aussi dire dans le même temps, investir toutes mes connaissances et mes capacités dans des projets d'aménagement, de rénovation, de transformation, de réemploi. L'architecture n'est déjà plus ce que je croyais au début de mes études.

L'évolution portée par l'Ordre pour que les architectes puissent devenir accompagnateurs Rénov' semble aussi attester du rôle de conseiller sur des sujets d'intérêt public auprès des maîtrises d'ouvrage privées. Cette impulsion défend l'idée que le défi de la rénovation du parc de logement français

50 - Le travail de BAST est caractérisé par une essentialisation formelle, matérielle et fonctionnelle et par un intérêt pour les matériaux bruts, une forme de recherche de vérité derrière les accumulations d'un lieu.

51 - Le travail de Ronan Prineau a notamment été médiatisé par l'exposition du projet La Tangente (Magasin et ateliers de cycles) au Pavillon français de la Biennale de Venise "Nouvelles Richesses", dirigé par CLAAS Architectes en 2016.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Projet E54 de BAST, maison des associations à Montjoire, 200m², 2023, présenté par BAST lors de l'intervention du jeudi 28 mars 2024 à l'ENSA Nantes. Voir : https://bast0.com/E54

ECRIT PROTÉGÉ SUR L'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AUX DROITS D'AUTEUR

ne peut se passer de conception architecturale, de pensée globale du projet incluant espaces, matériaux, thermique, confort... La conception, même privée, petite, pavillonnaire est désormais d'intérêt public.

La conception, même privée, petite, pavillonnaire est désormais d'intérêt public.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Projet du Centre culturel le Sémaphore de l'Atelier Ronan Prineau dans la commune du Perrier. Le projet a été - des dires de Ronan Prineau - porté par la maire, qui a cru au déploiement du programme dans cet espace contraint entre deux maisons anciennes. C'est la qualité de la communication et de la confiance autour du projet qui ont permis le maintien d'exigences hautes, y compris lorsqu'il a fallu réaménager certaines parties du projet, sans céder à la tentation de choisir des matériaux moins chers, mais non-adaptés au bâti, et qui se dégraderaient plus rapidement. Projet présenté par Ronan Prineau lors de son intervention du mercredi 15 mai 2024 à l'ENSA Nantes. Voir : https://www.a-r-p.fr/Centre-culturel-_-Le-semaphore

PRATIQUES HYBRIDES : ÊTRE ARCHITECTE, MAIS PAS QUE

L'exercice libéral, associé, salarié ou fonctionnaire, sont-il les seules réponses que les architectes puissent apporter ? Leurs seules voies contributives aux enjeux contemporains ? Les seules possibilités juridiques de contribuer à la notion d'intérêt public de l'architecture. Quid des nombreux architectes qui asseyent une pratique artisanale, associative, coopérative ou caritative sur leur pratique en libéral afin de satisfaire cette notion ? Pourquoi cette hybridité ? Est-elle économiquement et personnellement soutenable ? Y a-t-il une limite à la pratique libérale ou associée ?

Hybridation personnelle et hybridation des structures

Ces dernières années, de plus en plus d'architectes adoptent une posture de la double-casquette à l'échelle personnelle (architecte-ingénieur, architecte-urbaniste, architecte-chercheur architecte-enseignant, architecte-menuisier...) ou à l'échelle d'une structure, avec des pôles ou des bureaux particuliers. Pour de nombreux architectes, *"l'architecture s'accommode très bien d'une activité à côté"*[1], surtout quand celle-ci vient compléter un ensemble de compétences nécessaires à la conception. A l'instar du Collectif ETC, qui valorise les vertus du bricolage, nombreux sont ceux à entretenir des activités artisanales et/ou intellectuelles en-dehors de la conception quotidienne. Ces activités, bien distinctes dans la pratique, viennent pourtant se nourrir mutuellement. C'est ce que décrivent les membres du collectif nantais GRU[2], qui fabriquent la majeure partie de ce qu'ils conçoivent, ou encore des architectes de BAST[3], qui créent des installations électriques étonnantes à partir de pièces d'avion recyclées dans leurs bureaux, avant de

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*, cette remarque concernait sa collaboratrice actuelle, Mathilde Calba, qui a eu une activité en scénographie à côté de sa pratique de maître d'œuvre.

2 - Collectif né en 2016 à l'ENSA Nantes, avec une SARL de conception et une SARL de construction pour des projets d'architecture, de design, d'aménagements dans l'espace public, de mobilier, de scénographie, de paysage... Site : https://collectifgru.fr/

3 - Bureau d'Architecture Sans Titre, voir not p.48.

les faire valider par leur électricien[4]. La pluriactivité concernait ainsi 11.6% des diplômés d'Etat en architecture en 2021, et 13,4% des HMONP[5].

Mais si cela tend à satisfaire une volonté d'entretenir des points de vue et des modes d'exercice multiples, cela nécessite des aménagements structurels spécifiques pour garantir l'intégrité professionnelle au regard du Code de déontologie. Ainsi, le collectif nantais GRU, initialement installé en association loi 1901, est devenu une combinaison de deux SARL, correspondant aux deux activités de leurs membres : la conception et l'architecture d'un côté, la fabrication de l'autre. L'Atelier de l'Ourcq dispose également de deux pôles au sein de la même agence, proposant des services de conception, mais aussi d'AMO[6]. L'agence TVK dispose quant à elle d'un pôle recherche, littéralement financé par le pôle architecture - la structure a effectué des demandes de crédits impôt-recherche, mais ce processus est long et dépend donc de l'investissement initial de l'agence[7].

Avec ma collaboratrice, nous voyons dans certains chantiers participatifs ou dans certaines collaborations avec des artisans, la possibilité d'en apprendre plus sur la mise en œuvre de matériaux avec lesquels nous n'avons jamais travaillé - autant qu'un contrepoint physique ponctuel à un travail de conception essentiellement intellectuel. Un chantier participatif organisé par Studio Bali[8] sur l'un de leur chantier avec la SCOP L'Aronde[9] nous a permis d'envisager l'utilisation de la terre allégée dans

Ces expériences d'acquisition de savoirs-faire parfois vernaculaires nous permettront d'anticiper certains détails de mise en œuvre

4 - Ce qui ne manque généralement pas de faire dire à leur électricien *"Mais c'est une bombe, ça encore !"* (sous-entendu, *"si je ne m'en occupe pas, il est possible que cela explose"*). Propos issus de leur conférence à l'ENSA Nantes du 28 mars 2024.

5 - ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte*, Paris, 2022

6 - Agence fondée en 2014 par Félix Mulle. Voir à ce sujet CHANIOT Lucas, *AcMOA, Accompagner les maîtres d'ouvrages amateurs*, De la maîtrise d'oeuvre pour particuliers à l'urbanisme en milieu rural, Mémoire professionnel HMONP, Nantes, 2019 Site : https://ourcq.archi/

7 - Agence crée en 2003 par Pierre Alain Trévelo et Antoine Viger-Kohler, avec une ambition de recherche très marquée, initiée avec le sujet du périphérique parisien.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR


ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Photographie personnelle issue du chantier participatif organisé par Studio Bali et SCOP la L'Aronde auquel nous avons contribué avec ma collaboratrice pour les phases terre allégée et enduit terre en 2022 pour le projet Halte de la Gilarderie, transformation de trois maisons en logements transitoires pour des personnes exilées à Nantes. Voir : https://studiobali.archi/la-halte-de-la-gilarderie

un prochain chantier. La collaboration récente avec un menuisier nous a permis de mieux saisir les processus possibles de production du bois brûlé. Ces expériences d'acquisition de savoirs-faire parfois vernaculaires nous permettront d'anticiper certains détails de mise en œuvre qui faciliteront autant notre travail de conception que la phase chantier, nourrissant nos discussions avec les artisans. L'attention à tous ces détails constructifs et la volonté permanente de nous former construisent notre future posture.

On peut enfin considérer que ces pratiques permettent un rapprochement symbolique avec des maîtrises d'ouvrages non-sachantes. Valérie-Flicoteaux argumente par exemple que *"s'ouvrir à d'autres missions que la mission stricte de la maîtrise d'œuvre, c'est aussi descendre de ce piédestal, revenir au niveau du citoyen."*[10]

Engagement professionnel

Pour certains architectes, l'amélioration de la construction et de l'architecture passe par l'amélioration des conditions de production de celle-ci ; autrement dit, par la protection de la profession, la formation, l'enseignement, la promotion du métier, le syndicalisme… Ces engagements, que l'on pourrait qualifier d'internes à la profession, ou de corporatistes, visent à garantir des conditions d'exercice dignes, équitables, pérennes, en adéquation avec les enjeux contemporains - préalables à toute possibilité d'exercice de l'architecture. On distinguera néanmoins les activités lucratives - ou tout du moins rémunérées - telles que les mandats en Conseil de l'Ordre des Architectes, ou l'enseignement, des activités strictement bénévoles - à peine défrayées - que constituent le syndicalisme, les engagements associatifs, etc. Ces actions tendent incidemment à renforcer la posture de l'architecte, mais aussi à la questionner ou à l'étendre.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

8 - Se définit comme un *"atelier d'architectes engagé·es pour la construction d'une architecture durable et vertueuse, dans le respect de la nature et du vivant"*. Voir travaux et engagements : https://studiobali.archi/agence

9 - SCOP de maçonnerie terre, dite vernaculaire, exerçant en Bretagne et en Pays de la Loire, participant à la formation autour de la construction terre et à de nombreux chantiers participatifs.

10 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

C'est un engagement que l'on peut retrouver dès les études, avec la tenue à Nantes il y a une vingtaine d'années d'Assises Régionales de l'Architecture, organisées par l'association étudiante SAMARIS, pour permettre aux étudiants une plus large implication dans leur école et dans l'enseignement[11], qui fait écho à l'école en grève d'il y a quelques mois. Chaque fois, l'objectif est de dégager un temps de réflexion sur les pratiques, sur les organisations, et de pouvoir, si possible, porter des revendications au niveau national.

Paradoxalement, cela affirme autant l'indépendance des architectes que leur interdépendance - ou du moins leur confraternité. Ces espaces privilégiés de réflexion sur la profession sont donc, au-delà de moments de partages d'expériences, autant de possibilités d'envisager son évolution.

Dans les professionnels contemporains nantais, on peut citer Gilles Chabenès, qui est à la fois gérant de son agence nantaise, président de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA) au niveau de la Loire-Atlantique, co-fondateur du GEP Atlantique, organisme de formations locales accessibles et gérées par la profession, mais aussi formé à l'expertise judiciaire[12]. Il cumule ainsi différents statuts et activités qui contribuent de différentes manières à la profession d'architecte et à la construction en général.

On notera également qu'il y a des apports mutuels entre ces activités. Valérie Flicoteaux-Melling a par exemple travaillé sur les contrats de la maîtrise d'oeuvre urbaine avec la MICQP forte de son master en urbanisme. Cette expérience lui apportant toute légitimité pour représenter l'Ordre Île-de-France à la Commission marchés publics du Conseil National lors de son premier mandat[13].

C'est aussi une façon de recréer du lien et des partages d'expériences dans

11 - POULAIN France, *Les Ateliers d'urbanisme Associatifs,* Les éditions départementales des Territoires de l'Oise, 2010

12 - Entretien avec Gilles Chabenès, *Ibid*

13 - Entretien avec Valérie Flicoteaux-Melling, *Ibid*

14 - Association de plus de 180 architectes spécialisés dans l'habitat particulier, avec des réunions mensuelles d'échanges sur les pratiques.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

une profession où la moitié exercent en libéral. Les associations Architectes & Particuliers[14] et Mouvement pour l'Equité dans la maîtrise d'Oeuvre (MEMO)[15] ont par exemple commencé à se constituer lors d'un colloque organisé par l'Ordre appelé "Architectes, un métier en (r)évolution"[16].

Depuis novembre 2023, j'ai d'ailleurs commencé à m'engager auprès de MEMO à Nantes[17]. Cette association m'a permis de côtoyer localement des architectes, mais aussi des dessinatrices, conceptrices ; mais surtout de me familiariser avec ce qu'est l'organisation ordinale, ses principes, son fonctionnement. Cela m'a réellement permis de me projeter, non seulement dans une profession, mais dans un milieu, dans lequel il est possible de s'exprimer, mais aussi de trouver du soutien, de chercher collectivement comment répondre au mieux aux enjeux contemporains.

Engagement sociétal

Pour de nombreux autres architectes, l'engagement pris est sociétal : c'est un changement des pratiques, allant parfois jusqu'à une inversion des paradigmes régissant la conception architecturale pour y intégrer de nombreux autres acteurs. Il s'agit de "faire de l'architecture autrement", mais surtout de questionner les processus de conception en y intégrant des habitants, des usagers, et en valorisant une "maîtrise d'usage". Ces pratiques sont très polymorphes dans leurs structures administratives, leurs constitutions, leurs objectifs, leurs évolutions. On retrouve néanmoins quelques communs : une nécessité personnelle et intrinsèque de faire autre chose que de la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un exercice réglementé, et souvent, une forte motivation concernant les processus collaboratifs. Les

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

15 - Association de lutte contre les inégalités professionnelles depuis 2016, avec des actions de sensibilisation et d'information, telles que la récente exposition "(In)visibles" qui a pris place dans la galerie de l'Ordre des Pays de la Loire fin 2023.

16 - Séminaire de trois jours organisé par le l'Ordre en avril 2016 afin de réfléchir collectivement aux évolutions du métier face aux nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux.

17 - Le groupe nantais de MEMO a d'ailleurs organisé son premier événement le 24 mai dernier à l'ENSA Nantes, auquel j'ai activement pris part.

18 - Projet porté par cinq bénévoles maintenant, dont le but est c'est de créer des ateliers de production connaissances à partir des expériences des participants.



Affiche de la première matinée de rencontres organisée en Pays de la Loire par l'association MEMO, en collaboration avec le coollectif CLAC à l'ENSA Nantes le vendredi 24 mai 2024. Cette matinée a été l'occasion d'échanges fructueux autour des questions d'équité et de pratiques du métier.

croisements sont d'ailleurs nombreux avec la pratique du projet participatif. On notera que le format associatif permet aussi de s'intéresser à des causes plus larges que le cadre professionnel d'exercice, voire à développer une activité de militantisme. Pour ces architectes, l'engagement "extra-ordinal" peut alors être la seule voie à suivre pour un changement global des pratiques, comme un complément nécessaire à un engagement "intra-ordinal". On y retrouve volontiers une intention d'agir sur un ensemble de sujets qui touchent à l'architecture mais la dépassent aussi très largement. Les architectes investis dans le Collectif FIL à Nantes mènent par exemple en ce moment un projet d'éducation populaire baptisé "Médire la Canarde"[18]. Rappelons également que si 87.7% des diplômés d'Etat en architecture s'insèrent professionnellement dans les milieux de l'architecture, du patrimoine bâti, de l'urbanisme et du paysage, 3.3% d'entre eux sont dans un autre domaine (la part restante n'ayant pas répondu). Pour les diplômés HMONP, les chiffres restent proches, avec respectivement avec 90.9% et 2.2%[19].

C'est aussi une façon de lutter contre la minimisation de tout ce qui tendrait à faire du projet un acte résolument collectif, de rappeler ainsi l'importance de chaque personne dans la conception et dans l'acte de bâtir. On pourra citer quelques exemples connus, tels qu'EXYZT, ancienne association réunissant cuisiniers, graphistes, charpentiers, architectes, ou encore DJ pour la *"construction de situations, d'actions et de structures dans l'espace public, suscitant la rencontre"*[20]; Coloco, collectif de deux architectes et un paysagiste depuis 1999, tous en indépendant, et intégrant d'autres profils au gré des projets (graphistes, designers, etc), avec l'idée de devenir des liants, des coordinateurs, et surtout *"ne pas imposer des images sur des sites que l'on n'habite pas"*[21]; Bruit du Frigo, association bordelaise devenue SARL et

19 - ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte,* Paris, 2022

20 - Entretien avec HENNINGER Nicolas d'EXYZT, COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière*, Editions Hyperville, 2015, p.106, le collectif a une pratique parfois proche de la résidence architecturale de Patrick Bouchain, avec qui ils ont collaboré sur le projet "Metavilla" à la Biennale d'architecture de Venise en 2006. Ils développent l'utilisation des planches de bois comme matériau de base appropriable, avec l'idée de rendre l'architecture plus accessible, et l'absence de hiérarchie, y compris pour les habitants, ce qui est rare dans les processus de construction de la ville.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Projet de Parlement Populaire Mobile, dit Papomo, du Collectif ETC. Cet outil d'occupation de l'espace, sous forme de gradins déployables mobiles, est une reproduction de la première version qui avait été découpée à la tronçonneuse par les CRS lors des derniers moments d'occupation contre le projet de rénovation de la place de la Plaine à Marseille. Sa fabrication a fait l'objet d'ateliers de bricolage ouverts, pour la structure et pour les drapeaux. Voir : http://www.collectifetc.com/realisation/papomo-nouvelle-version/

portant l'ancrage de l'architecture dans la quotidienneté [22]; les Saprophytes, association touche-à-tout depuis 2007, comptant quatre architectes, et deux paysagistes[23] ; ou encore les arpenteurs, entreprise de quatre architectes, tenant en parallèle une association autour d'études urbaines pré-opérationnelles intégrant la participation, pour qui *"avoir un double statut, d'opérationnel et de transmetteur [...] a permis de découvrir d'autres pratiques, d'interroger d'autres professionnels : des travailleurs sociaux aux élus, des collectifs ou des groupements d'habitants militant ailleurs en France sur des problématiques identiques."*[24] Certains architectes s'investissent aussi auprès d'associations de diffusion et de promotion comme l'Ardepa[25], ou encore dans des associations d'aide à l'auto-construction, comme les Castors[26]. Néanmoins, l'architecte ne pouvant exercer sans contrat ou bénévolement, il ne peut officiellement faire don que de conseils[27].

21 - Entretien avec GEORGIEFF Miguel de Coloco, COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière,* Editions Hyperville, 2015, p.112. Ils développent une valorisation du travail des habitants (calculs du coût au m² avec et sans cette valorisation). Travaux actuels : https://www.coloco.org/

22 - Voir entretien avec DETRAZ Yvan de Bruit du frigo, COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière, Editions Hyperville,* 2015, p.117. Sous format associatif au début, ils ont notamment monté un atelier d'urbanisme utopique à partir de 2003 à Bordeaux dans le quartier des Chartrons, en collaboration avec le centre social local. Travaux actuels : https://bruitdufrigo.com/

23 - Voir entretien SKORUPINSKI Véronique des Saprophytes, COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière,* Editions Hyperville, 2015, p.124, ou encore leur publication *Les Saprophytes urbanisme vivant entretien avec Amandine Dhée*, coédition Les Saprophytes et La Contre Allée, 2017, et leur travaux actuels : https://les-saprophytes.org/

24 - Entretien avec MAHEY Pierre, CORDIER Anne CUENOT Claire, DE COLLASSON Edith, GLORIEUX Xavier et BARRE-VILLENEUVE Marielle, COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière,* Editions Hyperville, 2015, p.129. Ils ont notamment tenu des "ateliers de travail d'urbanisme" à Dunkerque, fuyant le mot participation, "trop galvaudé".

25 - Association régionale, l'Ardepa mène des projets de sensibilisation à l'architecture, tels que Diver(c)ités. Voir leurs actions ici : https://www.lardepa.com/

26 - Coopérative d'auto-constructeurs depuis 1921, https://les-castors.fr/ Ils ont aidé à développer l'idée "d'apport-travail", c'est-à-dire apporter des heures de travail de chantier comme garantie d'un emprunt immobilier.

27 - Certaines associations disposent d'architectes-conseil. Les Castors de l'Ouest proposent les services d'un architecte (qui est rémunéré par l'association). Les Castors proposent des annuaires d'architectes partenaires, mais n'interviennent plus à partir de la contractualisation.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Mais cet investissement est toujours un arbitrage à l'échelle individuelle et collective avec des temps personnels. Lorsque Gilles Chabenès, en évoquant son engagement auprès de l'UNSFA ou de GEP Atlantique dit que *"c'est simplement une question de volonté, de temps à perdre"*, il dit aussi que *"l'aspect familial est un peu mis au rebut"* et qu'il *"travaille un peu plus le samedi, le dimanche."*[28] Chaque bénévole qui reste plus tard était peut-être attendu, est peut-être moins investi dans ses relations amicales, familiales, dans son travail rémunéré, dans ses autres activités, dans ses tâches ménagères. Donner de son temps, c'est aussi donner le temps des autres. On constate d'ailleurs souvent une évolution dans le degré d'investissement, avec des ralentissements, comme pour Anaïs Callipel du Collectif FIL, ou au contraire un engouement qui se fait à partir de la retraite, lorsque l'on est sûr de pouvoir le prendre, ce temps, comme pour Luc Mahieu, investi auprès des Toits du Coeur[29], et organisant des rénovations d'appartement[30]. On notera une prégnance pour les investissements dans tout ce qui tendrait à diffuser la culture architecturale et une certaine capacitation[31] de tous sur ces sujets. Si pour Georges Bataille, l'architecture est *"l'expression même de l'être des sociétés"*, alors on peut en conclure que la conscientisation et l'appropriation de l'architecture constituent bien l'un des fondements de la compréhension du vivre-ensemble et de la naissance d'une capacité décisionnelle collective[32]. Ces engagements, variés dans leur forme et dans les valeurs portées, questionnent ainsi l'importance de la multipositionnalité des architectes dans la société pour promouvoir à tous les niveaux à la fois cette idée de l'intérêt public, et de la qualité

la conscientisation et l'appropriation de l'architecture constituent bien l'un des fondements de la compréhension du vivre-ensemble et de la naissance d'une capacité décisionnelle collective

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

28 - Entretien avec Gilles Chabenès, *Ibid*

29 - Association affiliée aux Restos du Coeur permettant l'accès à des logements à des personnes précarisées par l'intermédiation loccative. Voir : https://www.restosducoeur44.org/les-toits-du-coeur/

30 - Entretien avec Luc Mahieu, *Ibid*

31 - Terme proche de l'empowerment, désignant un renforcement des compétences et des capacités des individus par eux-mêmes. Au sens large, prise en charge de sa destinée.

32 - BATAILLE Georges, *"Architectures", Premiers écrits,* 1922-1940, Oeuvres complètes [1929], Gallimard, 1970

spatiale et de vivre qui la sous-tend. Si Luc Mahieu souhaiterait qu'il y ait des architectes *"dans tous les cercles de décision"*[33], et Valérie Flicoteaux qu'il y en ait à *"l'écriture des documents d'urbanisme"*[34], cette ambition est surtout celle de partager sociétalement une culture commune de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, et de la qualité. Max Querrien suggérait déjà *"d'inculquer aux jeunes, dès l'école maternelle et sans pression excessive, l'idée qu'on vit nécessairement dans un espace"*[35] Cette question de la formation est déjà partiellement prise en charge par les CAUE, notamment auprès des élus locaux. Mais à l'échelle territoriale, ce sont souvent les architectes qui doivent faire ce travail de pédagogie. Le temps du projet n'étant pas toujours le plus adapté, les architectes qui rendent ce service majeur bénévolement contribuent ainsi de façon détournée à la question de l'intérêt public.

Cette posture multipositionnelle sans être hégémonique permet autant à l'architecte d'aculturer à l'architecture que d'être aculturé à son tour sur d'autres sujets.

Cette posture multipositionnelle sans être hégémonique permet autant à l'architecte d'aculturer à l'architecture que d'être aculturé à son tour sur d'autres sujets. Le temps bénévole représente un moment où les enjeux de représentation sont moindres, et où il redevient parfois possible d'être apprenant sans risque de remise en cause hiérarchique. Ce peut même être la revendication d'un certain effacement, d'un anonymat au profit du collectif, où les actions et les décisions ne sont plus au nom d'une seule personne. Les membres du Collectif FIL développent par exemple cette idée de ne pas *"être indispensable, [...] ne pas être dans l'autopromotion de ce qu'on fait, ne pas être dans la publicité"*[36].

De mon côté, je travaille depuis un an maintenant à la constitution d'une coopérative nantaise d'artisans autour des questions de rénovation énergétique et d'accès au logement des personnes précarisées. C'est un projet qui vient en contrepoint de mon activité de dessinatrice. J'aime alors

33 - Entretien avec Luc Mahieu, *Ibid*

34 - Entretien avec Valérie Flicoteaux, *Ibid*

35 - QUERRIEN Max, dans LANGEREAU Éric, *Architecture, urbanisme et pratiques de l'État, 1960-2010*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2017, p.76-77

36 - Entretien avec permanentes du Collectif FIL, *Ibid*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

l'idée d'être dans une démarche plus active et globale que dans la réponse à une demande précise. Le fait de rendre accessible à tous mon travail est aussi une motivation importante. Néanmoins, cela m'interroge sur ma capacité à dégager du temps et des financements pour cette activité qui m'enthousiasme.

Les temps intersticiels

Ces travaux donnés sont surtout du temps donné - un temps que l'on s'accorde personnellement et collectivement pour réfléchir et co-construire. Ce temps est difficile à calculer car souvent la confusion des activités, la porosité qui peut naître lors d'un chantier participatif par exemple, tend à étendre les limites de ce que l'on nomme "travail". Ces pratiques, nichées dans des interstices spatiaux (friches, dents creuses, délaissés, sites de projets...) et temporels (actions ponctuelles, éphémères, ou sur un temps plus long) semblent tordre indéfiniment le temps du projet et interroger sa place précise dans une histoire collective située. Se donner du temps pour comprendre ce qu'est un lieu. Se donner du temps pour se rencontrer et le pratiquer ensemble. Comprendre que ce avec quoi on construit a une histoire, parfois à côté, parfois à l'autre bout de la planète dans une mine. Percevoir que ce que l'on prévoit de construire pourra avoir un impact demain et/ou dans trois décennies. Prévoir que cela sera vécu, agrandi, modifié, détruit. Accorder son temps, c'est je crois, mieux le percevoir, le saisir, le comprendre. C'est aussi un complément important aux temps de travail rémunérés, qui tendent à se réduire. La pression immobilière et locative est telle qu'il faut construire rapidement. Le temps des agences est codifié, dossier par dossier, étape par étape, avec la même récurrence d'acronymes, les mêmes temps de collaboration ou de travail solitaire nets et séquencés. Par leurs différentes actions, ces associations, groupements de fait ou collectifs proposent de nouveaux temps de projet qui ont aussi des échos à différents termes : les structures éphémères du collectif ETC sont des expériences et des situations uniques matériellement, mais qui posent des questions pouvant résonner longtemps après. Ils défendent d'ailleurs l'idée qu'*"à côté de programmes longs et parfois nécessaires à mettre en place, il peut exister des formes*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

d'action produisant des améliorations rapides du quotidien. Il nous semble que ces stratégies aux intentions et mises en œuvre divergentes doivent pouvoir cohabiter."[37] Le concept de résidence architecturale développée par Patrick Bouchain a contrario propose des expériences de co-construction collectives dans des temps plus ou moins longs[38]. Proposer une pluralité de temps de projet peut aussi permettre à toutes celles et tous ceux pour qui le temps du projet (public) n'est pas familier, de pouvoir s'en saisir ponctuellement, et de décider à partir de cette expérience de son degré futur d'intérêt pour le sujet. C'est prendre en compte l'ensemble des temps publics et privés impactés par le projet, et admettre que le temps de l'architecture ne se limite pas à celui de la construction.

Cela peut aussi permettre d'échapper à la pression des temps et des rendus de projet. Les permanentes du Collectif FIL expliquent par exemple à propos de leurs actions que *"c'est rapide, c'est cool, c'est fun, et puis derrière, on réutilise et on fait autre chose. Il y a une exigence qui est beaucoup moindre. On n'a pas cette obligation de résultat. [...] On en revient aux sciences «dures» et aux sciences «molles», c'est hyper dur à quantifier, à qualifier, ça ne peut jamais être une réponse tranchée de «c'est bien» ou «c'est raté»."*[39] Quel que soit le temps du projet, les interstices restent donc à explorer.

La gratuité peut-elle valoriser le travail ?

Amenés à réaliser gratuitement ou presque des missions qui ne leur sont pas habituellement attribuées, les architectes bénévoles ou associatifs y voient parfois l'occasion de mettre en lumière un travail régulièrement invisibilisé. Le conseil, le diagnostic, ou encore la recherche manquent en effet souvent de reconnaissance auprès du grand public, comme de financement. Ces travaux, hors maîtrise d'œuvre, apparaissent alors dans toute leur importance, retrouvent une place dans le processus créatif. Des étapes de projet qui sont parfois masquées et ne sortent jamais du bureau de l'architecte peuvent

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

37 - COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière,* Editions Hyperville, 2015

38 - Voir note sur Patrick Bouchain p.37

39 - Entretien avec permanentes du Collectif FIL, *Ibid*

alors devenir une matière perceptible, saisissable, appropriable par le grand public - questionnable aussi, de fait, mais c'est là tout le principe. S'il n'y a ni argent, ni temps pour ces espaces, alors tant pis, pour quelques-uns, ils seront gratuits. Mais comment, simultanément, essayer de valoriser les missions de l'architecte (et veiller à ce qu'il puisse être payé dans un contexte où les honoraires sont souvent tirés vers le bas), et promouvoir une pratique de la gratuité ? Y a-t-il incohérence ou complémentarité entre ces deux postures ?

Mais comment, simultanément, essayer de valoriser les missions de l'architecte, et promouvoir une pratique de la gratuité ?

Lorsque l'on étudie le modèle économique des structures associatives où les architectes sont très présents, on constate régulièrement une évolution qui tend vers un financement progressif, parfois public, de façon directe ou détournée. C'est le cas du Collectif ETC, dont la certification d'intérêt général par un commissaire aux impôts a permis un abattement de 66% des dons, et donc un financement externe, ne reposant pas directement sur les personnes bénéficiaires de leurs actions[40]. Néanmoins, la reconnaissance pour un travail global, de la recherche ou des démarches n'amenant pas à une concrétisation matérielle, substantielle, la reconnaissance de leur intérêt, et donc leur financement, par les instances publiques est d'autant plus complexe. La demande de crédit impôt-recherche du Collectif FIL a par exemple été rejetée[41], mais lors d'une période de forte précarisation, Nantes Métropole a accepté de leur verser une aide. Non pour un projet spécifique, mais bien pour l'ensemble de leurs apports, ce qui constitue une reconnaissance aussi économique que symbolique.

La gratuité part néanmoins parfois du constat amer d'une répartition des valeurs qui ne favorise pas l'architecture au niveau étatique, et que le gouvernement est prêt à financer des travaux, mais il existe très peu de

40 - COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière,* Editions Hyperville, 2015

41 - Entretien avec permanentes du Collectif FIL, *Ibid*

42 - Entretien avec Valérie Flicoteaux, *Ibid*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

financements d'études. C'est très pénalisant pour la reconnaissance de l'apport de l'architecture dans la qualité de vie et le vivre ensemble[42]. La gratuité peut naître d'un dépit, et motiver alors les architectes à rendre l'architecture accessible à toutes et tous, et donc indirectement, à promouvoir leur travail. C'est un point de vue qu'avait d'ailleurs défendu Wanda Diebolt, alors directrice de l'architecture et du patrimoine, à travers le soutien à l'initiative naissante des Architectes de l'Urgence, et une proposition de loi de défiscalisation des honoraires pour les ménages modestes[43].

De plus, pratiquer la gratuité dans un cadre associatif ne veut pas dire accepter des honoraires au rabais. Valérie Flicoteaux-Melling dit par exemple refuser de travailler avec des clients particuliers qui ne veulent pas régler d'avance de démarrage, parce que *"si à la signature du contrat, quelqu'un n'a pas suffisamment confiance pour s'engager financièrement, ça veut dire qu'il n'a pas de considération pour votre travail"*. Elle défend que *"si vous achetez quelque chose de cher, vous y faites attention et vous en prenez soin."*[44], ce qui ne l'empêche pas d'être bénévole auprès d'Ekopolis[45].

Pour certains architectes, une gratuité ponctuelle peut même constituer un beau geste autant qu'une stratégie commerciale. A la Foire de Paris, l'Ordre des Architectes avait un stand sur lequel des architectes faisaient des "consultations gratuites", du conseil, mais avaient le droit de laisser leur carte, et donc la possibilité de contractualiser ultérieurement. Ce temps donné peut aussi être perçu comme un temps d'apprentissage et/ou de recherche (sur une pratique, un matériau) qui n'aurait pas pu être financé, mais qui pourrait être valorisé dans un travail ultérieur. Ce temps est alors un investissement. On peut d'ailleurs souligner qu'entre le financement des procédés Atex[46] ou les recherches en interne, les architectes compensent régulièrement un effort d'investissement que l'Etat ne fait pas. A ce titre,

43 - DIELBOT Wanda, dans LENGEREAU Éric, *Architecture, urbanisme et pratiques de l'État, 1960-2010*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2017, p.240-241

44 - Entretien avec Valérie Flicoteaux, *Ibid*

45 - Association qui "a pour but d'accélérer la mise en œuvre de pratiques durables chez les professionnels du bâtiment et de l'aménagement en Ile de France" et s'appuie pour cela sur l'animation, l'information, la formation et l'accompagnement. Voir à ce sujet : https://www.ekopolis.fr/les-missions-dekopolis

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

certains architectes financent, littéralement, l'intérêt général.

La gratuité peut aussi être une façon de s'abstraire d'un rapport contractuel contraignant, c'est d'ailleurs la posture que défend le CAUE de Loire-Atlantique, ce que le Collectif ETC appelle *"repenser la conduite du projet au filtre d'une économie non marchande."*[47] Certaines personnes du Collectif FIL se demandent même *"mais si on fait des projets pour l'argent est-ce qu'on est pas en train de vendre notre âme ?"*[48]

Surtout, la gratuité pose cette difficile question de la quantification de la valeur, et donc de sa définition. Certaines associations valorisent par exemple le temps bénévole en temps de travail, afin de visibiliser l'investissement collectif auprès des bénéficiaires ou des collaborateurs et collaboratrices, comme le Collectif FIL[49] ou Coloco. Miguel Gieorgieff, l'un des fondateurs dit d'ailleurs à ce propos *"je ne sais pas combien de jours nous avons travaillé, combien nous avons gagné à l'heure, et à la rigueur, cela montre qu'il faut arrêter de réfléchir comme ça"*. Il affirme ainsi que *"les aménagements participatifs doivent trouver une autre forme d'économie, intégrant des valorisations non monétaires comme le bénévolat, la participation, le prêt d'outils ou de machines."*[50] Mais comme pour la valeur d'un bâti, hors valeur marchande stricte, tout reste à définir : valeur symbolique, d'usage, valeur

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

46 - L'Appréciation Technique d'Expérimentation est "une procédure rapide d'évaluation technique formulée par un groupe d'experts sur tout produit ou procédé innovant. Cette évaluation permet des premiers retours d'expérience sur la mise en œuvre de produits ou procédés en préalable à un Avis Technique. Elle permet également de valider des conceptions innovantes." Voir à ce sujet : https://evaluation.cstb.fr/fr/appreciation-technique-expertise-atex/

47 - Entretien avec GEORGIEFF Miguel, COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière,* Editions Hyperville, 2015, p.157

48 - Entretien avec permanentes du Collectif FIL*, Ibid*

49 - Pour le Collectif FIL, les heures bénévoles sont comptées et présentées dans le bilan annuel, mais non-valorisées financièrement, contrairement à Coloco. En comparaison, en 2010, les français ont dédié 60 milliards d'heures aux travaux domestiques, alors que le travail rémunéré ne s'élève qu'à 38 milliards d'heures. Voir à ce sujet ROY Delphine, *Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010*, Institut national de la statistique et des études économiques, Première, n°1423, novembre 2012

50 - Entretien avec GEORGIEFF Miguel de Coloco, COLLECTIF ETC, préface de PAQUOT Thierry, *Le détour de France, une école buissonnière*, Editions Hyperville, 2015, p.112. Propos relatif à un projet à Rennes, avec occupation d'un îlot d'un site en renouvellement urbain.

sociale, environnementale…

Si on ne peut être sûr que la pratique de la gratuité constitue bien une valorisation du travail du point de vue de la personne qui le reçoit, c'en est en revanche certainement une pour la personne qui produit ce travail gratuit : donner, c'est en effet faire un choix qu'a priori rien ne nous oblige à faire, c'est un temps et une énergie que l'on choisit consciemment d'investir, ce qui nous rend plus apte à en saisir l'importance et la valeur, plus que dans une activité quotidienne ritualisée. Donner, c'est aussi être dans une plus grande immédiateté, et être plus susceptible de percevoir les conséquences ou les résultats de son travail, et donc là encore, de lui attribuer une valeur personnelle, symbolique, matérielle, sociétale.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CONCLUSION

Comme nous avons pu le voir, la notion d'intérêt public attachée à la profession d'architecte a beaucoup évolué depuis la loi sur l'architecture de 1977, mais ce qu'elle instaure résonne aujourd'hui encore dans la pratique des architectes contemporaines et contemporains, et continue de nourrir les réflexions autour de ce qu'est être architecte, et des responsabilités juridiques, administratives, ou morales que cela implique de pratiquer ce métier. S'éloignant de l'image d'Épinal de créateurs démiurges, omniscient et bienveillant, les architectes se font éxégètes d'un monde en complexification continue. Transcendant la notion d'intérêt de l'architecture, ils lui attribuent une utilité et une application concrète, celle de changer la perception, la conception et la transformation de nos territoires. Impliqués dans leurs devoirs, leurs activités dépassent souvent le cadre traditionnel de l'exercice de la maîtrise d'oeuvre pour se compléter d'actions coopératives, associatives, de conseil, caritatives, et ainsi - sans le nommer - s'approcher d'une forme de service public. Une forme impensée d'aboutissement des ambitions post-1968. Les actions des architectes sont désormais multiples et la multipositionnalité des formés à l'architecture dans différentes instances permet quant à elle un dialogue plus fluide à partir d'une culture commune, qui continue de se diffuser grâce à l'énergie investie dans la pédagogie, la sensibilisation, l'information - un travail reconnu d'intérêt public et que continuent d'effectuer les architectes y compris en-dehors des CAUE, dans la quotidienneté de leurs pratiques et/ou dans d'autres structures associatives.

Être architecte de l'utilité publique aujourd'hui signifie donc une diversité de choses, mais s'incarne entre autres dans une volonté collaborative, des engagements à l'échelle individuelle ou de structure, et la recherche d'autres voies de conception que la dichotomie du sachant face à celui qui ne l'est pas. L'architecture est ainsi passée d'un monument qu'on observe à un outil qu'on partage.

Ce sont ces questionnement qui ont nourri ma pratique actuelle, et que je souhaite réinvestir dans ma pratique future. Issue d'une population éloignée

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

de l'architecture, car prolétaire et rurale, je suis attachée à proposer mes services à toutes et tous, et à m'interroger sur les conditions et l'effectivité de cette accessibilité promue. Être conceptrice pour les particuliers était pour moi jusque-là la façon d'être en proximité avec les habitants et les usagers des espaces que j'imaginais, mais c'est un mode de travail que je souhaiterais pouvoir développer à mon échelle dans le projet public en devenant architecte. Attachée à la rénovation pour ses qualités patrimoniales et environnementales ainsi qu'aux vieilles pierres, c'est certainement la voie que je vais poursuivre pour l'instant. Je continuerai également mes activités associatives auprès de MEMO[1], et j'espère pouvoir monter cette coopérative avec des artisans motivés autour des questions de rénovation énergétique et de droit au logement[2].

Mais je ne suis qu'au début du chemin, tout reste à construire avec celles et ceux qui m'entourent et que je serai amenée à rencontrer.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1 - Mouvement pour l'Equité dans la Maîtrise d'Oeuvre, voir note p.57
2 - Voir p.63-64

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- CHADOIN Olivier, *Sociologie de l'architecture et des architectes*, Parenthèses, 2021
- CHANIOT Lucas, BESLOU Jean-Marie directeur d'études, *AcMOA, accompagner les maîtres d'ouvrages amateurs : de la maîtrise d'oeuvre pour participer à l'urbanisme en milieu rural,* mémoire HMONP auto-édité, 2019
- COLLECTIF ETC ; préface de PAQUOT Thierry - *Le détour de France : une école buissonnière*, Editions Hyperville, 2015
- FRIEDMAN Yona, *L'architecture de survie : une philosophie de la pauvreté,* L'éclat, 2003
- GUYET Claire - *Quelle place pour l'architecte dans l'auto-construction ?*, Cosmografia, 2014
- LENGEREAU Éric, *L'Etat et l'architecture, 1958-1981, Une politique publique ?,* Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, Paris, Picard, 2001
- LENGEREAU Éric, *Architecture, urbanisme et pratiques de l'État, 1960-2010,* Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2017
- LES SAPROPHYTES, *Les Saprophytes urbanisme vivant entretien avec Amandine Dhée*, coédition Les Saprophytes et La Contre Allée, 2017
- MOULIN Raymonde, DUBOST Françoise, GRAS Alain, LAUTMAN Jacques, MARTINON Jean-Pierre, SCHNAPPER Dominique, *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale,* Archives des sciences sociales, Calmann-Lévy, 1973
- POINEN Jean-Paul ; Carlo Grispello, directeur d'études, *Saint-Jacques, quand l'entraide devient économie de la construction*, notice PFE auto-éditée, 2022
- POULAIN France - *Les ateliers d'urbanisme associatifs,* Les éditions de la direction départementale des territoires de l'Oise, 2010
- VERDIQUE Olivier, alias LE Corvanderpius Alvar, *Anarchitecte*, Editions Fourre-tout, collection Fonds de tiroirs, 2021
- VIOLEAU Jean-Louis, *Les 101 mots de l'architecte (et de ses droits) en*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

architecture à l'usage de tous, coll. 101 mots, Archibooks + Sautereau Éditeur, 2014
- VIOLEAU Jean-Louis, *Les architectes et mai 68*, Éditions Recherches, 2005
- VIOLEAU Jean-Louis, *Les architectes et mai 81*, Editions Recherches, 2010
- VIOLEAU Jean-Louis, *Mai 68 - Mai 81, l'entre-deux Mai des architectes, Itinéraires intellectuels*, Ecole d'Architecture Paris-Villemin, Paris, 1999

DOCUMENTS ET ARTICLES WEB :

- ADEME, agence nationale de la Transition Ecologie, au sujet de la sobriété : https://optigede.ademe.fr/sobriete-de-quoi-parle-t
- ARDEPA : https://www.lardepa.com/
- Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 15 octobre 2020 : https://www.cours-appel.justice.fr/sites/default/files/2022-06/19-18632%20ORDRE%20DES%20ARCHITECTE%20Contre%20ADLC.pdf
- ATELIER DE L'OURCQ : https://ourcq.archi/
- ATELIER RONAN PRINEAU : https://www.a-r-p.fr/
- AVENIR RADIEUX : https://www.aveniradieux.fr/php/association.php
- BAST : https://bast0.com/
- BRUIT DU FRIGO : https://bruitdufrigo.com/
- CAUE 44, L'Observatoire : https://www.caue-observatoire.fr/
- CAUE 44, Prix Aperçus : https://www.apercus44.fr/decouvrez-les-realisations/
- CEVIPOF, centre de recherches politiques de Sciences Po, *Rapport 2024* : https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/BConf_V15_Extraction1_modif.pdf
- COLLECTIF ETC : http://www.collectifetc.com/
- COLLECTIF FIL : https://collectif-fil.fr/
- COLLECTIF GRU : https://collectifgru.fr/
- COLOCO : https://www.coloco.org/
- CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES, *Manifeste pour le droit à l'architecture*, Paris, 2011
- CSTB et Atex : https://evaluation.cstb.fr/fr/appreciation-technique-expertise-atex/
- EKOPOLIS : https://www.ekopolis.fr/les-missions-dekopolis

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

- FACIT : https://www.facit-homes.com/about
- FRUGALITÉ HEUREUSE : https://frugalite.org/manifeste/
- GOUVERNEMENT : https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols
- LEGIFRANCE, Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/JORFARTI000028772674/
- Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, *Chiffres clés du logement,* Édition 2022, disponible à https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-du-logement-2022/pdf/Chiffres-cles-logement-2022.pdf
- MIQCP, Simulateur d'honoraires : https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=125&Itemid=114&lang=fr
- ORDRE DES ARCHITECTES, *Archigraphie, Observatoire de la profession d'architecte,* Paris, 2022
- ORDRE DES ARCHITECTES, article sur le hors-site du 15 novembre 2023 : https://www.architectes.org/actualites/la-construction-hors-site-sera-decarbonee-ou-ne-sera-pas-91618
- ORDRE DES ARCHITECTES, *Manifeste pour une architecture responsable dans les métropoles et les territoires*, Paris, 26 janvier 2010, disponible ici : https://www.banquedesterritoires.fr/un-manifeste-pour-une-architecture-responsable-dans-les-metropoles-et-les-territoires
- ORDRE DES ARCHITECTES, présentation de «1 maire, 1 architecte» : https://1maire1architecte.org/presentation/
- ORDRE DES ARCHITECTES, présentation d'«Architectes pour tous» : https://www.architectes-pour-tous.fr/
- SAPROPHYTES : https://les-saprophytes.org/
- SIMON TEYSSOU ET ASSOCIÉS : https://www.atelierarchitecture.fr/presentation/
- STUDIO BALI : https://studiobali.archi/
- TED, présentation de l'architecte fondateur, Alastair Parvin, nommée "L'architecture pour les gens par les gens" (présentation TED de février 2013) : https://www.ted.com/talks/alastair_parvin_architecture_for_the_people_by_the_people?language=fr Ces projets sont présentés comme zéro carbone.
- TOITS DU COEUR : https://www.restosducoeur44.org/les-toits-du-coeur/

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

GILLES CHABENES - ENTRETIEN (extraits)

Gilles Chabenès est architecte, gérant de l'agence Architectures Chabenès & Scott (ACS), travaillant majoritairement sur des projets publics, et président de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes 44 (UNSFA 44). Cet entretien, dont sont reportés ici quelques extraits, a eu lieu le mardi 2 avril 2024 dans ses bureaux rue Célestin Freinet, sur l'île de Nantes.

« Parallèlement à tout ça, j'ai mené des activités au sein de l'UNSFA qui est Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes depuis maintenant 17 ans. [...] J'ai travaillé aussi en qualité de vice-président au sein de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire, CROAPL. Là, j'ai terminé mes six ans. [...] autrement, j'ai été co-fondateur d'une association qui est pour nous très importante, qui s'appelle le GEP Atlantique. [...] C'était une association qui était vouée à faire des formations pour l'ensemble des architectes, donc qui était déjà dans le monde du travail, mais des formations que l'on sentait, nous, indispensable pour nos consœurs et nos confrères. Compte-tenu du fait que les autres formations, souvent, étaient dirigées par des bureaux d'études, des bureaux de contrôle, etc, mais ne nous donnaient absolument pas satisfaction. Donc on a pris notre destin en main, et on a souhaité faire quelque chose pour la profession. Mais que cette association-là soit tenue par des architectes. [...] Parce que se former à Paris, ça coûte très cher au niveau du voyage, de l'hôtellerie et de la formation. Donc on a décidé de fonctionner en cavalier seul. »

« Et dernièrement, il y a quelques années de ça, je me suis intéressé à l'expertise et donc j'ai fait des formations pour être expert judiciaire. Aujourd'hui, je suis inscrit sur une liste pour le tribunal administratif de Nantes. »

« [le concours] ouvre des perspectives intéressantes du point de vue de la conception architecturale pure, alors que dans d'autres types de marchés, on se retrouve vraiment beaucoup plus contraints, et en particulier avec les marchés sur la promotion du logement de promoteur, c'est difficile. Le logement vu par les offices publics de HLM, c'était aussi très novateur à

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

une époque. Maintenant c'est hyper économique et donc on commence à produire de la sous-qualité. [...] On a été confronté il y a quelques années aux PPP qui sont les Partenariats Public-Privé [...] et maintenant c'est au tour des conceptions-réalisations [...] Donc en fait, l'intelligence, là, c'est au contraire de les faire venir à notre architecture, une façon de penser les choses qui préserve aussi la qualité esthétique, architecturale des lieux que l'on peut imaginer [...] »

« on peut être contre [les conceptions-réalisations], maintenant, il y a un aspect purement économique dans une agence. Quand on a une douzaine de personnes, on est obligé de se plier à ce genre d'exercice, parce qu'on n'a pas le choix. »

« Les seuls leviers que nous avons, c'est de pouvoir participer, je pense, à notre échelle, à petite échelle. Nous ne sommes pas très nombreux à l'échelle nationale. Il y a 32 000 structures, on a des architectes. Mais derrière les architectes, il y a quand même des employés, il y a aussi des secrétariats, etc. Donc en fait, ça représente une certaine masse de personnes, mais qui, à l'échelle nationale, est une goutte d'eau. Mais par contre, on peut se défendre, on peut défendre nos intérêts par le biais de notre participation aux syndicats. »

« Cela vient aussi du fait que les maîtrises d'ouvrage publics qui ont cette responsabilité devraient prendre les mieux-disant et non pas les moins-disant. Ce n'est pas systématique, puisqu'on arrive à des choses qui sont des aberrations et que si les architectes qui traitent à des taux aussi bas doivent réellement réussir à produire ce qu'ils ont donné comme information, ils sont mal, ils sont très mal. Après, ils peuvent travailler dans leur cuisine pendant très longtemps et à des taux ridiculement bas. Mais ce n'est pas comme ça qu'on vit. Et en même temps, ça permet justement de discréditer notre profession. »

« Il faut savoir si on veut défendre notre profession, faut savoir s'engager. »

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

GILLES CHABENES - NOTES

Gilles Chabenès est architecte, gérant de l'agence nantaise Chabenès & Scott et président de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architecture (UNSFA) en Loire-Atlantique. Il a occupé une fonction ordinale, et continue de s'investir auprès de l'Ordre des Pays de la Loire aujourd'hui. Il a enseigné à l'ENSA Nantes, et il est également très investi auprès de l'association GEP Atlantique, un organisme de formation local géré bénévolement par des architectes, pour des architectes. Il est depuis peu formé à l'expertise judiciaire, mais n'a pas encore exercé dans ce domaine.

Ses apports à la société civile sont donc essentiellement indirects : à la fois à travers les projets livrés par son agence, avec un engagement fort sur les questions de qualité spatiale, de confort, d'usage, et à travers ses nombreux engagements intra-professionnels, destinés au renforcement et à la promotion du travail des architectes.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

VALERIE FLICOTEAUX-MELLING - ENTRETIEN

Valérie Flicoteaux-Melling est architecte DPLG au sein de l'agence 3+1 Architectes, vice-présidente de l'Ordre National des Architectes et accompagnatrice Bâtiments Durables Franciliens dans l'association Ekopolis. Cet entretien, dont sont reportés ici quelques extraits, a eu lieu par téléphone le jeudi 4 avril 2024.

« C'est une façon de regarder les projets, et les architectes ont un effet de levier beaucoup plus important que d'autres métiers. Le maçon peut proposer du béton bas carbone, mais l'architecte, dans la prescription qu'il fait, dans le conseil qu'il donne au client, dans la façon dont il a orienté son bâtiment, il a beaucoup plus de force de frappe dans l'action que d'autres professions. Vis-à-vis du développement durable, en tout cas, c'est aussi le sens de l'engagement ordinal que je porte. C'est aussi de faire avancer le sujet de la transition écologique pour tous dans les agences, et que les architectes qui sont aux avant-postes, eux-mêmes se forment pour plus pouvoir prescrire cela. Il y a quand même un sujet là-dedans : être pionniers, être aux avant-postes, c'est important. »

« Si vous faites du conseil, ça conforte votre attitude de maître d'œuvre. Aller sur un chantier, c'est pareil, ça nourrit votre pratique de maître d'œuvre. Quand vous dessinez un trait, vous connaissez les conséquences et l'épaisseur du matériau que vous dessinez. »

« J'ai commencé, simple conseillère, à prendre des missions un peu techniques, et puis des missions un peu plus politiques, en lien avec une expérience CAUE, de l'urbanisme, du logement, les marchés publics, c'était assez large. J'ai fréquenté le Conseil National dès le début de mon mandat francilien, j'ai fait partie de la Commission marchés publics du Conseil National, parce que j'avais travaillé sur les contrats avec la MIQCP. »

« Ce qui m'a fait rentrer dans ces sujets, c'est l'architecture du quotidien, car il y a de l'architecture partout, même dans un petit projet, même dans un

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

appartement, même dans une rénovation, surtout dans une rénovation, il y a beaucoup d'architecture. »

« Les journalistes, les gens qui travaillent dans la communication, quand ils sont architectes, ils ont une posture différente. [...] Il faut des concepteurs, architectes, paysagistes, urbanistes, ou des personnes n'ont pas fait d'études d'architecture mais qui savent accompagner des projets dans l'écriture des documents d'urbanisme. »

« Je me trouve mille fois plus architecte quand je vais convaincre un maire de réhabiliter une grande ferme pour faire dix logements, plutôt que quand je dessine un quartier pavillonnaire ou que je bosse pour un promoteur pour faire dix logements neufs. »

« J'aimerais que les CAUE aient tellement de missions qu'ils ne puissent pas toutes les accomplir avec des salariés, et qu'ils soient obligés d'appeler des architectes libéraux pour venir faire du conseil, payés à la mission. Parce que quand vous intervenez au sein d'un CAUE, vous faites votre mission de conseil, mais vous n'êtes pas seul. Quand vous avez des doutes, quand vous ne savez pas trop, quand on vous demande des choses qui sont un peu décalées par rapport à ces questions de déontologie, vous pouvez en parler. Vous pouvez vous reposer sur l'équipe, qui connait bien le contexte local et les élus. C'est hyper fructueux et rassurant d'intervenir comme ça, à l'intérieur d'une équipe. »

« La question majeure du conseil rejoint vraiment la question de la médiation, parce que quand vous travaillez en conseil pour un maire, vous êtes complètement dans votre rôle d'architecte au service de l'intérêt public de l'architecture, comme quand vous faites du conseil aux particulier pour un CAUE. Je connais aussi des gens qui font des plans-guides pour accompagner des communes dans leur projet de renouvellement de PLU et de développement urbain au moment du ZAN. »

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

VALERIE FLICOTEAUX-MELLING - NOTES

Valérie Flicoteaux-Melling est architecte au sein de l'agence 3+1 Architectes, a exercé les quatorze dernières années au sein de l'Ordre des Architectes, notamment comme vice-présidente de l'Ordre National, a travaillé en CAUE, a contribué à la mise au point de contrats pour la MICQP, est accompagnatrice Bâtiments Durables Franciliens auprès d'Ekopolis et a récemment monté une association inter-agence de réflexion sur des sujets d'éco-constructions.

Ses apports à l'intérêt public sont donc directs, avec des travaux engagés, notamment sur le logement, et indirects, avec des apports majeurs à la profession (développement des projets « Accompagnateur Rénov' »[1] et « 1 maire, 1 architecte »[2] auprès de l'Ordre par exemple).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

LUC MAHIEU - ENTRETIEN

Luc Mahieu est un architecte nantais retraité, qui a exercé au sein des premiers CAUE, puis en libéral. Il a été mon premier encadrant dans le cadre du stage chantier de troisième année, puis par contrat étudiant avec l'association Esquisse. Lors de ces temps de collaboration, le temps d'apprentissage (sur chantier, ou sessions d'explication thématiques) était considéré comme du temps de travail, rémunéré. Il est aujourd'hui bénévole responsable de la gestion des logements des Toits du Cœur sur la région nantaise. Cet entretien, dont sont reportés ici quelques extraits, a eu lieu le mardi 19 mars 2024 après-midi, dans la maison qu'il a rénovée.

« Je travaillais exclusivement pour le public pendant les vingt premières années et puis après je travaillais pour des syndics. C'était ça mon credo, et c'était partagé par beaucoup de monde à l'école d'architecture. [...] Parce que dans les années 70, début des années 80, l'enseignement, c'était l'architecture au service du peuple. Il y avait beaucoup de groupuscules, de maoïstes, des gens d'extrême-gauche qui militaient dans le corps enseignant, chez les étudiants, avec des projets... Il y avait des collaborations qui étaient faites avec des ouvriers en grève, je me souviens, ou les paysans travailleurs qui occupaient des fermes. [...] Alors on ne savait pas de quoi l'avenir serait fait, mais ce n'était surtout pas les agences d'architecture. »

« On emploie un architecte maintenant pour faire une surélévation de maison, ou de garage, [...] c'était quelque chose qui ne se faisait pas. Parce que les gens trouvent intéressant de faire travailler un architecte, [...] mais ça ne nourrit pas les architectes. »

« Quand vous passez votre diplôme d'architecte dans d'autres pays européens, vous savez faire un petit peu de tout, vous avez une très grande culture générale. On peut vous faire travailler sur tout un tas de sujets : faire de la scénographie... On considère que vous savez le faire et puis comme vous êtes architecte, vous avez de bonnes idées. Donc ils ont un champ d'intervention qui est beaucoup plus important que nous, qui est

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

extrêmement restrictif je pense, déjà pour nourrir les gens qui ont choisi cette profession-là, et puis leur trouver, leur proposer, les missions dont la société dans son ensemble a besoin. On a besoin de gens qui maîtrisent la construction, qui maîtrisent les aménagements, qui maîtrisent la vie d'une ville. On a besoin de ces gens-là pour tout un tas de choses. Actuellement, quand on voit des installations porcines ou des trucs à volaille, où il y a des dizaines de milliers de bovins, il faudrait consulter un architecte. »

« Je pense qu'il faut former la population [...]. C'est pour ça que le travail avec les écoles est important [...] et puis surtout former les gens qui ont des responsabilités. |...] Vous ne pouvez pas prendre des décisions, comme ça, sans avoir un minimum d'informations. [...] Plus les gens ont des responsabilités, plus c'est important. Il faut absolument éviter que des personnes qui ont des responsabilités importantes soient obligées systématiquement de se reposer sur le conseil d'experts. »

« Apporter du « plus » par l'architecture, ce n'est pas une activité rentable. C'est du confort, c'est de la beauté, c'est de la poésie, c'est plein de choses, mais ce n'est pas quelque chose qui va rapporter, donc c'est le travail de l'État de s'en occuper. [...] C'est le travail de l'État de financer ce « plus » qu'on amène, qui permet aux gens de vivre bien dans de bonnes conditions, dans des espaces qui leur conviennent, et qu'on ne laisse pas ça à des spéculateurs, ou à des gens qui croiraient faire le bien à la place de la population. Donc à partir du moment où c'est un service public, il est supposé qu'il y ait des gens qui soient embauchés pour le faire, et qui le font sans être limités par des intérêts privés. L'important, c'est que quand il y a une zone artisanale à faire, ce ne sera pas guidé par des intérêts privés. »

« Je pense qu'il faut des architectes dans tous les cercles de décision. »

« J'ai pu rester dans cette idée qu'on travaillait pour tout le monde, et que même si j'avais un contrat personnel à mon nom, c'était quand même mon travail de faire un travail d'intérêt public dans ce que je faisais, quand je faisais un projet de nouvelle mairie, de sport ou d'aménagement du bourg. On faisait des réunions avec la population et on présentait le projet. »

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

LUC MAHIEU - NOTES

Luc Mahieu est un architecte ayant exercé en CAUE, avant de travailler en libéral dans le public, puis majoritairement pour des rénovations de copropriétés nantaises. Il est aujourd'hui investi auprès des Toits du Coeur, association de logement et de soutien des personnes précarisées, pour laquelle il est responsable des logements et de leur rénovation sur le secteur nantais. Il est également bénévole pour les Restos du Coeur et participe aux distributions.

Ses contributions à la société civile sont donc directes, avec au cours de sa carrière à la fois du conseil, de la maîtrise d'oeuvre puis de l'associatif.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

COLLECTIF FIL - ENTRETIEN

Anaïs Callipel et Justine Gigot sont les deux membres permanent.e.s du Collectif FIL, association de recherche-action en architecture et en urbanisme fondée en 2013 autour des principes d'itération, de frugalité et de partage. Anaïs est Diplômé.e d'État en Architecture de l'école de Paris Malaquais, membre du Collectif depuis 2017. Justine est diplômé.e de la section design de l'école des Beaux-Arts de Toulouse, membre du Collectif depuis septembre 2023. Cet entretien, dont sont reportés ici quelques extrait, a eu lieu le lundi 27 mai dans leurs locaux aux Ateliers de la Ville en Bois à Nantes.

« Aujourd'hui, le Collectif ne se présente pas comme un collectif d'architectes, mais comme un collectif qui œuvre à la fabrique de la ville [...] faire le lien entre ceux qui conçoivent et ceux qui reçoivent. »

« C'est un choix qu'on fait aussi, de se dire que quand on prend la mission de concertation et de lien entre les architectes, ou les concepteurs, et les habitants, c'est aussi l'idée de se dire qu'on ne veut pas être juge et partie. On trouve ça important d'avoir ce décalage et d'accompagner les concepteurs, mais de ne pas avoir ce rôle de conception, de façon à pouvoir aussi faire garde-fou. »

« Souvent, on utilise le principe de l'atelier citoyen via un panel parce qu'en fait, il y a besoin d'un engagement sur un temps un peu long pour pouvoir vraiment aboutir à des raisonnements sur un projet, d'être dans la réflexion, et pas juste dans la proposition libre. Mais on essaye souvent de mettre en parallèle d'autres formats, qui sont plus ouverts et plus temporaires, et qui ne nécessitent pas une implication sur le temps long et qui permettent d'être plus dans la rencontre. »

« Le Collectif FIL, en effet, ça a démarré avec beaucoup de bénévolat, avec des petits contrats. Après la chance qu'a eu le Collectif FIL, c'est qu'à l'époque, on avait des contrats aidés. Moi [Anaïs] quand je suis arrivé par exemple, c'était en contrat aidé. A l'époque, on était quatre salariés à temps

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

plein. Au SMIC, mais à temps plein, avec un coût pour la structure qui était quand même moindre puisque le contrat aidé, c'est portée quasiment à 60% par l'État. C'est ce qui a permis au Collectif FIL de fonctionner, de pouvoir salarier des gens et avoir des gens dédiés aux projets. A ce moment-là, on est partis plus sur des projets selon les profils. Pauline est arrivée avec un profil urbaniste, donc là, on s'est un peu plus lancés dans des marchés publics. Donc une économie de marché qui fait qu'en parallèle, il y a comme la volonté de monter aussi des projets selon nos intuitions et nos envies. Donc à ce moment-là, il y a eu une grosse recherche-action qui a été lancée sur les déchets de chantier en construction neuve, où pour le coup, on a eu un gros financement de la Caisse des dépôts. Mais qui dit gros financement subventionné, dit demande de rescrit fiscal, de façon à être considéré comme d'intérêt général ou d'utilité publique. Pour une association, il y a une reconnaissance qui passe notamment par ce rescrit fiscal. Rescrit qui nous a été refusé, puisqu'on répond à des marchés publics, on a un lien privilégié avec l'Atelier FIL, qui est une entreprise. L'évaluateur a considéré qu'on ne méritait pas du mécénat, qu'on n'avait pas *« pas d'activité économique »*. A ce moment-là, ça tombe la même année que la fin des contrats aidés. Il y a eu un gros changement au sein du Collectif FIL en termes de modèle économique, puisque du coup, plus de contrats aidés, on a été assujettis à la TVA. [...] Après, l'autre problème aussi du contrat aidé, c'est sur une période donnée, et une personne qui a déjà réalisé un contrat aidé n'est pas rééligible. [...] Donc ça impliquait un turnover qui fait qu'une structure, pour réussir à se développer, et surtout à accumuler une certaine expertise, ça ne marche pas s'il y a un renouvellement tous les ans.»

« L'année encore avant, on avait fait des demandes de subventions avec l'envie de développer des ateliers bricolage en mixité choisie. C'est un projet qui a très bien marché. Pour le coup, il y a eu vraiment de la demande, on reçoit encore des gens qui ont envie de le faire, donc on aimerait relancer la machine. Après, il se trouve que les subventions, il y en a quand même de moins en moins, que ça rende dans certains formats et pas dans d'autres, ça joue aussi ça sur l'évolution du Collectif. »

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

COLLECTIF FIL - NOTES

Le Collectif FIL est une association loi 1901 de recherche-action en architecture et en urbanisme depuis 2013. En 2014 nait parallèlement l'Agence FIL, SARL d'architecture, pour répondre aux envies de maîtrise d'oeuvre. Les deux structures existent aujourd'hui de façon concomittante. Le président du Collectif fait partie de l'Agence et ces deux entités continue d'évoluer en s'apportant mutuellement des idées et des retours d'expérience. Il n'y néanmoins aucun apport économique entre les deux, hormis, éventuellement, des apports d'affaires (collaborations sur certains sujets). Le Collectif FIL est actuellement constitué de deux permanentes salariées et d'une dizaine de bénévoles actifs, essentiellement issus du domaine architectural.

Dans les travaux du Collectif, on distinguera les projets prestations, c'est-à-dire rémunérés et réalisés essentiellement par les parmanentes mais auxquels peuvent contribuer les bénévoles, les projets subventionnés, et enfin les projets strictement bénévoles. Ici, on constate que ce sont les projets prestations qui permettent de maintenir la structure juridique et administrative qui est nécessaire à l'ensemble des actions. Les locaux, le matériel et les assurances sont identiques et servent pour tous les projets. Dans les projets subventionnés, l'argent perçu est investi à la fois dans la réalisation du projet lui-même, et pour fournir un ou plusieurs livrables, disponibles gratuitement. Les projets bénévoles ne sont quant à eux possibles que grâce à l'investissement personnel, qui n'est lui-même possible que grâce à un statut ou une activité rémunérée hors-champs. Tous ces projets apportent directement à la société civile.

La demande de crédit impôt-recherche effectuée par le Collectif a été rejetée, mais une subvention ponctuelle a été accordée par Nantes Métropole dans un moment de grande précarité, non pour un projet particulier, mais en reconnaissance de l'ensemble de leur travail et de leurs actions sur le territoire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

LES VOLANTES - NOTES (PROJECTIONS)

Les Volantes est une entreprise en dessin projection crée en 2022, ambitionnant de devenir une agence d'architecture. Le travail de cette entreprise est orienté vers les particuliers, les matériaux biosourcés et de réemploi. Elle est gérée par Morgane Demonteil et Laure Purenne, toutes deux investies dans le Mouvement pour l'Equité dans la Maîtrise d'Oeuvre (MEMO)[1]. Laure Purenne est aussi investie auprès d'une association d'aide aux devoirs pour enfants précarisés et/ou en difficulté, et Morgane Demonteil travaille à la création d'une coopérative locale d'artisans autour des questions de rénovation énergétique et de droit au logement.

Les apports à la société civile sont donc directs, avec des projets engagés sur le plan social et environnemental, et des investissements associatifs et caritatifs, mais aussi indirects, avec des contribution à MEMO, et donc aux question d'équité pour toutes celles et ceux qui contribuent à la fabrication du territoire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1 - Mouvement pour l'Equité dans la Maîtrise d'Oeuvre, voir note p.57

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ACTE DE CANDIDATURE

Après des expériences en agences d'architecture, nous avons avec ma collaboratrice Laure Purenne décidé d'ouvrir il y a un an et demi une entreprise de dessin-projection orientée vers la rénovation, les matériaux bio-sourcés et recyclés et le travail du bois. Nous exerçons depuis en sous-traitance pour des agences d'architecture nantaises mais aussi en mission directe pour des relevés ou des projets de particuliers de moins de 150m². A travers ces différentes expériences, j'ai pu ces cinq dernières années aborder toutes les phases d'un projet, de sa conception à sa réalisation, mais sans en avoir, pour l'instant, la maîtrise.

L'inscription a cette formation se veut donc un prolongement naturel de ce parcours vers l'exercice plein, entier et responsable du métier d'architecte. Ce projet arrive étonnamment en concomitance avec d'autres, professionnels et personnels, tel que le suivi de notre premier chantier depuis l'ouverture de l'entreprise à partir de décembre, ou de mon côté, le montage en cours d'une association d'artisans autour de la rénovation thermique et du droit au logement.

Je perçois aussi cette formation, au-delà de l'acquisition ou de la révision de connaissances, comme l'occasion, à travers l'exercice de l'écriture d'un mémoire, d'explorer un peu plus en détail une question qui me tient à cœur depuis mes premières expériences en agence : celle de l'architecte d'utilité publique, qu'est-il aujourd'hui ? Comment l'État le définit-il ? Comment les architectes le redéfinissent-ils par leurs pratiques et engagements ? Là encore, les synchronicités entre formation et exercice professionnel, entre recherches, entretiens et questionnements pour le mémoire et engagement associatif laissent à penser que cette formation arrive pour moi au moment le plus propice.

Suite à cette formation, je souhaiterais donc m'inscrire à l'Ordre, exercer le métier d'architecte, contribuer activement aux réflexions autour de celui-ci, prolonger mon engagement associatif, et collaborer avec d'autres

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

architectes sur des projets dans mon département natal, la Creuse (« désert architectural », avez-vous dit?).

Après avoir succinctement partagé ce qui m'anime et me motive, je vous remercie d'avoir prêté attention à cette candidature et j'espère avoir l'occasion d'en discuter très bientôt avec vous.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CURRICULUM VITAE



2024 — Bénévole
Mouvement pour l'Egalité dans la Maîtrise d'Oeuvre

2023 — Bénévole
Chantiers participatifs, Nantes

2022 — Formation à l'entreprenariat
BGE Loire-Atlantique

2021

2020

2019 — Vendeuse
Marché de Talensac, Nantes

2018

2017

2016 — Activiste
Groupements politiques autogérés

2015

2014

Dessinatrice-projeteuse
Cogérante
Les Volantes, Nantes

Diplôme d'Etat d'architecte
ENSA Nantes

Assistante d'architecte
Atelier B, Nantes

Assistante d'architecte
Pukeko Architecture, Nantes

Assistante d'architecte
Luc Mahieu Architecte, Nantes

Suivi de chantier
Luc Mahieu Architecte, Nantes

Manoeuvre
Eiffage & Terreneuve architectes, Aubusson

Bacchalauréat scientifique
Lycée Pierre Bourdan, Creuse



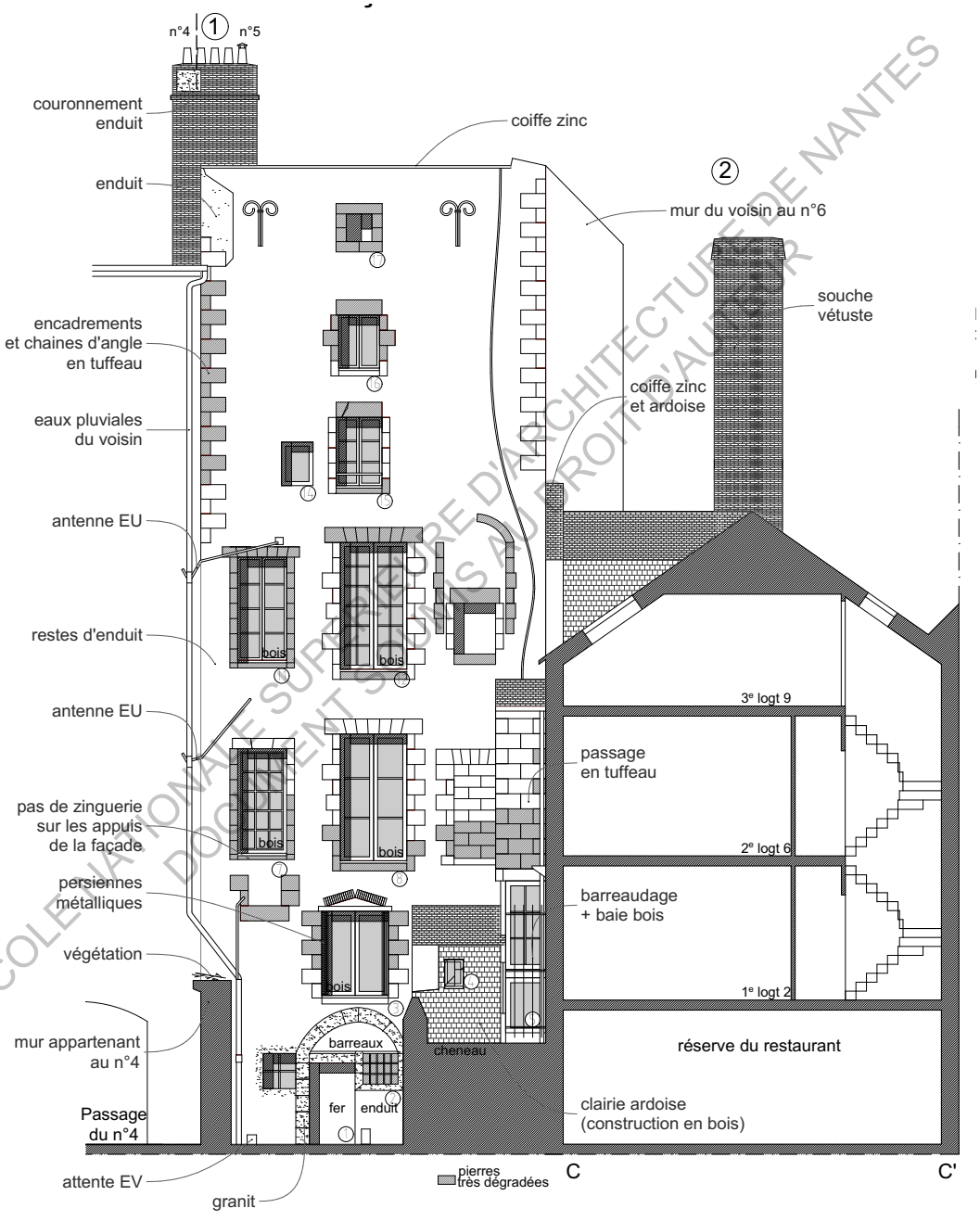
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

LUC MAHIEU ARCHITECTE

D'octobre 2018 à juillet 2019, j'exerce sous différents contrats comme assistante d'architecte dans l'entreprise individuelle d'architecture de Luc Mahieu, spécialisée en bâti ancien et en rénovation de copropriétés, aujourd'hui fermée. C'est mon premier poste en agence d'architecture. Cette première expérience, très riche, me permet de m'intéresser à des sujets absents des études d'architecture : la rénovation de copropriétés, les questions de salubrité, les détails techniques, le chantier «à tiroirs» en site occupé. C'est aussi l'occasion pour moi de mieux saisir le territoire dans lequel je m'inscris d'un point de vue historique, à travers le patrimoine bâti nantais du Périmètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) que M.Mahieu contribue à rénover avec les partenaires locaux, mais aussi géographique, avec un intérêt pour les matériaux régionaux traditionnels qu'il s'agit de déterminer, comprendre, reproduire, ou détourner.

Mes missions concernent alors surtout les phases de dessin (relevé, diagnostic, APS, APD, DCE), sous supervision. Je me familiarise avec l'aspect administratif de certains documents, comme les cerfas. J'ai aussi la chance de pouvoir voir plusieurs chantiers de rénovation à différentes phases, et je rédige alors ponctuellement des compte-rendus.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

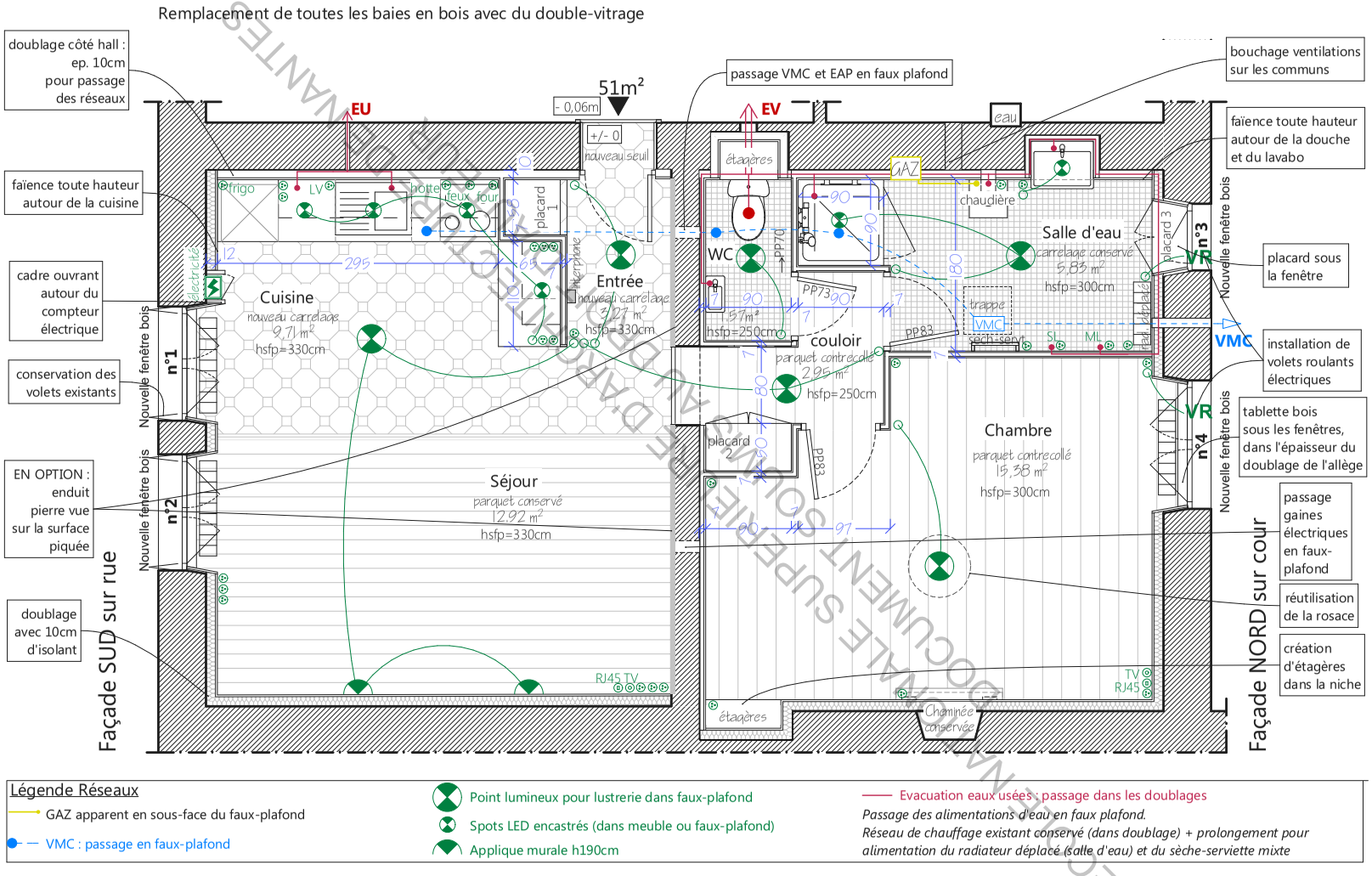
Façade annotée pour un dossier de Déclaration Préalable, rénovation d'une copropriété dans le PSMV à Nantes, 2018.

PUKEKO ARCHITECTURE

De mars 2020 à mars 2022, j'exerce sous différents statuts au sein de la SARL d'architecture nantaise Pukeko Architecture, gérée par Lola Mahieu et Raphaël Ravenaud, exerçant principalement dans le domaine privé, et spécialisée dans le bâti ancien et le travail auprès des particuliers. J'y occupe un poste d'assistante d'architecte, dans lequel j'ai plus d'autonomie. J'assiste et contribue à toutes les phases de projet, y compris les tâches administratives telles que les contrats et les factures. Je continue de travailler sur des rénovations, mais découvre le milieu des particuliers, avec des rénovations d'appartements et de maisons. Lola Mahieu m'implique plus particulièrement dans les phases de diagnostic, qu'elle m'apprend à construire et à rédiger, mais aussi dans les consultation et les chantiers. J'ai également plus de liberté créative, et j'assiste aux réunions avec les clients. Depuis l'ouverture de mon entreprise en mars 2022, il nous arrive de collaborer à nouveau pour des missions ponctuelles.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ci-contre : extrait d'un Dossier de Consultation des Entreprises pour la rénovation d'un appartement dans un immeuble classé du pâtrimoine nantais, 2021

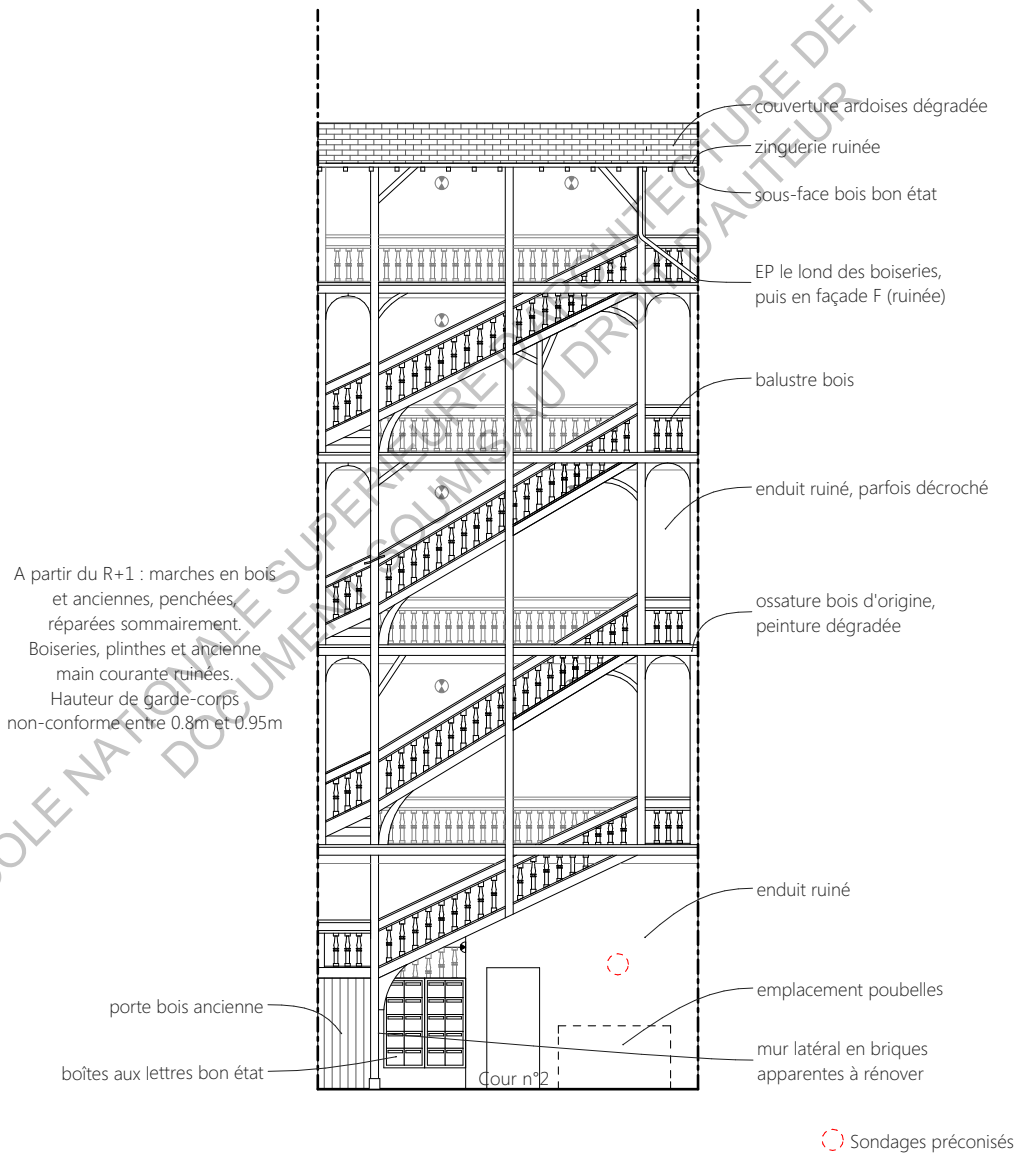


EQUIPEMENTS SUPERFICIELS DE DISTRIBUTION DU LOGEMENT

ATELIER B

De janvier 2021 à mars 2022, j'ai exercé comme assistante d'architecte dans l'EURL d'architecture nantaise Atelier B, gérée par Quentin Brosseau, exerçant principalement dans le domaine privé, et spécialisée dans le bâti ancien et le travail auprès des particuliers. Dans cette entreprise, je continue d'osciller entre copropriétés et logements individuels, toujours en rénovation. Je développe aussi des envies de matériaux spécifiques, et Quentin Brosseau, en très bonne entente avec son charpentier, m'apprend de nouvelles façons de composer entre neuf et ancien. Sa rigueur et sa confiance me permettent de travailler sur des sujets très variés et complexes (reprise d'un escalier du XVIIème siècle en bois, reprise d'un escalier en pierre par un assemblage tubulaire métallique, reprise de planchers infestés par la mérule...). Je réalise désormais des diagnostics complets en autonomie, y compris les chiffrages. J'ai également l'occasion de travailler pour des projets de particuliers, qui me plaisent pour la proximité avec la clientèle et la relative liberté créative. Je prolonge aussi dans cette entreprise mon apprentissage administratif : rédaction de contrats, de programmes, édition de factures, chiffrages, consultation d'entreprises, rappels d'artisans et de BET...Depuis mars 2022 et l'ouverture de mon entreprise, il nous arrive de collaborer de nouveau pour des missions ponctuelles.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Extrait d'un diagnostic de copropriété en PSMV nantais, 2021

Intérieur

Pièce	Surface habitable souhaitée	Attente spécifique ou observation particulière
A construire : Extension	± 40 m²	
TOTAL	± 40 m²	m²
	~~Surface Plancher~~ / Surface Habitable	

NB : La surface habitable est définie par l'article R.111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.
La surface utile est définie par les articles R.331-10 et R.353-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Coût moyen constaté* au m² RENOVATION **1 200€ HT, soit 1 320€TTC**
Coût moyen constaté* au m² NEUF ou EXTENSION **1 800€ HT, soit 2 1600 €TTC**

Ce coût est calculé :	Ce coût est calculé :
☒ En surface de plancher ❑ En surfaces habitables ❑ En surfaces utiles	VRD ~~compris /~~ non compris Honoraires architecte ~~compris /~~ non compris* Autres compris / non compris*

* A ce stade, l'architecte ne s'engage pas sur ce coût moyen. L'estimation du coût prévisionnel des travaux faite par l'architecte intervient lors des études d'avant projet.

Décomposition de l'enveloppe financière dont dispose le maître d'ouvrage

Montant des Travaux TTC	**Evoqué ± 100 000€**
Honoraires de l'architecte (frais inclus) TTC	Cf contrat étude préliminaire

Autres dépenses de travaux

Indispensables si non prévus dans le périmètre de la maîtrise d'œuvre :
☒VRD (accès et réseaux)
❑Branchements divers (Electricité, gaz, eau, assainissement collectif, ...)
☒ Abattage d'arbres, élagage ou dessouchage avant construction
☒ Démolitions éventuelles
❑ Autres

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ci-dessus : extrait d'un programme rédigé suite à un premier rendez-vous client, 2021
Ci contre : planning réalisé pour la rénovation d'une copropriété à Nantes, 2021

Architecte
Luc Mahieu 02 40 35 36 66

Responsable chantier - Atelier B -
Quentin Brosseau 06 67 77 31 78

Cabinet ROMEFORT Immobilier
Mr Beylot 06 73 64 86 75

Coordinateur SPS DEKRA
Mr Tetaud 02 28 03 29 10

Repérage

- façade A - Adolphe Moitié
- façade D / E / F
- façade B - pan coupé
- façade C - Chateaubriand
- cage d'escalier
- non voté en AG



PLANNING DES TRAVAUX

Le 19/03/2021

Année	2021																										
mois	Décembre				Janvier						Février			Mars				Avril				Mai					
date (lundi)	6	13	20	27	3	10	17	24	31		7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23					
Semaine n°	S49	S50	S51	S52	S01	S02	S03	S04	S05	S06	S07	S08	S09	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	
1 - TAILLE DE PIERRE T. DE PIERRES NANTAIS Mr Cizeron 06 60 09 30 00	dégrossi et encadrement	rav. Resto			fin de pose appuis	pose pierre	dégrossi et encadrement		jointoi enduit					enduit + finition		échafaudage											
2 - CHARPENTE ROBIN Mr Crouton 06 08 40 89 29													reprise charpente	charpente entrée		porte entrée											
3 - COUVERTURE TANGUILLE Mr Tanguille 06 12 65 13 22							découverture		terrasson zinc						zinc façade zinc façade												
4 - METALLERIE DE MARNEFFE Mr De Marneffe 06 79 25 04 50							pose								repose												
5 - PLOMBERIE ERECCA Mr Jodet 06 49 33 07 45					fonte EV		réfection EV																				
6 - ELECTRICITE EL2D Mr Malgogne 06 74 50 74 26											cage A, Moitié + 5 Chateaubriand																
9 - PEINTURE LOIRE DECORATION Mr Féliatre 06 09 76 00 90															cage A Moitié façade A Moitié			façade C									
															cage Ch.												

RECEPTION SEMAINE 15-16 AVRIL 2022

Page 1
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

LES VOLANTES

Depuis 2022, je suis co-gérante de la SARL de dessin-projection nantaise Les Volantes, avec Laure Purenne, diplômée de l'ENSA Nantes, pour associée. Nous exerçons dans le domaine privé, en sous-traitance pour des agences d'architecture ou en mission directe, et sommes orientées vers le bâti ancien et le travail auprès des particuliers.

Nous gérons l'ensemble des phases de projet, ainsi que les parties administratives. Pour me former à ces sujets, et en complément de ce que j'avais pu apprendre en agence d'architecture, j'ai effectué une formation à l'entrepreunariat au sein de la BGE à Nantes, qui m'a notamment permis de réaliser un business plan comprenant un prévisionnel. Cette formation est prolongée dans mon activité actuelle avec un suivi de l'entreprise Cerfrance, qui nous conseille, et une bonne collaboration avec le cabinet comptable qui nous a accompagnées dans la création d'entreprise.

Depuis fin 2023, j'ai eu l'occasion de travailler sur différentes phases de projet, depuis l'esquisse jusqu'au chantier :
- extension à Rezé, esquisse et permis ;
- extension au Temple-de-Bretagne, consultation des entreprises, chantier et réception ;
- extension à Couëron, esquisse et permis ;
- rénovation d'un appartement nantais, esquisse, détails et chiffrage ;
- rénovation d'une maison et de ses dépendances près de Poitiers, diagnostic et esquisse ;
- rénovation d'une maison et de ses dépendances à Chauvigny, diagnostic et esquisse ;
- extension et installation d'une pergola à Nantes, esquisse, chiffrage et déclaration préalable ;
- réfection d'une entrée à Nantes, esquisse, déclaration préalable et consultation des entreprises ;
- réfection d'un escalier de copropriété, déclaration préalable.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ESQUISSE ET DECLARATION PREALABLE

PROPOSITION DE MISSION

Les Volantes s'engage à remplir une mission d'esquisse et de permis de construire. Ces missions se déroulent en plusieurs étapes :

°le relevé sur place (basé sur les plans initiaux fournis)
°création de deux à trois propositions de projet, basées sur les demandes formulées lors du/des premier(s) entretien(s) (métrage, budget, esthétique...).
°rendez-vous de présentation de l'analyse du contexte réglementaire et des propositions de projet.
°création d'un projet basé sur les retours du rendez-vous.
°présentation et remise d'un dossier comprenant le projet en plans annotés, et images, une notice explicative permettant d'apprécier les différents choix opérés depuis le départ ainsi qu'un tableau des surfaces et dimensions destiné au chiffrage. Le tout pourra être complété de préconisations de travaux concernant le projet lui-même ou le reste de la parcelle.

La mission de déclaration préalable comprend :
°la production d'un dossier de déclaration préalable basé sur les décisions prises au stade ''esquisse'' et en conformité avec les prescriptions réglementaires et techniques en vigueur.
°les corrections si demande ou ajout de pièces complémentaires

La mission est à 3 000€ HT soit 3 600€ TTC (TVA 20% = 600€)
Paiement deux tiers au rendu du dossier de fin d'esquisse, soit : 2 000€ HT et 2 400€ TTC
Paiement du dernier tiers au dépôt du dossier en mairie, soit 1 000€ HT et 1 200€ TTC

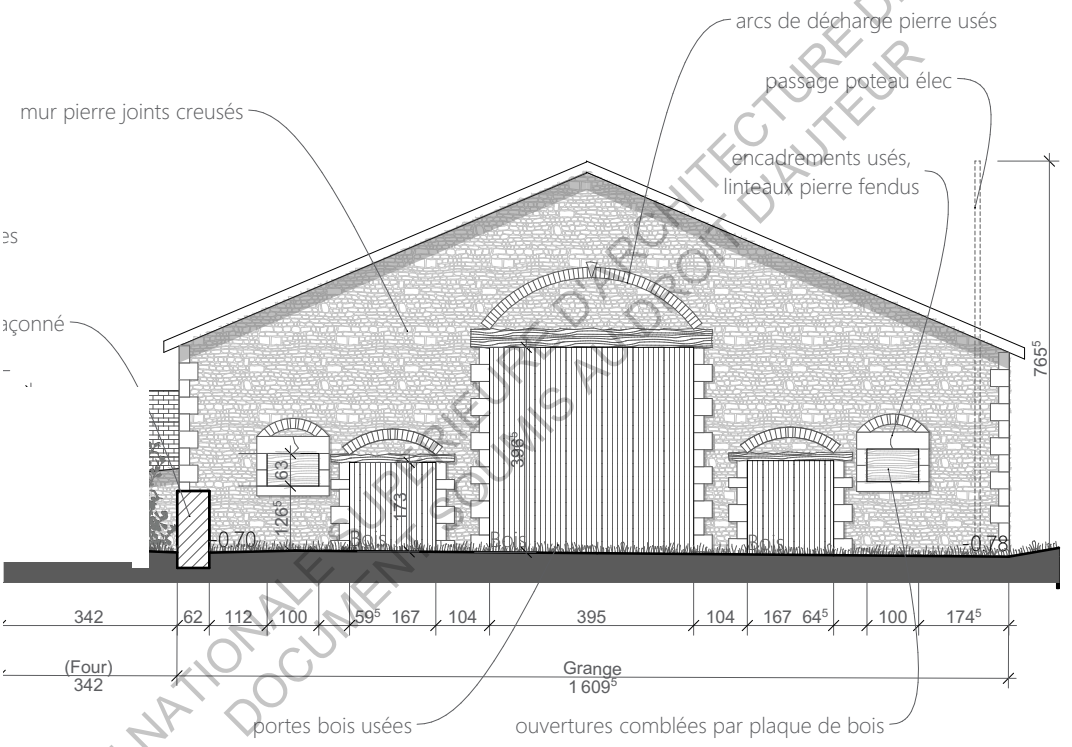
Bon pour accord,
Fait à Nantes Le 07/09/2023
Signature client : Signature Les Volantes:





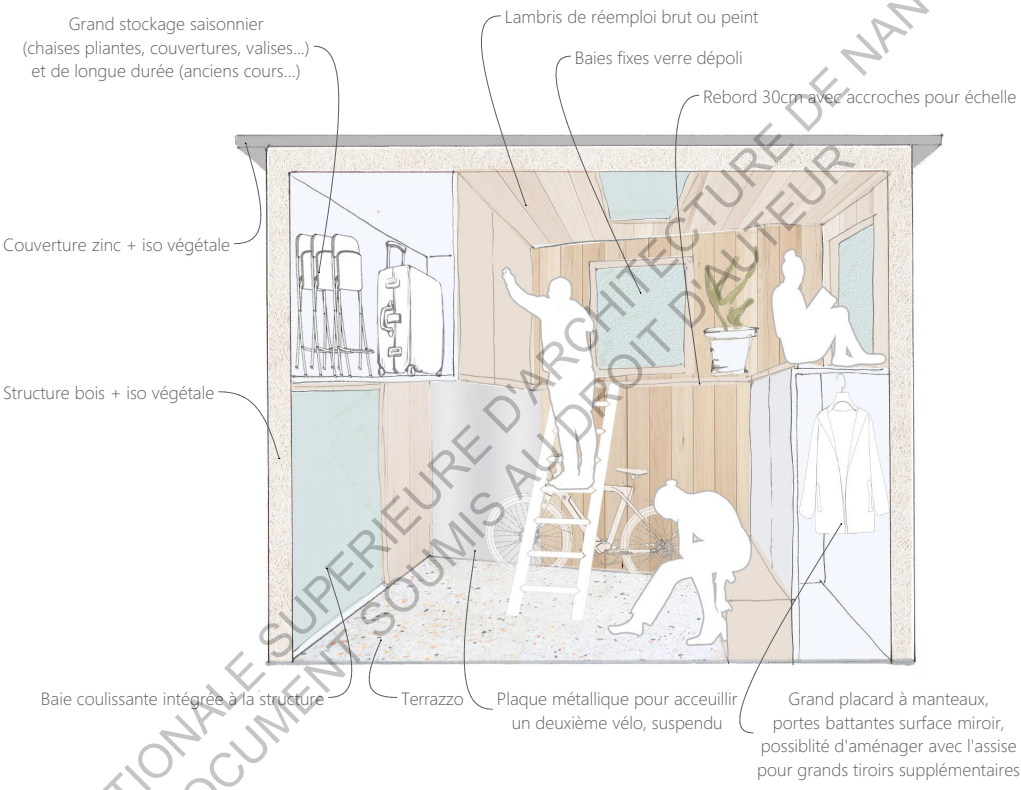
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Siret : 91126077600016 - TVA Intracom. : FR09911260776 - SARL au capital de 1000€
Laure Purenne & Morgane Demonteil - lesvolantes44@gmail.com



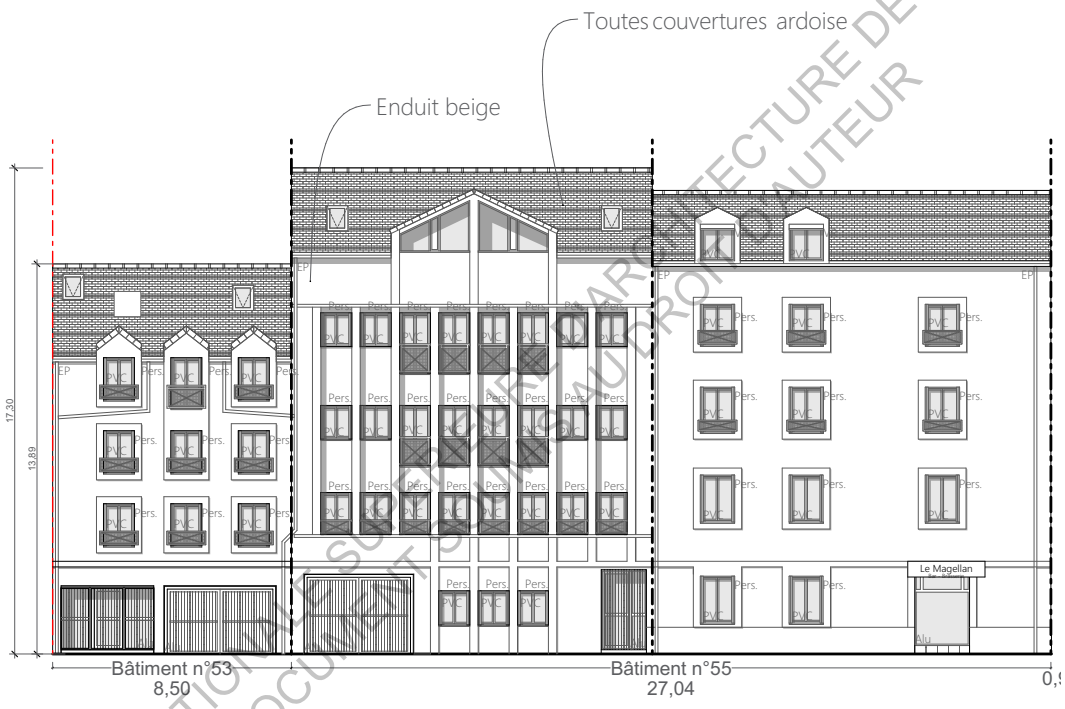
Extrait d'un diagnostic de bâti agricole en vue d'une rénovation près de Poitiers, 2023

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR



Croquis habité fourni lors d'une phase esquisse pour la réfection d'une entrée à Nantes, 2023

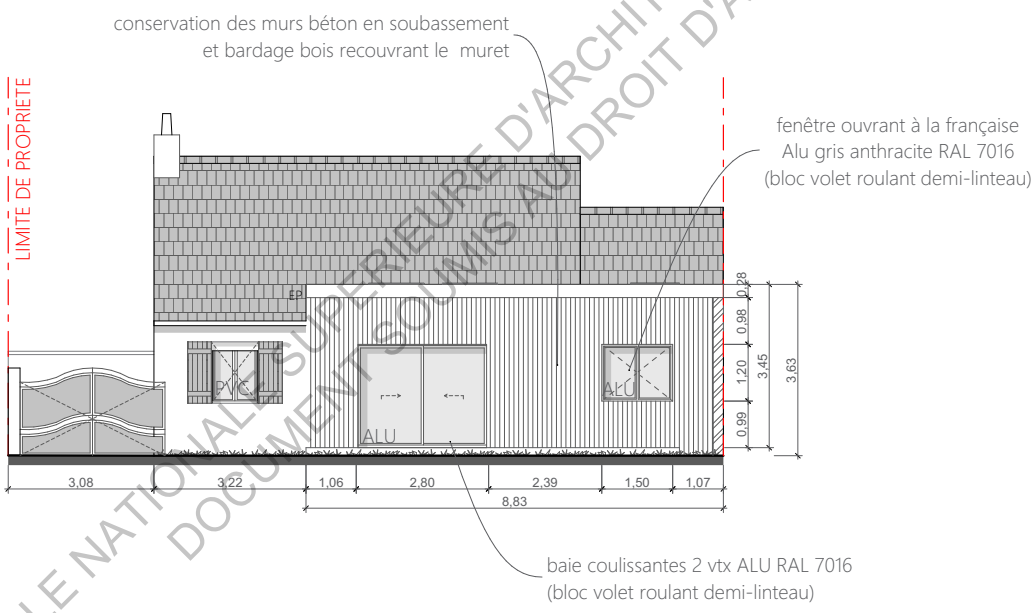
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Façade A

Extrait d'une déclaration préalable pour la réfection de l'escalier d'une copropriété à Nantes, 2024

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



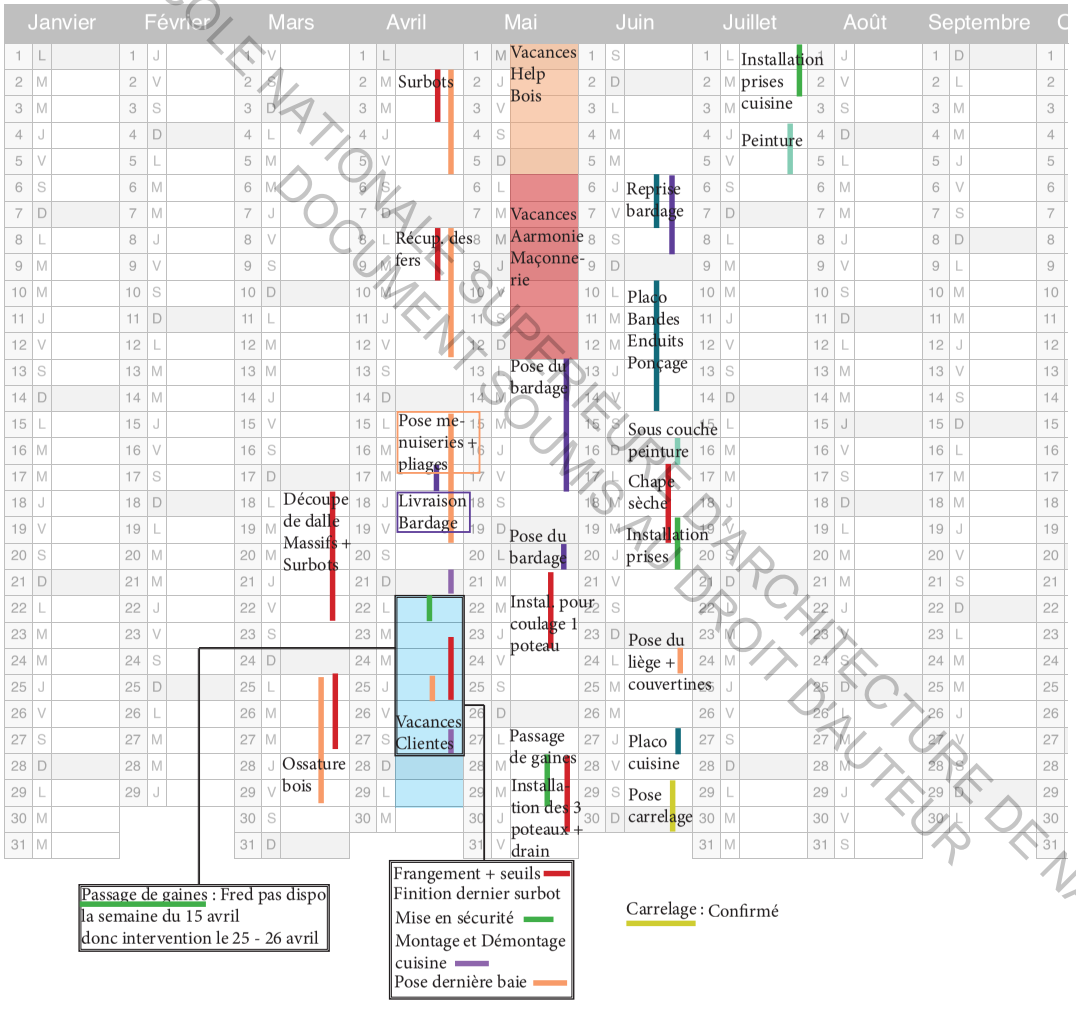
Extrait d'un permis de construire pour une extension à Couëron, 2023

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Calendrier 2024

Mis à jour le 12.06.2024



Entreprises

Maçon - nom Entreprise Numéro

Ch. - Couv. Entreprise Numéro

Electricien Entreprise Numéro

Menuisier Entreprise Numéro

Plaquiste Entreprise Numéro

Maitre d'ouvrage

Noms Numéros

Maîtres d'oeuvre

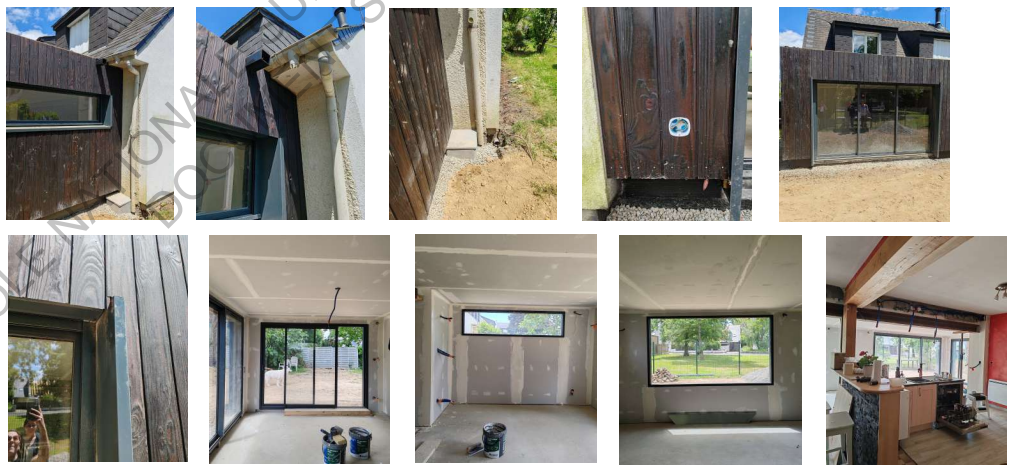
Laure Purenne
07.65.60.43.38
Morgane Demonteil
07.65.60.96.08

COMPTE-RENDU DU MERCREDI 12.06.2024

APPELES
ABSENTS
EXCUSES

ENTREPRISE	Etat d'avancement	A prévoir
1 MACONNERIE	*Début intervention semaine du 18 mars.*	
Maçon - nom Entreprise Numéro	Frangement effectué, poteaux coulés. Étais en place, le temps du séchage. Chape sèche prévue à partir du 17 juin jusqu'au 19 juin .	Découverte du drain autour de la maison positionné dans le mauvais sens, reprise en cours. Nivellement de terrain prévu en septembre.
2 OSSATURE BOIS + MENUISERIES	*Début intervention semaine du 25 mars.*	
Ch. - Couv. Entreprise Numéro	Grille d'aération pour fenêtre bandeau + joint châssis fixe, en commande Renfort poteau bois de la cuisine effectué mais décalage par rapport à l'existant.	En attente pour la pose du liège et couvertines toituré Tableau de la baie bandeau coupé trop court à reprendre.
4 ELECTRICITE	*Début intervention semaine du 22 avril.*	
Electricien Entreprise Numéro	Passage de gaines effectué. Raccordement des prises-interrupteurs-DCL prévu le 19-20 juin	
5 CLOISONS SECHES	*Début intervention semaine du 3 juin.*	
Plaquiste Entreprise Numéro	Placo effectué dans l'extension, bandes en cours et ponçage vendredi 14 juin. Soffite + cloison cuisine prévus le 27 juin (après le passage de la chape).	Création d'une petite cloison en placo derrière bloc cuisine pour accueillir futur mobilier, à la même hauteur que le bar actuel.
	Nous tenons à attirer votre attention sur le poteau qui tient le portail extérieur des clientes qui a été endommagé. **Nous aimerions savoir d'où provient ce désordre, merci.**	

PROCHAINE REUNION LE 21 JUIN A 13H30.
APPELES : Néant



Photos de l'avancement au 12.06.2024

Compte-rendu de réunion de chantier pour une extension au Temple-de-Bretagne (anonymisé), 2024

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

INTRO-PROJECTION(S)

Synthèse des cours théoriques de l'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre, Nantes, 2024

Ce temps de formation HMONP a pour moi été un nécessaire et très riche moment de recul sur ma pratique actuelle, entre introspection et ouverture permanentes. C'est un temps particulier, que je n'aurais pu avoir tout au sortir de mes études, un temps que je me suis décidée à prendre pour acquérir ce recul qu'il me fallait avant le grand saut. Au-delà de l'apport de connaissances strict, la formation m'a permis de percevoir plus largement le milieu dans lequel je souhaite m'insérer, celui de la fabrique du territoire en général et des architectes en particulier, et l'interdépendance des acteurs qui le composent.

Mes expériences actuelles excluant le domaine public, c'est un sujet qui m'a particulièrement intéressée, et pour lequel les différents parcours d'architectes qui le pratiquent et les retours d'expérience des autres acteurs du secteur tels qu'Alain Bertrand, directeur adjoint de la SAMOA, Nicolas Raïsky, directeur adjoint à la commande publique des Pays de la Loire, Luc Stéphan, directeur innovation chez Nantes Habitat, ou encore Philippe Morançais, économiste-président chez CMB, m'ont permis d'envisager une insertion dans ce milieu plus tôt que je ne le pensais. En effet, avoir le point de vue de maîtrises d'ouvrage et de collaborateurs quotidiens de maîtres d'oeuvre m'a permis de mieux saisir les attendus de ce type de candidatures, et potentiellement donc, de mieux cibler celles que je ferai (taille de collectivité, type de procédure, durée du projet, nombre d'intervenants, appréciation des délibérations précédentes, etc). J'ai ainsi pu imaginer la mise en place de futures stratégies de positionnement, telles que l'écriture de programme ou encore la participation à des jurys de concours suggérées par Jasmine Kenniche le Nouëne, "portes d'entrée" accessibles qui me permettraient de me familiariser avec ces systèmes. L'intervention de Maryse Quinton abordant aussi les possibilités de visibilisation via les prix d'architecture, je les envisage désormais plus - même si le prix Aperçus du CAUE, plus proche des projets pour les particuliers et local me semble plus correspondra à ma pratique actuelle que le prix d'A. J'ai également pu en apprendre plus

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

sur les possibilités d'association entre architectes pour ce type d'opérations. François Dussaux de l'agence nantaise DLW a par exemple expliqué avoir collaboré avec l'agence toulousaine V2S afin de s'apporter mutuellement des références : les références de V2S ont ainsi permis à DLW de collaborer sur le projet d'équipement sportif Tortue Ninja à Saumur (V2S à la conception et DLW au suivi des travaux), et réciproquement pour une collaboration récente. Ici, il y a surtout l'apport de références et la volonté de montée en compétences qui ont été déterminantes. Différemment, Justine Caussanel, de l'agence MEAT, a évoqué la récente proposition de collaboration avec les architectes toulousains de BAST (Bureau d'Architecture Sans Titre), qui sans s'être concrétisée, a permis de créer un premier lien pour de potentielles autres occasions. Elle a alors plutôt évoqué la proximité des approches et l'envie d'une collaboration fructueuse - plus dans l'idée d'une co-conception, donc. La perspective de travailler en collaboration avec d'autres architectes ou agences plus expérimentées dans ce domaine me permet d'envisager une forme d'accompagnement progressif, en étant peut-être en premier lieu chargée des phases chantier - avec lesquelles je suis étonnamment plus à l'aise - tout en ayant pu être informée de l'ensemble des étapes précédentes - dont certaines, très administratives et conventionnées nécessitent que je m'y intéresse plus spécifiquement. Le concours public étant néanmoins l'objectif qui me semble le plus ardu - car le plus éloigné de ma pratique actuelle - il est probable que je me dirige d'abord vers la réalisation d'ERP en secteur privé, ou vers un Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Quant aux conceptions-réalisations, elles m'inquiètent dans la dépossession du chantier qu'elles induisent et l'expérience de MIMA dans ce domaine a confirmé mon intention de les éviter tant que je le peux.

Certains parcours d'agences et d'architectes m'ont aussi permis de décloisonner cette tendance à la spécialisation sur certains sujets induite par le système des références, en profitant de la transversalité et/ou de l'association avec d'autres agences mais aussi certains BET. Boris Nauleau, de CLAAS Architectes a ainsi expliqué avoir postulé pour un programme d'équipement agricole avec pour référence essentielle le projet de maison pour un agriculteur bucoliquement nommé L'architecture est dans le Pré ; mais ce qui a finalement été déterminant était le choix du BET - exactement

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

celui que souhaitait la maîtrise d'ouvrage. François Dussaux de l'agence nantaise DLW a quant à lui retracé un parcours d'agence particulièrement intéressant avec une acquisition progressive de références s'appuyant tantôt sur un programme (les bâtiments techniques liés au traitement des déchets), tantôt sur des techniques constructives telles que les structures bois, puis un travail autour des serres, leur amenant le chantier du food-hall MAGMA, qui lui-même amène des projets de marchés couverts. J'aime l'idée qu'un appui fort sur les questions techniques et de matériaux puisse permettre une ouverture à certains programmes (d'autant plus dans un temps de montée des matériaux bio et géosourcés et du réemploi). Cristina Barrios d'Acto Architecture a elle détaillé le mode d'acquisition d'un projet de rénovation de conservatoire parisien : une candidature très ciblée avec des exemples de rénovation, l'association avec une scénographe apportant des références adéquates, et un réel investissement au moment de la proposition, avec une esquisse déjà bien amorcée. Inspirant pour un premier projet public - la rénovation m'intéressant plus, aussi. A noter que l'exercice des honoraires m'a en parallèle permis de m'essayer directement à ce passage obligatoire de la commande publique et de me saisir d'outils tels que les barèmes de la MIQCP.

Enfin, face à des processus longs et extrêmement réglementés, plusieurs intervenants et intervenantes nous ont engagés à faire preuve, disons-le, d'un certain culot ; que ce soit Nicolas Raïsky nous enjoignant à tenter des appels pour glaner quelques éléments d'information supplémentaires sur un concours, ou Jasmine Kenniche le Nouëne, qui est allée directement présenter ses maquettes à Paris Habitat et n'a présenté pour ses premiers concours que des références de concours ouverts en Suisse. On citera aussi les travaux de BAST sur la maison des associations de Montjoire et de l'Atelier Ronan Prineau sur le projet du Centre culturel le Sémaphore, pour lesquels désobéir au programme - en l'occurrence valoriser chaque fois l'existant et y condenser le projet sans s'étendre - s'est avéré payant, et enjoue à défendre ses idées. Cela s'inscrit aussi dans la démarche globale de cette formation de nous présenter des architectes divers dans leurs âges et dans leurs parcours, me permettant de projeter plus aisément celui ou ceux que j'envisage.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

J'ai aussi particulièrement apprécié l'ensemble des interventions techniques, administratives et juridiques, au cours desquelles j'ai souvent pensé qu'elles m'auraient été bien plus utiles avant que je ne monte ma propre structure, mais qui m'ont permis de faire quelques ajustements, voire de développer de nouveaux outils.

Celles de Philippe Martial, Président de l'Ordre des architectes des Pays de la Loire, de Gaëlle Deshumeaux, Directrice de la communication de l'Ordre, de Carole Gauthier et Anaïs Debrest, responsables du service juridique de l'Ordre, de Souheila Mejdoub et Claire Livory, respectivement avocate et juriste hauts risques financiers auprès de la MAF ou encore de Pierre Langlais, avocat chez Solvoxia intervenu sur les questions de propriété intellectuelle numérique, m'ont toutes permis de réviser mes contrats actuels et futurs, ainsi que nos Conditions Générales de Vente. A noter que dans le même temps, les entretiens que j'ai pu mener dans le cadre de la rédaction de mon mémoire auprès de Valérie Flicoteaux, vice-présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes, et de Gilles Chabenês, président de l'UNSFA 44 et ancien élu du Conseil de l'Ordre des Pays de la Loire, ainsi que mon récent engagement dans le Mouvement pour l'Égalité dans la Maîtrise d'Oeuvre, ont complété ces interventions dans la perception que j'avais de l'Ordre non seulement comme une instance oeuvrant à la bonne organisation de la profession, mais aussi comme un lieu-ressource, permettant de retrouver de la confraternité. Celle de Nathalie Reboul-Bellouard sur l'urbanisme réglementaire m'a incitée à développer un schéma à destination de nos clients particuliers pour déterminer quelle autorisation correspondait à quelle situation de projet. Celles de Cristina Barrios et de BAST ont confirmé la volonté d'un engagement par étapes, avec une première mission "de prise de température" entre l'esquisse et la faisabilité qui permet tout à la fois de redéfinir les contours du projets et de s'engager sur la mission suivante plus en confiance réciproque. C'est quelque chose que nous avons déjà également pu mettre en place dans mon entreprise. Je ne m'étendrai pas sur les cours de Vincent Leconte, qui bien qu'intéressants et pertinents, étaient dans mon cas une redite de la partie économie de ma formation à l'entreprenariat de 2022 (sous la houlette bienveillante de la BGE Loire-Atlantique). J'ai alors eu la chance d'explorer ces questions sur plusieurs jours complets en petits groupes et d'écrire mon premier business plan. Enfin, les conseils de Philippe

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Clech de l'agence Ekum m'ont permis d'enrichir mes processus de suivi pour mes prochains chantiers.

De nombreuses présentations ont aussi nourri parallèlement ma curiosité sur le métier d'architecte, et les interrogations qui traversent mon mémoire, orienté sur la notion d'utilité publique de l'architecture. Les interventions de Véronique Biau et Maxime Decomer ont permis des rappels historiques importants sur la professionnalisation du métier d'architecte avec tous les questionnements que cela induit sur la profession comme engagement, la nécessité de motivations altruistes, ou encore le renoncement à un exercice commercial de l'art. L'intervention de Boris Nauleau à propos du projet Symbiose, rénovation d'une copropriété de logements sociaux comprenant une serre avec PAC reliée à des ballons pour l'eau chaude sanitaire a alimenté l'idée qu'un marché pouvait être passé sans publicité ni concurrence en cas d'exclusivité technique, mais surtout, qu'il était possible de faire un projet non-rentable mais résolument intelligent, pertinent et utile. Dans un autre registre, les commentaires de Philippe Morançais sur l'émergence d'enquêtes de sûreté et de sécurité publique dans les prérequis de nouveaux projets publics m'ont interrogée sur la posture de l'architecte face à cette nécessaire conformation à un système de protection des ouvrages face aux attentats et aux "malversations", en dépit de la protection de la vie privée.

Je ne crois pas, au regard de l'ensemble des architectes qui sont venus partager avec nous leur(s) pratique(s), avoir vu un ou une seul(e) d'entre eux incarner précisément l'architecte que je souhaite être. Mais elles et ils m'ont permis de renforcer certains de mes positionnements initiaux, de finalement en écarter certains, d'en questionner d'autres. Je dirais que ces (re)présentations m'ont permis une plus grande ouverture sur le métier que ce à quoi je m'attendais. Le projet IGLOO (Insertion Globale par le Logement) de l'Atelier Belenfant/Daubas présenté par Loïc Daubas, et en particulier le parallèle fait entre construction matérielle et reconstruction personnelle, les questionnements autour de la lutte contre la solitude (si contemporains), ou encore la montée en compétence des auto-constructeurs, ont confirmé cette envie de m'adresser à toutes et toutes. Et - comme pour la majorité des personnes dans l'amphi 150 ce matin-là - cela m'a aussi donné envie de

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

construire en terre. L'intervention de Nassim Haguenauer de Plan Comùn a aussi confirmé mon envie de faire du participatif, mais dans d'autres circonstances, probablement plus un équipement que pour du logement. Les travaux du Collectif nantais GRU présentés par Anne Bourbon et de Sarah Westerfeld, directrice générale de Bellastock, m'ont donné envie de garder ce lien à la matière que nous entretenons avec ma collaboratrice en prenant part à des chantiers participatifs ou en nous formants ponctuellement auprès d'artisans. Le travail de David Malaud, directeur de recherche chez TVK, rappelle que oui, au-delà de la création d'une image de marque, la recherche est souvent (auto-)financée par les architectes, proactifs dans ce domaine, dans cette perspective de l'intérêt public. Le travail de Florine Wallyn autour de la médiathèque d'Amiens pour l'agence Béal & Blanckaert donne envie de s'investir autant qu'elle dans un projet, en particulier dans sa technicité, de collaborer très tôt avec les BET, et de pousser au maximum de ce qui est permis par le contexte les réflexions sur le bioclimatisme, la maîtrise des coûts, la sobriété des usages, souvent très automatisés, ou encore la réparabilité d'un bâti. Dans l'ensemble, cette formation m'a aussi donné encore plus envie de me former : sur la terre (Formation "Objectif Terre", par exemple), sur la paille (Pro Paille), ou encore sur le bioclimatisme en général. Je crois que la formation HMONP n'était qu'une façon de me (re)mettre le pied à l'étrier.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

NB : pour des raisons médicales présentées à l'administration ainsi qu'aux responsables de cette formation, je n'ai pu assister aux interventions du vendredi 29 mars, comprenant celles d'Arnaud Ledu et Pierre Bernard. Même si je ne peux donc fournir ici un retour critique sur celles-ci, j'ai évidemment pris connaissance des contenus à ma disposition sur la plateforme TEAMS.

OÙ VA L'ARGENT ?

Synthèse des cours théoriques de la session n°3 "La question économique" de l'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre, Nantes, 2024

La session de formation n°3 autour des questions économiques, assez centrale dans le temps total des apports théoriques, s'est avérée être l'une de celles qui m'ont le plus interrogée sur la façon dont je souhaiterais être architecte. Car demander "Où va l'argent ?" dans un secteur d'activité économiquement riche, mais tendu, complexe et tiraillé, c'est souvent demander "Qu'est-ce qui compte ?". Les quatre intervenants de cette session ont essentiellement abordé la question du projet public, qui m'intéresse d'autant plus que je ne l'ai pas pratiqué, mais que cela fait précisément partie de mes ambitions proches.

La question économique est transversale dans le déroulé d'un projet. Elle interroge d'abord le taux auquel on candidate, autrement dit le prix de notre travail, non seulement le temps que l'on souhaite y accorder, mais les conditions dans lesquelles on accepte de produire ce travail. Philippe Morançais, économiste-président chez CMB, aime rappeler qu'il n'accepte de collaborer avec des architectes qu'à partir d'un certain taux, mais est-on toujours en position de faire valoir notre travail si nous sommes en concurrence économique ? Cela interroge aussi bien sûr le prix de l'ouvrage, du bâti. Philippe Morançais, précise ses modalités de calcul concernant la construction avec ses "taux d'ajustements" pour coller au plus près des caractéristiques créatives de ses collaborateurs et garder des marges éventuelles de manoeuvre, car un économiste ne s'engage pas sur le détail des calculs - c'est une précaution que nous prenons aussi avec ma collaboratrice. Mais, comme l'a fait remarquer Florine Wallyn, architecte formée aux questions bio-climatiques et investie dans la maîtrise des coûts et la sobriété des usages, l'existence d'un bâti comporte un ensemble de coûts, immédiats ou dans la durée : le coût de construction, le coût d'entretien, le coût de maintenance et enfin, le coût de la démolition. Ce calcul plus complet permet alors d'argumenter un coût de construction élevé, et qui sait, peut-être, le coût d'une conception plus qualitative et vertueuse s'inscrivant dans l'usage et le temps long.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Le travail de l'agence Plan Comùn présenté par Nassim Haguenauer vient, lui, interroger la composition de l'équipe de conception et les temps qui lui sont accordés en introduisant la notion de participatif : quel temps et quels moyens lui accorde-t-on ? Mais il permet aussi de développer l'idée d'espace intermédiaire comme architecture des communs, cette idée d'un espace en plus, qui n'est ni dedans, ni dehors, ni dans le brief. Un espace de vie, de liberté, de valeur ajoutée, tels les balcons interstitiels des logements d'Oscar Niemeyer à Sao Paulo. Peut-on convaincre une maîtrise d'ouvrage de donner ce qui ne se vend pas ? Pour le projet de logements Lot Petit à Saint Vincent de Paul, un investissement a été fait auprès d'un assistant à maîtrise d'usage après la constitution d'un groupe de futurs habitants "pilotes". Ces habitants, eux, ont donné de leur temps, mais cela ne rentre pas dans l'économie du projet. S'investir collectivement pour bénéficier collectivement ? Si certains s'investissent alors qu'il déménageront, et qu'ils ne posséderont jamais ce à quoi ils accordent du temps, c'est précisément parce que pour eux, la valeur est ailleurs, dans l'usage, mais aussi dans la valeur symbolique d'avoir voix au chapitre quand il s'agit de son cadre de vie. A noter que dans ce projet, le participatif est progressivement devenu un argument pour que la mairie tienne ses promesses. La valeur de certaines choses est toujours à prouver. In fine, le projet comprend 10% de ces espaces communs pensés collectivement.

Les travaux de Florine Wallyn et de Sébastien Magrez, architecte dans l'agence MIMA, sont aussi venus interroger l'économie en phase chantier. D'un côté, Florine Wallyn a fait preuve d'un investissement personnel important sur le projet de la médiathèque d'Amiens (pour l'agence Béal & Blanckaert), un investissement en temps, en formation, qui dépassait le cadre strict de la mission de conception, porté par des aspirations personnelles autour d'une architecture frugale et créative. Ce projet a d'ailleurs fait l'objet d'un réajustement de la répartition des honoraires entre les études et le chantier, afin de tenir compte de la complexité des détails en amont, permettant une facilité de mise en œuvre sur chantier. Pendant la phase chantier, la maîtrise des coûts devient un enjeu majeur, et l'objet de toutes les crispations. Si Florine Wallyn a essayé de les tenir au maximum, y compris quand le prix du bois a flambé et que le chantier a été retardé de plusieurs mois, les

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

architectes ne sont pas toujours en bonne posture pour défendre leurs projets, en particulier lorsque certaines missions leur sont retirées. L'exemple des 20 logements participatifs réalisés en conception-réalisation par l'agence MIMA pour Nantes Métropole Habitat montre qu'en tant que mandataires sur ces affaires, les architectes peuvent être tenus pour responsables pour des problèmes qui ne sont pas de leur fait - en l'occurrence le chiffrage. Cela interroge non seulement sur la répartition des coûts et des honoraires, mais sur la responsabilité que l'on accepte ou que l'on est contraint de porter dans ces arbitrages. Ce projet a néanmoins été l'occasion pour ces architectes de mettre en place quelques outils économiques intéressants, tels que des bordereaux de prix unitaires pour une sélection des sols en participatif par exemple. Ils ont également mis en place certaines stratégies économiques de projet permises par le mandat flottant sur cette affaire, comme de faire passer certains coûts - justifiés par leur utilité architecturale et sociale - lors des changements de responsables. L'économie du projet est une négociation permanente.

Aujourd'hui, je travaille sur des projets de particuliers, je suis intégralement responsable des estimatifs que je fournis, mais plus encore, je suis responsable des conseils qui l'accompagnent. Oui, c'est plus cher, mais c'est du bois français. Oui, l'enveloppe d'imprévus est indispensable. Oui, le travail - le mien comme celui d'un artisan - se paye. Non, je ne fais pas d'esquisse gratuitement. Idéalement - et le mot est d'autant plus correct que je n'ai pas fait de projet public - je souhaiterais dans ma pratique ne porter la responsabilité que de mes choix effectifs - même si cela peut coûter cher, économiquement et symboliquement, de défendre certains principes éthiques.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Merci à Léa Mosconi pour avoir suivi ce mémoire intérêt et engagement, merci aussi pour les discussions informelles et le soutien.

Merci à Ambre, Justine, Anaïs et Magdalena pour ces moments d'enrichissement mutuels cette année.

Merci au groupe des «Marmottes engagées» (aussi nommés «Les Verts») pour les échanges de références et les envies collectives orientées vers un monde plus égalitaire, et plus juste.

Merci à Fabienne Legros et Alexandre Morais ainsi qu'à l'ensemble des intervenants et intervenantes des séminaires de cette année pour leurs apports et regards croisés sur la profession.

Merci à Valérie Flicoteaux-Melling, Gilles Chabenès, Delphine Lainé-Delaunay, Anaïs Callipel et Justine Gigot pour le temps accordé et ces entretiens inspirants.

Merci à Laure Purenne, ma comparse de toujours et collaboratrice pour le soutien indéfectible et l'empathie.

Merci aux membres des groupes parisien et nantais du Mouvement pour l'Egalité dans la Maîtrise d'Oeuvre pour ces moments de réflexion, de travail et de sororité de cette année.

Merci à Luc Mahieu, Lola Mahieu, Quentin Brosseau et Raphaël Ravenaud pour m'avoir fait confiance et pour avoir eu la patience, l'entrain et l'énergie pour me transmettre avec passion votre profession.

Merci à Naomi Soulat pour les discussions autour de ce mémoire.

Merci à Ophé David , et Marie-Laure et Abel Lucquiaud d'être toujours là dans les moments de joie et surtout dans tous les moments de doute.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



La notion d'intérêt public de l'architecture est inscrite en 1977 dans la loi, au terme d'un processus législatif houleux entamé plus d'une décennie plus tôt. Elle ouvre un questionnement résonnant encore aujourd'hui : la pratique des architectes, leur mode d'exercice, leur permet-elle de servir cet intérêt public ? Ce mémoire revient sur les modes historiques d'exercice des architectes, s'intéresse à la réappropriation de cette notion par les praticiens et praticiennes contemporains, ainsi qu'aux pratiques hybrides, entre conception, artisanat, bénévolat, conseil, caritatif et coopératif. L'objet de ce mémoire est de comprendre comment les stratégies, postures et pratiques contemporaines des architectes leur permettent de concevoir dans cette perspective de l'intérêt public, et parfois de redéfinir cette notion. C'est aussi l'occasion pour son autrice d'interroger sa pratique actuelle et future, libérale mais aussi associative et coopérative ; d'interroger ses limites, et ses perspectives.

MODES D'EXRECICE CONSEIL PARTICIPATIF PRATIQUES HYBRIDES

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
PROTEGE PAR LES DISPOSITIONS DU DROIT D'AUTEUR